îledeFrance
Conseil régional

Rapport pour le conseil régional
AVRIL 2016

Présenté par
Valérie Pécresse
Présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

PROJET DE BUDGET POUR 2016
EXPOSE GENERAL DES MOTIFS

TOME 1 : PRESENTATION DES PROPOSITIONS BUDGETAIRES

Sommaire

INTRODUCTION 5

LES DONNEES DU BUDGET 2016 12

1. DES CONTRAINTES FINANCIERES D'UNE AMPLEUR INEDITE ET LE CONTEXTE ECONOMIQUE FRAGILE IMPOSENT DE CONDUIRE UNE GESTION EXEMPLAIRE SUR LA MANDATURE 19
1.1. Un contexte économique fragile 19
1.1.1. Des facteurs de risque pèsent sur la reprise de l'activité en zone euro 19
1.1.2. Des prévisions de croissance modérée en France 19
1.1.3. L'Ile-de-France ne profite pas de sa situation de région-capitale 20
1.2. Des perspectives fortement contraintes en recettes 21
1.2.1. Les recettes de la section de fonctionnement 23
1.2.2. Les recettes de la section d'investissement 28
1.3. Une dynamique naturelle des dépenses qui implique de mettre en œuvre une gestion sobre et exemplaire 31
1.3.1. Le poids et la dynamique des dépenses obligatoires de fonctionnement continueront de peser sur le budget régional 32
1.3.2. L'évolution des dépenses de personnel 33
1.3.3. La charge de la dette (intérêts et capital) et les divers mouvements financiers 35

2. UN BUDGET 2016 TOURNE VERS L'AVENIR, LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE ET LES PREOCCUPATIONS QUOTIDIENNES DES FRANCILIENS 38
2.1. Des investissements pour l'avenir 38
2.1.1. Mener la révolution des transports en Ile-de-France 38
2.1.2. Des lycées d'Ile-de-France pour toutes les réussites 39
2.1.3. Le renforcement du soutien régional à l'enseignement supérieur et à la recherche . 40
2.2. Une Région qui veut promouvoir le développement économique sur l'ensemble du territoire 42
2.2.1. La progression des budgets dédiés au développement économique et à l'innovation, au tourisme et à l'action internationale 42
2.2.2. Renouer avec les territoires ruraux 45
2.2.3. Reconstruire l'Ile-de-France 46
2.2.4. Aménager durablement l'Ile-de-France 48
2.3. Favoriser l'emploi de tous les Franciliens 50
2.3.1. La formation professionnelle, levier d'action essentiel en faveur de l'emploi 50
2.3.2. Une action volontariste en faveur de l'apprentissage 52
2.3.3. Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes 53
2.4. Une Région proche des préoccupations quotidiennes des Franciliens 54
2.4.1. Assurer la sécurité de chaque Francilien 54
2.4.2. Une politique environnementale pour vivre mieux au quotidien 55
2.4.3. Des politiques sanitaires, sociales et familiales adaptées aux besoins réels des Franciliens 56
2.4.4. Une ambition culturelle retrouvée 57
2.4.5. Remettre le sport au centre du jeu 58
2.4.6. Renouveler les interventions en faveur de la jeunesse et de la vie associative pour favoriser l'engagement 59
2.5. La mobilisation des fonds structurels européens au service de l'action régionale 60

3. LA MAITRISE DES DEPENSES REGIONALES ET UNE GESTION FINANCIERE EFFICIENTE PERMETTRONT DE PRESERVER LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS SUR LA NOUVELLE MANDATURE 63
3.1. La mise en œuvre d'économies dans l'administration régionale et dans les organismes associés 63
3.2. Une stratégie d'emprunt robuste et une gestion efficiente de la dette et de la trésorerie . 65
3.2.1. Renforcer la stratégie de financement de la Région 65
3.2.2. Optimiser la gestion de la dette et de la trésorerie 66
3.3. L'équilibre du budget primitif 2016 permettra de préserver les fondamentaux des finances régionales 69
3.3.1. Les grands équilibres du budget 2016 69
3.3.2. Un emprunt d'équilibre en diminution par rapport à 2015 69

LES ANNEXES DU RAPPORT 70
Les recettes 71
La dette 73
La trésorerie 78
Les participations 83
La contractualisation avec l'Etat : le CPER 2015-2020 85

INTRODUCTION

Le projet de budget pour 2016 est le premier de la nouvelle mandature. Les élections de décembre 2015 ont porté à la tête de la Région une nouvelle majorité mandatée pour mettre en œuvre un véritable plan d'action pour l'Ile-de-France.

Ce projet de budget permettra de financer de nombreuses mesures déclinant ce plan d'action, et dont un grand nombre a déjà été mis en œuvre depuis le début de l'année et sans attendre le vote du budget : révolution des transports, bouclier de sécurité, renforcement du soutien aux PME-TPE, investissements dans les lycées et l'enseignement supérieur, réaffirmation du libre choix des familles dans la scolarisation de leurs enfants…

En même temps, le projet de budget pour 2016 est marqué, pour le nouvel Exécutif, par les conséquences des décisions gouvernementales depuis 2012 et des choix de gestion de la précédente majorité, qui grèvent lourdement, et grèveront encore pour plusieurs années, les finances de la région.

Une situation dégradée

Au-delà des dysfonctionnements relevés dans une série de processus (recrutements, subventions, marchés, contentieux…) au cœur du quotidien de la collectivité régionale et qui témoignent d'un manque de rigueur dans la gestion des deniers publics et de choix politiques et financiers peu responsables, l'audit financier et juridique lancé dès le mois de janvier 2016, et dont les premiers résultats viennent d'être transmis à l'Exécutif, confirme les constats dressés dans le rapport sur les orientations budgétaires.

De fait, la Région a laissé filer ses dépenses de fonctionnement alors que ses recettes de fonctionnement cessaient de progresser dans un premier temps, avant de commencer à diminuer dans un deuxième. Cette double dynamique s'est traduite par une dégradation de l'épargne, ce qui a conduit la Région à faire stagner ses investissements d'une part, à s'endetter massivement d'autre part. A ceci se rajoute le choix irresponsable de faire porter sur la collectivité régionale le financement du Passe Navigo à tarif unique. Si la Région n'avait pas délibéré, dès janvier 2016, dans le sens du sérieux budgétaire et si la Présidente n'avait pas obtenu de la part du Premier ministre des solutions ponctuelles pour l'année en cours, la section de fonctionnement de la Région aurait connu un déficit de 209 M€ en 2016 et la capacité de désendettement aurait atteint 21 ans…

Par ailleurs, l'audit met en évidence les subterfuges utilisés par le précédent Exécutif pour masquer la situation financière réelle : politique de reprise des provisions en 2014 et 2015 pour améliorer optiquement les recettes de fonctionnement, alors que peu de contentieux dans lesquels la responsabilité de la région est actuellement engagée donnent aujourd'hui lieu à provisions, pratique croissante et massive (près de la moitié des investissements transports du budget 2015) du « gel », consistant à faire figurer au budget des autorisations de dépenses fictives aussitôt annulées dès le budget adopté.

Pour la suite, les premières conclusions de l'audit ne cachent pas, malgré la résolution de la question du Passe Navigo à tarif unique, la situation très dégradée dans laquelle le nouvel Exécutif se trouve, du fait de la dynamique intrinsèque des dépenses de fonctionnement, de la diminution de la DGF de 76 M€ attendue pour 2016 et 2017 ainsi que du mécanisme de péréquation sur la CVAE, mécanisme économiquement absurde puisqu'il revient à pénaliser la Région dans les efforts qu'elle déploie pour faire croître l'activité économique de notre région.

Dans ce contexte, le nouvel Exécutif a pris de nombreuses décisions, se traduisant dans le projet de budget primitif pour 2016, visant d'une part à amorcer le redressement des finances de la Région, d'autre part à financer le programme approuvé par les électeurs.

Un cadrage visant à l'amaigrissement du fonctionnement et la relance de l'investissement

En termes de cadrage, l'amaigrissement du fonctionnement et la relance de l'investissement annoncés lors du débat sur les orientations budgétaires conduisent à proposer les montants suivants :

- 4,978 Md€ en crédits de paiement ;
- 1,698 Md€ en autorisations de programme, fonds européens inclus (1,628 Md€ hors fonds européens) ;
- 2,193 Md€ en autorisations d'engagement, fonds européens inclus (2,133 Md€ hors fonds européens).

Hors fonds européens, les dépenses de fonctionnement (autorisations d'engagement) sont en recul de 5,4 % (-3,7 % en tenant compte des fonds européens) par rapport à l'exécution 2015 et les investissements (autorisations de programme) en progression de 4,6 % (+9,0 % en tenant compte des fonds européens).

Des engagements concrétisés en matière de transports, d'éducation, de culture, de développement économique et de sécurité

Le plan d'actions approuvé par les Franciliens en décembre dernier vise à renforcer l'attractivité et le rayonnement de l'Ile-de-France pour lui rendre toute sa place dans la compétition internationale et en faire un moteur de croissance pour l'ensemble de l'économie française.

Pour rivaliser avec Londres, New York, Shanghai, Singapour…, il est nécessaire d'investir massivement dans les transports, l'éducation, l'enseignement supérieur, le développement économique. Pour renforcer la cohésion sociale et améliorer les conditions de vie des Franciliens mais aussi pour renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France, de nouveaux investissements doivent également être consentis dans la culture et dans la sécurité.

Le projet de budget pour 2016 marque une véritable priorité accordée aux transports, pour y mener à bien la révolution sur laquelle nous nous sommes engagés. Après des années d'annonces non suivies d'effets, comme le milliard d'euros votés au bénéfice des transports au budget primitif 2015 dont près de la moitié a été aussitôt annulée immédiatement après son adoption, le budget primitif 2016 témoigne d'un effort sincère et ambitieux pour améliorer durablement le système de transports en Ile-de-France, tant en investissement qu'en fonctionnement. **En investissement, les 600 M€ d'autorisations de programme** qui y sont inscrits ne feront ainsi pas l'objet de « gel » et marquent une progression de plus de 9 % par rapport à l'exécution 2015. La Région investira massivement sur des projets attendus par les Franciliens, comme le T3 à Asnières, le T 10 sur Antony-Clamart, la ligne 14, le pôle de Juvisy, la ligne 11, le tramway T9, le tram-train Massy-Evry ou l'électrification toujours repoussée de la ligne P. La politique menée redonnera par ailleurs sa place accordée au réseau routier pour le désengorger, à commencer par la Francilienne en Seine-et-Marne.

En fonctionnement, le budget des transports n'aura pas, grâce à l'action de la Présidente, à assumer la charge insoutenable de 300 M€ que la majorité précédente lui avait fait porter s'agissant du financement du Passe Navigo à tarif unique. **Avec 800 M€ d'autorisations d'engagement**, les économies occasionnées par l'arrêt du financement de la gratuité des transports pour les étrangers en situation irrégulière financeront l'augmentation de la contribution de la Région au STIF, qui doit notamment lancer un grand plan de rénovation du matériel roulant.

Priorité est également donnée à l'éducation, s'agissant tant des lycées que de l'enseignement supérieur et de la recherche.

S'agissant des lycées, même si l'année 2016 sera mise à profit pour repenser le plan pluriannuel d'investissements de manière notamment à tenir compte de l'évolution des effectifs lycéens faisant suite à la hausse de la natalité du début des années 2000, elle ne se traduira pas pour autant par une pause en la matière. Au contraire, à **401,5 M€ en autorisations de programme**, il marquera une progression de plus de 6 % par rapport à l'exécution 2015, sachant que le budget primitif comportait lui aussi plus de 65 M€ de crédits fictifs. Cette augmentation contribuera notamment à l'accélération de la mise en œuvre du programme d'accessibilité pour les élèves en situation de handicap ou la rénovation tant attendue du lycée de Ris-Orangis, de même que la construction de lycées neufs à Boulogne ou à Courbevoie ou les restructurations partielles des lycées Jean Jaurès à Paris, Alfred Costes à Bobigny, Fernand et Nadia Léger à Argenteuil. L'éducation sera également prioritaire en matière de fonctionnement. **Avec près de 265 M€ en autorisations d'engagement**, le budget permettra de mettre en place une expérimentation du budget d'autonomie, d'étendre le champ du bénéfice de la tarification de la restauration scolaire au quotient familial à l'avantage des lycéens les moins favorisés et d'assurer la liberté de choix pour les parents d'élèves, puisque les élèves des lycées privés bénéficieront des mêmes aides que ceux des lycées publics.

L'enseignement supérieur et la recherche connaîtront un niveau inégalé, alors que le budget primitif 2015 de ce secteur intégrait 33 M€ de crédits fictifs. **A 139 M€ d'autorisations de programme et d'autorisation d'engagement**, soit +25 % par rapport à l'exécution 2015, le budget primitif 2016 permettra de financer notamment la bibliothèque du campus Condorcet, une très grande infrastructure d'envergure européenne pour les sciences humaines et sociales, et de participer à l'opération de réinstallation de l'université Paris III de Censier à Picpus. Par ailleurs, le dispositif de mobilité internationale des étudiants franciliens sera conforté alors que deux nouveaux dispositifs de bourse - le premier à l'attention des bacheliers ayant obtenu la mention Très Bien, pour compenser le désengagement de l'Etat en la matière, le deuxième pour aider les non-bacheliers à accéder à l'enseignement supérieur, via le diplôme d'accès aux études universitaires – seront créés. Ces crédits permettront également d'aménager une année de transition pour les actions menées dans le cadre des domaines d'intérêt majeur (DIM) et de doubler le nombre de chaires d'excellence pour l'accueil des chercheurs étrangers.

Comme pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche, **l'investissement dans la culture constitue un investissement pour la cohésion sociale et le rayonnement de notre région.** C'est aussi une manière de réaffirmer nos valeurs et notre identité suite aux attaques terroristes dont notre Région a été l'objet à deux reprises en 2015. Les investissements culturels représenteront 35,6 M€ d'autorisations de programme, en progression de 84 % par rapport à l'exécution 2015, alors que le budget primitif pour 2015 comportait plus de 7 M€ de crédits fictifs. De la sorte, le soutien au cinéma sera notamment consolidé et l'ensemble des acteurs du secteur culturel bénéficieront d'un fonds permettant de moderniser les lieux de spectacle, de répétition, le patrimoine culturel francilien, et de participer à l'équipement des troupes ou des orchestres. Avec 88,7 M€ en cumulant investissement et fonctionnement, soit une progression de 6,7 % par rapport à 2015, l'année 2016 marquera ainsi la première étape de l'engagement d'augmenter de 20 % les crédits de la culture sur la mandature.

Pour relancer l'activité de l'Ile-de-France, la Région doit investir dans son développement économique sous toutes ses formes. Les crédits d'investissement du « **développement économique** » *stricto sensu* s'établiront, à périmètre constant, à 110,1 M€, soit une progression de 12 %, sachant que le budget primitif correspondant comportait 35,5 M€ de crédits fictifs en investissement. Un total de 1 000 micro-prêts pour la croissance des TPE seront ainsi attribués et distribués par les réseaux bancaires et la BPI sous garantie régionale pour un montant moyen de 25 000 €, permettant de combler un manque dans l'offre actuelle de financement de ces entreprises. Le dispositif PM'Up sera par ailleurs redynamisé, avec un examen au fil de l'eau et non deux fois par an, une ouverture à tous les acteurs économiques franciliens et un accent particulier sur les transitions écologique et numérique de nos PME. Les efforts de la Région sur

son budget d'investissement en matière d'innovation, de soutien à la création et au développement des entreprises, mais également dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, seront poursuivis, voire amplifiés.

De même, **les autorisations de programme consacrées à l'agriculture**, composante essentielle de l'économie francilienne, feront plus que doubler par rapport à l'exécution 2015. Ce budget permettra notamment d'encourager les démarches qualité et d'innovation des producteurs franciliens et des industries agroalimentaires et de relancer la filière bois. **Le tourisme** bénéficiera pour sa part de 4 M€ en autorisations de programme, soit le montant inscrit au budget primitif 2015 après neutralisation du million d'euros de crédits fictifs. En fonctionnement, ce secteur sera par ailleurs doté d'un fonds exceptionnel de soutien pour l'aider à faire face au reflux du nombre de touristes, conséquence des évènements de 2015.

Enfin, le budget d'investissement de la politique régionale en matière de sécurité va tripler, afin que les Franciliens puissent davantage se sentir en sécurité : chez eux, grâce à l'aide à l'implantation et à l'équipement des forces de sécurité, dans la rue, grâce au soutien aux dispositifs de vidéo-protection, dans les lycées ou les salles de spectacle.

Réduire les fractures sociales et territoriales

L'objectif de redonner à l'Ile-de-France toute sa qualité de vie et son attractivité va de pair avec la volonté de lutter contre les inégalités croissantes qui fracturent la région et compromettent son avenir. Ce sont d'ailleurs bien les Franciliens les plus fragiles qui bénéficieront en premier de l'amélioration du dispositif de transports ou des efforts consentis en matière de sécurité.

L'urgence sociale, en Ile-de-France, c'est bien évidemment l'emploi mais aussi le logement, dont la cherté et la rareté grèvent le pouvoir d'achat de tous les Franciliens. Les fractures territoriales se traduisent également par l'absence d'un certain nombre de services (santé, commerces…) sur certains territoires de vie et par la dégradation de l'environnement. Le projet de budget primitif pour 2016 répond à ces préoccupations.

S'agissant de la formation professionnelle, notamment des demandeurs d'emploi, de l'apprentissage et de l'emploi, les montants inscrits au budget primitif pour 2016 restent provisoires, puisqu'ils devraient être abondés par l'Etat et la Fonds partenarial de sécurisation des parcours professionnels. Dans l'attente, la Région maintiendra son niveau d'accompagnement des demandeurs d'emploi et des jeunes en insertion. Nous proposerons à l'Etat de reprendre la formation individuelle des chômeurs et de tripler le nombre de formations collectives offertes.

Avec un montant consolidé de 457,4 M€ en autorisations d'engagement, le financement de l'apprentissage et celui des formations initiales dans le domaine sanitaire et social progressera notamment de 1,2 % par rapport à l'exécution 2015. Un nouveau contrat de performance permettra une meilleure orientation des jeunes vers les formations offrant le plus de débouchés. Ce sont ainsi plus de 100 000 jeunes franciliens qui sont ainsi chaque année accompagnés vers un emploi durable.

De même, la nouvelle politique du logement de la région s'adressera à la fois aux ménages à faible revenu et aux classes moyennes, tout en évitant la concentration excessive de logements très sociaux sur certains territoires. Cette double orientation permettra de renforcer la mixité sociale et donc la cohérence des territoires.

Pour qu'aucun territoire de la Région ne se sente oublié, la collectivité déploiera, parallèlement à son action habituelle en matière de renouvellement urbain, en lien avec le nouveau programme de rénovation urbaine destiné aux quartiers populaires, un effort spécifique en direction des territoires ruraux. **En investissement,** les aides aux territoires ruraux seront doublées et comprendront, au-delà de la progression des contrats territoriaux, de nouveaux dispositifs en faveur de la sauvegarde des commerces et services de proximité ou du développement d'espaces collaboratifs de travail.

Par ailleurs, le lancement d'un concours « Dessine-moi le Grand Paris de demain » ainsi que celui d'une biennale de l'architecture permettront d'imaginer le visage futur de la Région.

Avec plus de 50 M€ d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement, les moyens dévolus à la citoyenneté, à la jeunesse, à la vie associative, aux sports et aux loisirs intégreront également une forte dimension territoriale. Des projets de territoire jeunesse et des contrats territoriaux Sports seront créés, dans une volonté de cohérence et de proximité avec les territoires franciliens. Les relations avec les associations, de jeunesse ou sportives, s'organiseront autour d'une approche en réseau, avec un soutien marqué aux valeurs de la République et à la formation des bénévoles. La Région se donnera par ailleurs les moyens de soutenir les candidatures aux grands évènements internationaux que sont les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 d'une part, l'Exposition universelle 2025 d'autre part.

Une politique transversale en matière d'environnement destinée à améliorer le cadre de vie des Franciliens

Avec plus de 84 M€ d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement, les politiques régionales en matière d'environnement et d'énergie pourront se déployer sur des problématiques cruciales pour les Franciliens, mais encore peu traitées jusqu'à présent. Une conférence sur l'air sera ainsi organisée au premier semestre 2016 alors qu'un fonds de soutien aux actions de dépollution de l'air sera mis en place. De même, de nouvelles initiatives seront lancées en matière de propreté et de déchets : un fond propreté sera créé et des moyens pour aller vers une économie circulaire des déblais seront dégagés. Les questions énergétiques, enjeu essentiel pour l'Ile-de-France, feront l'objet de mesures spécifiques : lancement d'une nouvelle dynamique des infrastructures collectives d'énergie renouvelables, transformation de la SEM Energie posit'if en une agence pour la rénovation énergétique des bâtiments, dotée de moyens nouveaux.

Au-delà de ce budget spécifique, la question environnementale traversera l'ensemble des politiques régionales. La création de 100 éco-quartiers, l'accent mis sur la transition écologique pour le dispositif PM'Up, le plan vélo qui sera présenté au conseil régional avant la fin de l'exercice, l'accélération de la mise en œuvre de la politique des nouveaux véhicules urbains, le renforcement du soutien aux parcs naturels, la division par trois du nombre de véhicules des élus… participent de cette préoccupation.

Un recours maîtrisé à l'emprunt qui ne doit pas empêcher de mettre l'Etat face à ses responsabilités

Le projet de budget primitif pour 2016 est marqué par une diminution des recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, hors remboursement anticipé de certaines créances.

Les recettes fiscales en fonctionnement et en investissement diminuent ainsi en cumulé de 52 M€, en raison principalement de la péréquation CVAE et de la réforme de la RCBE, que ne compense pas la création de droits de mutation à titre obligatoire sur l'immobilier d'entreprise et alors que le produit de la TICPE est attendu en stabilité.

Les dotations de l'Etat en fonctionnement et en investissement devraient diminuer de 83,5 M€, avec notamment la diminution de la dotation globale de fonctionnement de 76 M€, appelée à se poursuivre en 2017.

Les recettes diverses cumulées, hors remboursement de créances, sont globalement attendues en stabilité. Elles devraient diminuer de 18,8 M€ en section de fonctionnement, avec l'absence de reprise de provisions, contrairement à ce qui se pratiquait les années précédentes. Cette baisse ne sera pas compensée par la progression de l'exécution des fonds européens, qui part d'un niveau très bas en raison des manquements de la précédente majorité qui n'a pas su mettre en place une organisation administrative opérationnelle pour gérer les fonds européens au sein de la collectivité. Les recettes diverses devraient progresser de 21,4 M€ en section d'investissement grâce à une meilleure utilisation des fonds européens.

Par conséquent, pour maintenir ses équilibres et maîtriser son recours à l'emprunt, la Région a décidé la mise en place du remboursement anticipé de créances de la RATP et de la SNCF. Dans un souci de bonne gestion, un montant de 100 M€ serait mobilisé en 2016 sur les 300 M€ avancés par le Premier ministre dans son courrier du 5 février 2016.

Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre s'établit à 802,3 M€, en diminution de plus de 6 % par rapport à l'emprunt d'équilibre voté au budget primitif 2015.

Par ailleurs, pour assurer le respect des équilibres du budget primitif 2016 en exécution, il sera procédé à une mise en réserve initiale de 6 % hors dépenses de personnel, alignant ainsi la région sur les règles prudentielles de l'Etat.

La Région ne se satisfait toutefois pas de cette situation. Elle entend notamment prochainement interpeller l'Etat sur le non respect, de sa part, des protocoles Transports de 2011 et 2013. Le protocole de 2011 prévoyait une recette annuelle, pour la Région, de 200 M€, soit un total de 1 Md€ sur la période 2011-2015. Elle n'en a reçu que 559 M€ à ce stade. Le protocole de 2013 actait pour sa part des recettes annuelles supplémentaires de 150 M€, soit un total de 450 M€ sur la période 2013-2015. La Région n'a bénéficié que de 139 M€. La perte totale de recettes s'établit donc à 752 M€, ce qui n'est pas acceptable. Ces sommes doivent venir abonder le budget régional, la parole de l'Etat doit être respectée.

	2015 [1]	2016	Evolution 2015 / 2016 (%)
FONCTIONNEMENT (Autorisations d'engagement, hors fonds européens)	2 254,6	2 133,2	-5,4%
INVESTISSEMENT (Autorisations de programme, hors fonds européens)	1 556,6	1 627,8	+4,6%

1 prévision d'exécution 2015

	2015 [2]	2016	Evolution 2015 / 2016 (%)
EMPRUNT	855,8	802,3	-6,3%

2 Emprunt voté au budget primitif 2015

* * * * *

Dans un contexte particulièrement contraint, le projet de budget pour 2016 permet de commencer à décliner sans tarder les engagements pris devant les Franciliens.

Pour redonner son dynamisme et son attractivité à l'Ile-de-France et faire face aux urgences sociales, ce budget fait le pari de l'investissement dans l'avenir : les transports, l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche, la culture, le développement économique. Il veille également à répondre aux préoccupations des Français en matière d'apprentissage, de formation, de logement, d'environnement, de sécurité. Il ne laisse enfin aucun territoire à l'écart, en redonnant notamment toute leur place aux territoires ruraux.

Il s'agit donc à la fois d'un budget de relance par l'investissement, d'économie de fonctionnement et de maîtrise de l'endettement. Un budget responsable et de confiance en l'avenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional d'Ile-de-France

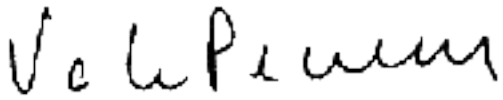

VALERIE PECRESSE

LES DONNEES DU BUDGET 2016

LES GRANDES MASSES DU BUDGET 2016

(en millions d'euros)

	CA 2014	BP 2015	PREV. EXEC. 2015[1]	PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016		EVOLUTION 2015-2016 EN %	
						/ BP 2015	/ EXE. 2015
LES RECETTES							
LES RECETTES PERMANENTES	**4 006,62**	**4 093,63**	**4 209,98**	**4 175,38**	**83,9%**	**2,0%**	**-0,8%**
LES RECETTES PERMANENTES DE FONCTIONNEMENT	**3 423,82**	**3 431,37**	**3 497,59**	**3 387,38**	**68,1%**	**-1,3%**	**-3,2%**
LA FISCALITE DIRECTE (2)	637,66	782,07	799,75	744,67	15,0%	-4,8%	-6,9%
LES AUTRES RECETTES FISCALES Y COMPRIS TICPE (3)	1 686,81	1 848,94	1 894,77	1 942,92	39,0%	5,1%	2,5%
LES DOTATIONS DE L'ETAT	883,23	646,92	653,20	569,68	11,4%	-11,9%	-12,8%
LES RECETTES DIVERSES (4)	216,12	153,44	149,87	130,11	2,6%	-15,2%	-13,2%
LES RECETTES PERMANENTES D'INVESTISSEMENT	**582,80**	**662,27**	**712,39**	**788,00**	**15,8%**	**19,0%**	**10,6%**
LES RECETTES FISCALES Y COMPRIS TICPE (5)	267,79	368,60	404,52	358,98	7,2%	-2,6%	-11,3%
LES DOTATIONS DE L'ETAT	97,95	86,09	86,09	86,09	1,7%	0,0%	0,0%
LES RECETTES DIVERSES (4)	217,06	207,58	221,78	342,93	6,9%	65,2%	54,6%
L'EMPRUNT	**729,00**	**855,80**	**712,00**	**802,29**	**16,1%**	**-6,3%**	**12,7%**
TOTAL DES RECETTES	**4 735,62**	**4 949,43**	**4 921,98**	**4 977,67**	**100%**	**0,6%**	**1,1%**
LES DÉPENSES							
FONCTIONNEMENT (6)	**2 703,99**	**2 793,96**	**2 779,95**	**2 789,68**	**56,0%**	**-0,2%**	**0,4%**
FONCTIONNEMENT HORS DETTE	2 566,21	2 636,66	2 648,19	2 648,53		0,5%	0,0%
DONT FONCTIONNEMENT SECTORIEL	*2 384,32*	*2 444,93*	*2 461,63*	*2 455,93*		0,4%	-0,2%
DONT FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION REGIONALE	*181,90*	*191,73*	*186,57*	*192,61*		0,5%	3,2%
CHARGE DE LA DETTE ET AUTRES MOUVEMENTS FINANCIERS (7)	137,78	157,30	131,76	141,15		-10,3%	7,1%
INVESTISSEMENT	**2 030,62**	**2 155,47**	**2 138,00**	**2 187,99**	**44,0%**	**1,5%**	**2,3%**
EQUIPEMENT HORS DETTE	1 637,89	1 688,92	1 675,91	1 735,96		2,8%	3,6%
DONT EQUIPEMENT SECTORIEL	*1 623,86*	*1 677,72*	*1 666,41*	*1 725,65*		2,9%	3,6%
DONT EQUIPEMENT DE L'INSTITUTION REGIONALE	*14,04*	*11,20*	*9,51*	*10,31*		-7,9%	8,4%
CHARGE DE LA DETTE ET AUTRES MOUVEMENTS FINANCIERS (8)	392,73	466,56	462,09	452,03		-3,1%	-2,2%
TOTAL DES DÉPENSES	**4 734,61**	**4 949,43**	**4 917,95**	**4 977,67**	**100%**	**0,6%**	**1,2%**
RÉSULTAT CUMULÉ À LA CLOTURE DE L'EXERCICE	**1,01**		**4,03**				

	CA 2014	BP 2015	PREV. EXEC. 2015[1]	PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016		EVOLUTION 2015-2016 EN %	
						/ BP 2015	/ EXE. 2015
LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	**1 670,08**	**2 337,02**	**1 556,65**	**1 697,51**	**43,6%**	**-27,4%**	**9,0%**
LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	**2 194,42**	**2 315,32**	**2 277,59**	**2 193,20**	**56,4%**	**-5,3%**	**-3,7%**

(1) Dans l'attente des données définitives qui seront constatées au compte administratif 2015

(2) IFER et CVAE nette de FNGIR et de péréquation CVAE

(3) Principalement : taxe sur les cartes grises, frais de gestion de fiscalité directe, taxe d'apprentissage

(4) Y compris flux sur swaps et y compris incidence ICNE et la reprise du résultat cumulé à la clôture de l'exercice.

(5) TICPE Grenelle, Redevance pour création de bureaux, taxe d'aménagement, taxe additionnelle spéciale annuelle et taxe annuelle sur les surfaces de stationnement

(6) Hors prélèvements péréquation CVAE et FNGIR

(7) Y compris frais financiers divers et incidence ICNE

(8) Hors mouvements sur les lignes de crédit à long terme à encours variable (opérations de trésorerie et de refinancement)

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016

EQUILIBRE FINANCIER

	CA 2014 (M€)	BP 2015 (M€)	Prév exé 2015 (M€)	Projet BP 2016 (M€)	Evo BP 2016/2015 (M€)	Evo BP 2016/2015 (%)	Evo BP 2016 / CA 2015 (M€)	Evo BP 2016 / CA 2015 (%)
FONCTIONNEMENT								
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**3 423,821**	**3 431,368**	**3 497,596**	**3 387,381**	**-43,987**	**-1,3%**	**-110,215**	**-3,2%**
Fiscalité (1)	2 324,473	2 631,008	2 694,525	2 687,590	56,582	2,2%	-6,935	-0,3%
Dotations	883,231	646,923	653,199	569,678	-77,245	-11,9%	-83,521	-12,8%
Autres (yc ICNE et excédent N-1 reporté)	216,117	153,437	149,871	130,113	-23,324	-15,2%	-19,758	-13,2%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	**2 703,988**	**2 793,960**	**2 779,951**	**2 789,684**	**-4,276**	**-0,2%**	**9,733**	**0,4%**
Dépenses d'intervention sectorielles et dépenses de l'institution	2 566,213	2 636,661	2 648,191	2 648,533	11,872	0,5%	0,342	0,0%
Charge de la dette (yc ICNE) et divers mouvements financiers	137,775	157,299	131,760	141,151	-16,148	-10,3%	9,391	7,1%
EPARGNE BRUTE (3)	**719,833**	**637,408**	**717,644**	**597,697**	**-39,711**	**-6,2%**	**-119,947**	**-16,7%**
TAUX D'EPARGNE BRUTE (4)	***21,0%***	***18,6%***	***20,5%***	***17,6%***				
EPARGNE NETTE (5)	**352,836**	**195,852**	**276,089**	**161,670**	**-34,182**	**-17,5%**	**-114,419**	**-41,4%**
TAUX D'EPARGNE NETTE (6)	***10,3%***	***5,7%***	***7,9%***	***4,8%***				
INVESTISSEMENT								
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**582,797**	**662,265**	**712,391**	**788,003**	**125,738**	**19,0%**	**75,612**	**10,6%**
Fiscalité	267,792	368,600	404,519	358,984	-9,616	-2,6%	-45,535	-11,3%
Dotations	97,949	86,089	86,089	86,089	0,000	0,0%	0,000	0,0%
FCTVA	83,135	70,000	73,949	76,900	6,900	9,9%	2,951	4,0%
Autres	133,921	137,576	147,834	266,030	128,454	93,4%	118,196	80,0%
RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT APRES RESTITUTIONS DE TAXES	**557,069**	**637,265**	**691,858**	**772,003**	**134,738**	**21,1%**	**80,145**	**11,6%**
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**909,905**	**833,117**	**967,947**	**933,673**	**100,556**	**12,1%**	**-34,274**	**-3,5%**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Dépenses d'intervention et dépenses de l'Institution)	**1 637,892**	**1 688,918**	**1 675,914**	**1 735,963**	**47,045**	**2,8%**	**60,049**	**3,6%**
TAUX D'AUTOFINANCEMENT	***55,6%***	***49,3%***	***57,8%***	***53,8%***				
BESOIN DE FINANCEMENT	**729,000**	**855,801**	**712,000**	**802,290**	**-53,511**	**-6,3%**	**90,290**	**12,7%**
ENCOURS DE DETTE au 31/12/n (7)	**5 092,6**	**5 506,8**	**5 363,0**	**5 729,3**	**222,4**	**4,0%**	**366,213**	**6,8%**
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (nombre d' années)	**7,1**	**8,6**	**7,5**	**9,6***				

(1) Recettes nettes des reversements au titre du FNGIR et péréquation CVAE.
(2) Hors reversements au titre du FNGIR et de la péréquation CVAE.
(3) Recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement
(4) Epargne brute/recettes de fonctionnement
(5) Epargne brute - amortissement de la dette
(6) Epargne nette/recettes de fonctionnement
(7) Pour les encours de dette affichés aux BP, ils sont calculés par rapport à la valeur la plus à jour de l'encours de dette en N-1
* Les nouvelles recettes fiscales créées en loi de finances pour 2015 au bénéfice de la Région Ile-de-France (140 M€) en vue de financer les dépenses d'investissement en faveur des transports en commun ont vocation à permettre l'amortissement sur longue période de la dette contractée pour financer l'effort supplémentaire de la Région dans ce domaine. Ces recettes pourraient dès-lors être prises en compte dans le calcul de la capacité de désendettement. Corrigée de ces recettes, la capacité de désendettement s'établirait à 7,8 ans fin 2016.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2016

EQUILIBRE FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
FONCTIONNEMENT			
Opérations réelles	**3 539 433 000**	**Opérations réelles**	**4 137 130 000**
Dépenses réelles (hors ICNE)	**3 532 961 000**	**Recettes réelles (hors ICNE)**	**4 137 025 000**
Dont dépenses d'intervention sectorielle et dépenses de l'Institution régionale	2 648 533 000	Dont Fiscalité Directe	1 494 415 000
		Dont Autres recettes fiscales (Cartes Grises, TICPE, taxe sur les bureaux, frais de gestion form pro, RRA)	1 942 924 000
Dont Charge de la dette et divers mouvements financiers	134 679 000	Dont Dotations de l'Etat	569 678 000
Dont prélèvement FNGIR et Péréquation CVAE	749 749 000		
Dont Provision	-	Dont Autres recettes	130 008 000
Intérêts Courus Non Echus (ICNE)	***6 472 000***	***Intérêts Courus Non Echus (ICNE)***	***105 000***
Opérations d'ordre	**825 177 000**	**Opérations d'ordre**	**227 480 000**
Dont Dotation aux amortissements des immobilisations	730 242 000	Dont Reprise sur autofinancement	227 480 000
Dont VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	***94 935 000***		
TOTAL FONCTIONNEMENT	**4 364 610 000**	**TOTAL**	**4 364 610 000**
INVESTISSEMENT			
Opérations réelles	**3 361 990 000**	**Opérations réelles**	**2 764 293 000**
Dépenses réelles (hors mouvements sur lignes à encours variable)	**2 187 990 000**	**Recettes réelles (hors mouvements sur lignes à encours variable)**	**1 590 293 000**
Dont dépenses d'intervention sectorielle et dépenses de l'Institution régionale	1 735 963 000	Dont Recettes fiscales (RCB, taxe aménagement, TICPE Grenelle, recettes NGP)	358 984 000
		Dont Dotations de l'Etat	86 089 000
		Dont Autres recettes permanentes	342 930 000
Dont Dette et divers mouvements financiers	452 027 000	Dont Emprunt	***802 290 000***
Mouvements sur lignes à encours variable	**1 174 000 000**	**Mouvements sur lignes à encours variable**	**1 174 000 000**
Dont Fonctionnement lignes à encours variable (trésorerie)	587 000 000	Dont Fonctionnement lignes à encours variable (trésorerie)	587 000 000
Dont Refinancement éventuel de l'encours mobilisé sur les lignes à encours variable	587 000 000	Dont Refinancement éventuel de l'encours mobilisé sur les lignes à encours variable	587 000 000
Opérations d'ordre	**1 037 788 000**	**Opérations d'ordre**	**1 635 485 000**
Dont Reprise sur autofinancement	227 480 000	Dont Amortissement des immobilisations	730 242 000
Dont Opérations patrimoniales	810 308 000	Dont Opérations patrimoniales	810 308 000
		Dont VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	***94 935 000***
TOTAL INVESTISSEMENT	**4 399 778 000**	**TOTAL**	**4 399 778 000**
TOTAL BUDGET	**8 764 388 000**	**TOTAL BUDGET**	**8 764 388 000**

Les Recettes
4 978 millions d'euros

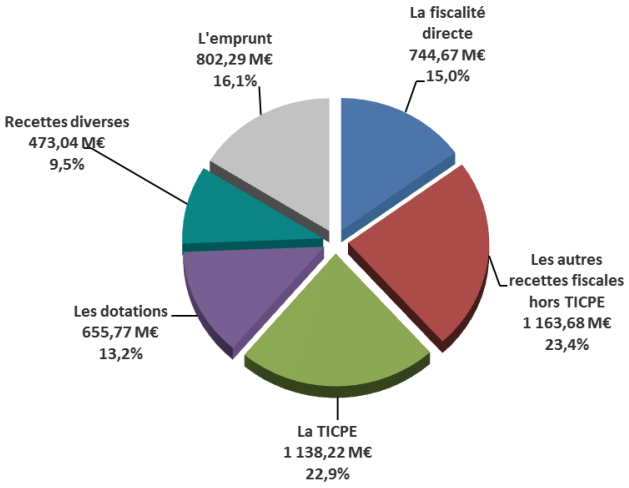

Projet de budget 2016
4 978 millions d'euros de crédits de paiement

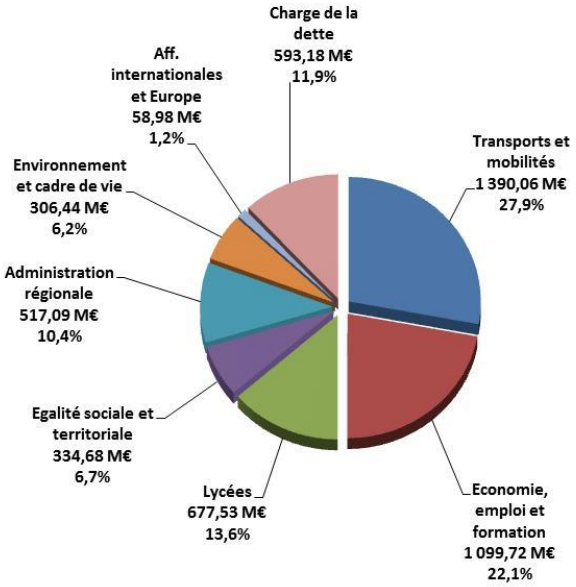

Projet de budget 2016
1 698 millions d'euros d'autorisations de programme

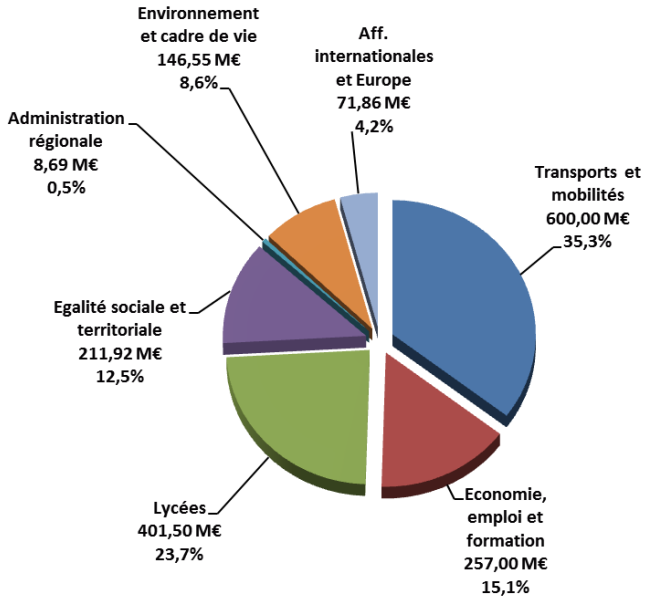

Projet de budget 2016
2 193 millions d'euros d'autorisations d'engagement

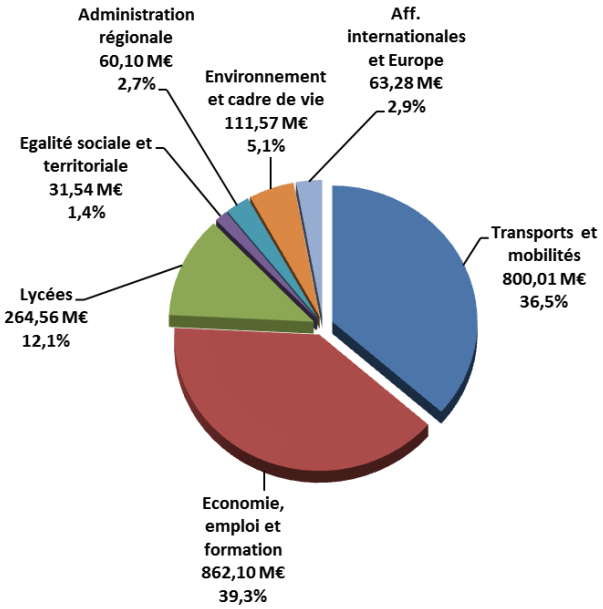

1. Des contraintes financières d'une ampleur inédite et le contexte économique fragile imposent de conduire une gestion exemplaire sur la mandature

1.1. Un contexte économique fragile

1.1.1. Des facteurs de risque pèsent sur la reprise de l'activité en zone euro

L'économie de la zone euro s'est améliorée en 2015 mais la croissance se poursuit à un rythme modéré.

Après une croissance de +0,4% au deuxième trimestre 2015, l'évolution du PIB a légèrement ralenti à +0,3% aux troisième et quatrième trimestres selon l'estimation publiée par Eurostat en mars. En moyenne annuelle, le PIB en zone euro en volume a augmenté de +1,6% en 2015, après +0,9% en 2014.

Les consommations privée et publique résistent face au manque de dynamisme de l'investissement et au ralentissement des exportations en lien avec le ralentissement du commerce mondial.

Les prix sont restés stables en 2015 (+0,0%), surtout du fait de la chute des prix du pétrole.

Les prévisions de croissance (Insee – Ifo – Istat) sont de 0,4% par trimestre au premier semestre 2016. Ces estimations reposent sur une demande intérieure tirant l'activité économique. La baisse des prix du pétrole qui semble plus durable que prévu et la hausse de l'emploi devraient favoriser le pouvoir d'achat, portant la consommation privée.

Cependant, des facteurs de risque pourraient peser sur cette croissance comme l'escalade des tensions géopolitiques au Moyen-Orient qui affecterait la confiance des consommateurs et des investisseurs, un ralentissement durable de la croissance en Chine et dans d'autres économies de marchés émergents, ou la faiblesse des échanges mondiaux.

1.1.2. Des prévisions de croissance modérée en France

Selon la deuxième estimation de l'Insee, le PIB de la France a progressé de 0,3% au quatrième trimestre 2015 comme au troisième trimestre. L'activité s'accélère en moyenne sur l'année à +1,1% en 2015 après +0,2% en 2014.

La consommation privée s'est repliée au quatrième trimestre 2015.

L'investissement est en hausse à +0,7% au quatrième trimestre 2015 mais recule en moyenne sur l'année à -0,2%.

Le commerce extérieur a par contre pesé sur la croissance : les exportations progressant moins que les importations.

Le chômage a augmenté de +0,2 point au troisième trimestre 2015 par rapport au troisième trimestre 2014 alors que dans pratiquement tous les autres pays d'Europe, il recule. Le nombre de demandeurs d'emploi reste très élevé, y compris en Ile-de-France.

Dans le projet de loi de finances pour 2016, le Gouvernement a anticipé une croissance de +1,5% pour l'année 2016, supérieure aux perspectives du FMI et de l'OCDE, publiées plus récemment et qui prévoient une augmentation de +1,3%, en ligne avec le consensus des économistes.

		PLF 2016		**OCDE**		**FMI**		**Commission européenne**		**Consensus**	
		septembre		*novembre*		*janvier*		*février*		*février*	
	2015	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
France											
PIB	**1,1%**	1,5%	-	1,3%	1,6%	1,3%	1,5%	1,3%	1,7%	1,4%	1,5%
Inflation	**0,1%**	1,0%	-	1,0%	1,2%	-	-	0,6%	1,3%	0,8%	1,3%
Zone euro											
PIB	**1,5%**	1,8%	-	1,8%	1,9%	1,7%	1,7%	1,7%	1,9%	1,6%	1,7%
Inflation	**0,0%**	1,1%	-	0,9%	1,3%	-	-	0,5%	1,5%	0,4%	1,4%
Etats-Unis											
PIB	**2,4%**	2,8%	-	2,5%	2,4%	2,6%	2,6%	2,7%	2,6%	2,2%	2,4%
Inflation	**0,8%**	-	-	1,0%	1,8%	-	-	1,2%	2,2%	1,3%	2,2%

1.1.3. L'Ile-de-France ne profite pas de sa situation de région-capitale

En témoigne la situation du marché du travail francilien, avec, à fin décembre 2015, une variation sur un an du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A qui s'élève à +3,0% en Ile-de-France contre +2,6% en France métropolitaine.

Au-delà, les analyses les plus récentes sur la conjoncture décrivent une activité mitigée (CROCIS janvier 2016) :

- L'année 2015 s'est clôturée par une accélération des cadences de production dans l'industrie mais l'activité dans les services marchands a été affectée par les attentats de novembre, notamment le secteur de l'hôtellerie-restauration.

- Les créations d'entreprises en Ile-de-France ont augmenté en 2015 : à fin décembre, presque 144 000 entreprises ont ainsi été créées, soit +1,3% par rapport à décembre 2014, mais le nombre de défaillances d'entreprises s'est également accéléré (+4,6% sur un an fin septembre 2015), alors qu'il s'est stabilisé en France métropolitaine (-0,1%).

- Point de fragilité, l'immobilier francilien se redresse légèrement. Dans le résidentiel, après trois ans et demi de baisse, le prix dans l'ancien a augmenté de +0,8% au troisième trimestre 2015 par rapport au trimestre précédent. Toutefois, sur un an, les prix immobiliers franciliens, tous types de biens confondus, sont en baisse à -1,1%. Les tendances en matière de construction de bureaux sont haussières.

Au total, l'activité francilienne pourrait progresser dans les prochains mois mais la reprise pourrait être retardée par les facteurs défavorables tels que la faiblesse de la consommation ou l'affaiblissement des échanges mondiaux.

1.2. Des perspectives fortement contraintes en recettes

Le total des recettes permanentes inscrites au projet de BP 2016 est attendu à hauteur de 4 175,4 M€, à comparer avec une prévision d'exécution 2015 de 4 209,0 M€[1], soit -34 M€.

Il est prévu de mobiliser, en 2016, par remboursement anticipé, une partie des créances de la Région sur la RATP et la SNCF, comme annoncé par le Premier ministre à la Présidente le 5 février dernier. Un montant de **100 M€**, sur un encours mobilisable de 300 M€, viendrait ainsi abonder les recettes d'investissement en 2016.

Par ailleurs, au titre de sa fonction d'autorité de gestion pour la programmation 2014-2020 des fonds européens, la Région devrait allouer 54,1 M€ à des tiers en 2016. Il en est attendu des recettes équivalentes de 38,0 M€ en fonctionnement et de 16,1 M€ en investissement (à comparer avec une exécution cumulée de 4,1 M€ en 2015).

Toutefois, **hors remboursement anticipé de créances** de la Région sur la RATP et la SNCF et **hors fonds européens** instruits par la Région comme autorité de gestion pour la programmation 2014-2020 (qui ne font donc que transiter par le budget régional), **les recettes permanentes ne** s'élèveraient en 2016 qu'à 4 021,3 M€. Elles **subiraient donc une forte baisse par rapport à la prévision d'exécution 2015 (-183,6 M€, soit -4,4%).**

Les recettes de la section de fonctionnement (3 387,4 M€) subiront une **nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de -76,0 M€** par rapport au montant 2015.

En 2016, le budget régional sera également affecté par une **baisse du produit de fiscalité directe de -55,1 M€ par rapport à 2015 (soit -6,9%), compte-tenu d'un prélèvement multiplié par 7 (passant de -10,6 M€ en 2015 à -74,9 M€ en 2016)** au titre de la péréquation des ressources perçues par les régions en 2015 (la prévision de CVAE brute sera quant à elle hausse de +9,0 M€ par rapport à l'exécution 2015, soit +0,7%).

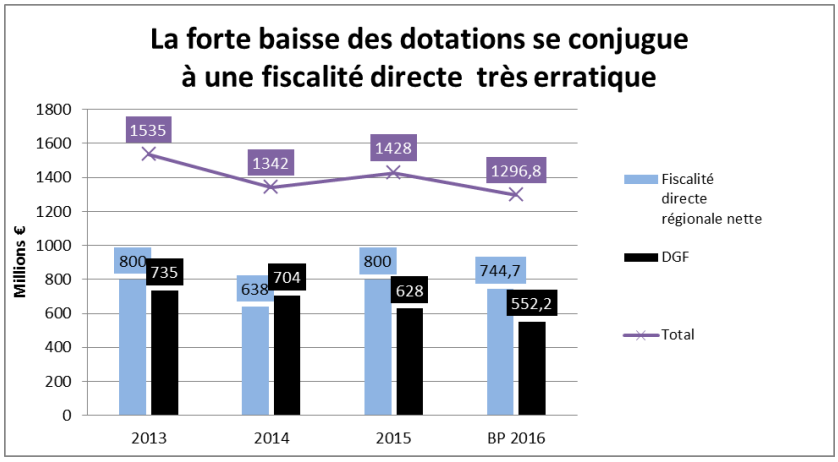

Les recettes de la section de fonctionnement subiront donc un choc négatif de -140,3 M€ en 2016 par rapport à l'exécution 2015, rien que sous l'effet de la baisse des dotations et du prélèvement au titre de la péréquation.

La création, en loi de finances rectificative pour 2015, d'une taxe additionnelle régionale sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur l'immobilier d'entreprises, au taux de 0,6 %, permet toutefois d'inscrire en section de fonctionnement une nouvelle recette estimée à 32 M€ par an, en compensation d'une perte de produit de redevance pour création de bureaux, commerces et entrepôts (RCBCE) due à la nouvelle réforme de cette imposition.

[1] Hors reprise du résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2014 (1,01 M€)

Les recettes de la section d'investissement (788,0 M€) devraient quant à elles croître grâce au remboursement anticipé d'une partie des créances de la RATP et de la SNCF, malgré la perte de produit fiscal occasionnée par la nouvelle refonte de la RCBCE.

En définitive, les **4 175,4 M€** de recettes permanentes inscrites au projet de BP 2016 se répartissent de la façon suivante :

- 81 % de recettes réelles de fonctionnement et 19 % de recettes réelles d'investissement :

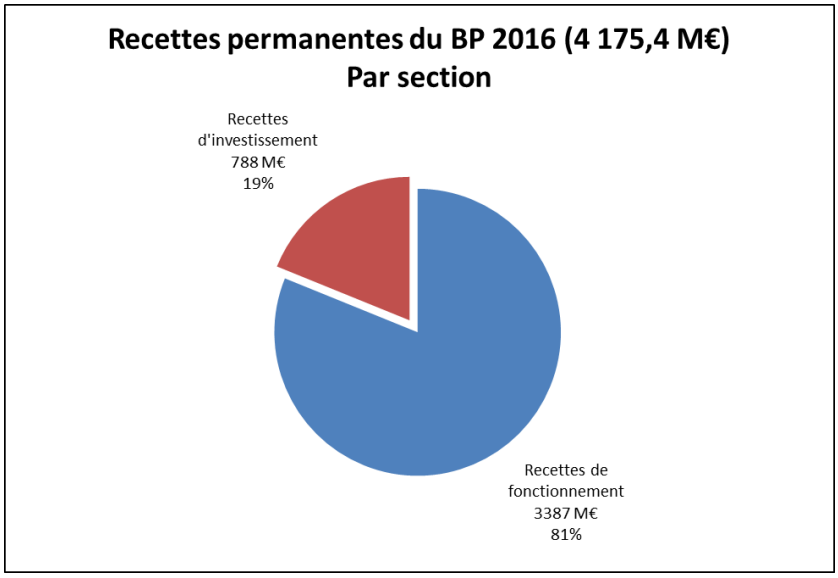

- 744,7 M€ de produit de fiscalité directe nette (18%), 1 163,7 M€ d'autres recettes fiscales hors TICPE (28%), 1 138,2 M€ de TICPE (27%), 655,8 M€ de dotations de l'Etat (16%) et 473,0 M€ de recettes diverses (11%) :

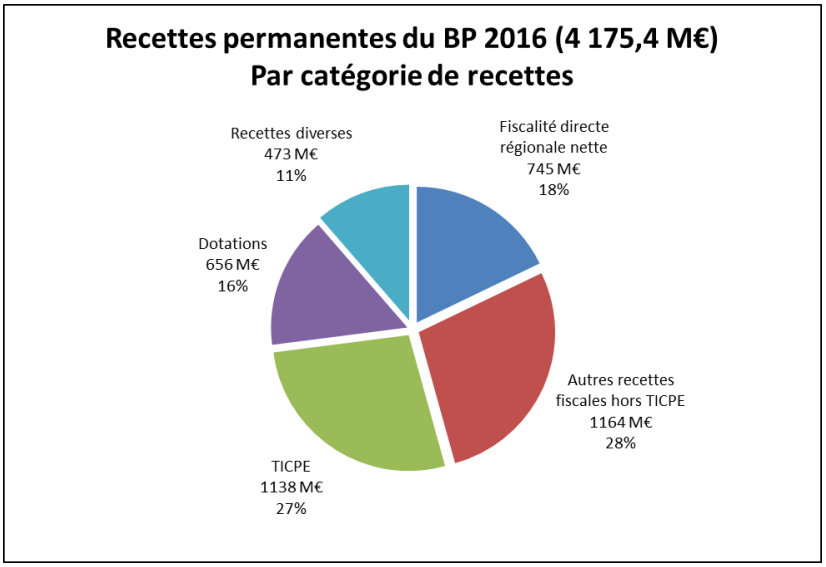

1.2.1.Les recettes de la section de fonctionnement

❖ **Les recettes fiscales de la section de fonctionnement**

La fiscalité directe régionale (744,7 M€)

La fiscalité directe régionale atteindra 744,7 M€ en 2016, soit une **baisse de -6,9%** par rapport au produit perçu en 2015 :

- La CVAE avant prélèvement au titre des deux péréquations (fonds national de garantie individuelle des ressources et fonds de péréquation des ressources perçues par les régions) prévue pour le budget 2016 repose sur un montant récemment notifié par l'Etat de 1 372,4 M€, en hausse de +0,7% par rapport à la prévision d'exécution 2015.

- Les IFER progresseront légèrement en 2016 par rapport à la prévision d'exécution 2015 (+0,6 M€), conformément aux modalités d'indexation des tarifs des deux composantes régionales :

  - le tarif de la première composante, l'IFER sur le matériel ferroviaire roulant, est indexé sur l'évolution des prix à la consommation des ménages (le taux d'évolution prévisionnel associé à la LFI 2016 est de +1%).

  - la deuxième composante, l'IFER sur les répartiteurs principaux téléphoniques, n'est pas concernée par ce mécanisme d'indexation.

- **Mais la péréquation des ressources régionales,** au regard de la progression de la CVAE effectivement perçue en 2015 (1 363,4 M€, soit +7,8% par rapport à l'exécution 2014), **devrait connaître une très forte progression en 2016 (de -10,6 M€ en 2015 à -74,9 M€ en 2016), soit une multiplication du prélèvement par 7**. Le montant du prélèvement au titre du fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) est quant à lui figé au niveau de 2013, à savoir -674,8 M€.

FISCALITE DIRECTE	Prév exé 2015 (en M€)	Projet de BP 2016 (en M€)	*Evolution 2016/ 2015* (M€)	*Evolution 2016/ 2015 (%)*
CVAE	**1 363,4**	**1 372,4**	**9,0**	*0,7%*
IFER	**121,4**	**122,0**	**0,6**	*0,5%*
prélèvement FNGIR	**-674,8**	**-674,8**	**0,0**	*0,0%*
prélèvement péréquation CVAE	**-10,6**	**-74,9**	**-64,3**	*606,1%*
Rôles supplémentaires de fiscalité directe	**0,4**	**0,0**	**-0,4**	*-100,0%*
TOTAL FISCALITE DIRECTE REGIONALE	**799,8**	**744,7**	**-55,1**	*-6,9%*

Les autres recettes fiscales de la section de fonctionnement (1 942,9 M€)

La progression en 2016 des autres recettes fiscales de la section de fonctionnement, qui devraient s'élever à 1 942,9 M€ (+2,5% entre la prévision d'exécution 2015 et le projet de BP 2016), est portée par **l'augmentation attendue du produit de la taxe d'apprentissage, de la taxe régionale sur les cartes grises, ainsi que des frais de gestion de fiscalité directe, et de la modulation de TICPE**. Il faut noter également la création d'une taxe additionnelle régionale sur les DMTO de l'immobilier d'entreprise, destinée à compenser la perte de produit de RCBCE occasionnée par la réforme inscrite en LFR 2015.

- *Les ressources destinées au financement de l'apprentissage s'élèvent à **298,2 M€** et celles de la formation professionnelle à **123,9 M€.** En 2016, les ressources dédiées à l'apprentissage seront inférieures de 23,54 M€ à leur niveau de 2013 :*

  - La part de nouvelle taxe d'apprentissage (NTA) entrant dans la constitution de la Ressource régionale à l'apprentissage (RRA), telle que définie dans la LFR d'août 2014, devrait progresser de **+1,3% en 2016**. La Région pourrait recevoir **230,4 M€** de taxe d'apprentissage en 2016, sur la base d'une hypothèse de croissance de la masse salariale prudente de +2,5% en 2016, contre 2,8% selon le rapport économique, social et financier (RESF) annexé au PLF 2016, et de la répartition actuelle entre régions de la part dynamique de la NTA.

  - La part de TICPE qui constitue, avec la taxe d'apprentissage, la RRA, devrait progresser de +1,4% en 2016 puisque la loi indexe le montant versé sur la masse salariale du secteur privé de l'avant dernière année (mentionnée au RESF). Son produit devrait être égal à **22,8 M€**.

  - Pour ce qui est de la part de TICPE perçue en compensation du versement des primes aux employeurs d'apprentis, et dont les montants versés et garantis sont fonction des modalités de calcul de la compensation, celle-ci a été inscrite à hauteur de **34,0 M€** pour la Région en LFI 2016, soit une baisse de -16,5% par rapport au montant perçu en 2015. Cette diminution de la recette s'explique par la mise en œuvre progressive de la réforme de 2014 du versement des primes. Elle est assortie, par définition, d'une diminution du même ordre en dépenses.

  - Par ailleurs, la Région percevra en 2016 une nouvelle part de TICPE au titre de la compensation du versement des aides au recrutement d'apprentis supplémentaires mises en place en 2015. Prévue au X de l'article 38 de la LFI 2016, cette nouvelle part est assise sur les consommations de carburants nationales et le montant versé à chaque région résulte des modalités de calcul de la compensation, c'est-à-dire au prorata du nombre d'aides versées par les régions entre le 1er juillet de l'année précédente et le 30 juin de l'année en cours. En année pleine, le nombre d'aides à verser est estimé à 11 000, ce qui devrait ouvrir pour la Région un droit à compensation égal à **11,0 M€ dès 2016** (pour les aides versées entre le 1er juillet 2015 et le 30 juin 2016).

RESSOURCES DEDIEES A L'APPRENTISSAGE	Nature de la recette	CA 2013 (en M€)	BP 2014 (en M€)	CA 2014 (en M€)	BP 2015 (en M€)	Exé 2015 (en M€)	Prév 2016 (en M€)
Anciennes dotations pour l'apprentissage		**202,76**	**236,80**	**229,59**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dont contribution au développement de l'apprentissage	*Fiscalité*	*107,99*	*106,97*	*110,10*			
Dont fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) - 1ère partie (péréquation)	*Dotation du compte d'affectation spéciale FNDMA (CAS FNDMA)*	*27,67*	*27,83*	*27,76*			
Dont fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) - 2ère part (COM Apprentissage)	*Dotation du compte d'affectation spéciale FNDMA (CAS FNDMA)*	*67,09*	*65,00*	*65,00*			
Dont versement complémentaire du CAS FNDMA pour les autres dépenses d'apprentissage	*Dotation du compte d'affectation spéciale FNDMA (CAS FNDMA)*		*37,00*	*26,73*			
Ressource régionale pour l'apprentissage		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**250,54**	**249,81**	**253,19**
Dont fraction régionale de la nouvelle taxe d'apprentissage	*Fiscalité*				*228,08*	*227,35*	*230,41*
Dont TICPE - Ressource régionale à l'apprentissage	*Fiscalité*				*22,46*	*22,46*	*22,77*
SOUS TOTAL DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE		**202,76**	**236,80**	**229,59**	**250,54**	**249,81**	**253,19**
Dotation générale de décentralisation - indemnité compensatrice forfaitaire	**Dotation générale de décentralisation**	**119,01**					
TICPE - Compensation du versement des primes aux employeurs d'apprentis	**Fiscalité**		**17,30**	**24,69**	**37,25**	**40,78**	**34,04**
Dotation de compensation du versement des primes aux employeurs d'apprentis	**Dotation du compte d'affectation spéciale FNDMA (CAS FNDMA)**		**66,70**	**52,13**	**3,43**		
SOUS TOTAL COMPENSATION DES PRIMES		**119,01**	**84,00**	**76,83**	**40,68**	**40,78**	**34,04**
Dotation de compensation du versement des primes aux employeurs d'apprentis	**Dotation du compte d'affectation spéciale FNDMA (CAS FNDMA)**					**7,17**	
TICPE - Aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire	**Fiscalité**						**11,00**
SOUS TOTAL AIDE AU RECRUTEMENT D'APPRENTIS						**7,17**	**11,00**
TOTAL RESSOURCES DEDIEES A L'APPRENTISSAGE		**321,76**	**320,80**	**306,42**	**291,22**	**297,76**	**298,22**

- Les frais de gestion de fiscalité directe, destinés au financement de la formation professionnelle, en remplacement de la « DGD formation professionnelle » à compter de 2014, ont quant à eux été inscrits à hauteur de 650 M€ pour les Régions en LFI 2016. La Région pourrait recevoir à ce titre **84,3 M€** en 2016, soit une hausse sensible de +5,6% par rapport à la prévision d'exécution 2015.

- La Région percevra également une part de TICPE affectée à la formation professionnelle, prévue en LFI 2016 à hauteur de **39,6 M€**, soit +1,5% par rapport au montant de 2015, en cohérence avec les prévisions d'évolution des consommations nationales de carburant, sur lesquelles est assise cette part de TICPE.

- *Les autres recettes fiscales de fonctionnement (**1 520,8 M€**) sont composées en majorité de produits de TICPE (**957,9 M€**) :*

  - Pour ce qui est du produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation de véhicules, les analystes du secteur observent une reprise du marché automobile depuis 2015. Sur la base d'études réalisées par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) et le Commissariat général à l'écologie et au développement durable, il est proposé de retenir une **hypothèse de progression de +2,5 % en 2016** par rapport à la prévision d'exécution 2015 (+4 % pour le marché du neuf et +2 % pour le marché de l'occasion), pour atteindre un niveau de **348,1 M€**.

  - En ce qui concerne la taxe sur les bureaux (TSB, ex-FARIF), la recette perçue en 2015 est égale à **182,9 M€,** qui correspond au produit plafond que la Région peut percevoir en application de l'article L 4414-7 du CGCT.

  - S'agissant de la TICPE (droit à compensation et modulations), si le montant perçu au titre du droit à compensation des charges transférées depuis 2004 est garanti par l'Etat, tel n'est pas le cas du produit des deux modulations de TICPE adoptées par le Conseil régional qui dépendent des consommations réelles de carburants sur le territoire francilien :

    - Le montant du droit à compensation des transferts de compétences, légalement garanti, serait en 2016 de **880,9 M€.** Par rapport à la prévision d'exécution 2015, il intègre en 2016 +1,5 M€ au titre de la loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014 (dont la première vague de transferts de la formation des détenus en établissement en gestion déléguée), +0,3 M€ au titre de la loi MAPTAM (droit à compensation des charges liées au transfert de compétences de l'Etat en matière de gestion des fonds européens), et +0,6 M€ au titre de la loi NOTRe (décentralisation partielle des CREPS).

TICPE	Prév exé 2015 (en M€)	Projet de BP 2016 (en M€)	Evolution 2016/ 2015 (%)
Compensation STIF	395,3	395,3	*0,0%*
Compensation des formations sanitaires et sociales	159,8	158,9	*-0,5%*
Compensation TOS	216,9	216,9	*0,0%*
Compensation patrimoine	1,3	1,3	*0,0%*
Compensation VAE	0,7	0,7	*0,0%*
Compensation AFPA	55,0	55,0	*0,0%*
Compensation forfait d'externat	17,4	17,4	*0,0%*
Compensation loi form pro du 5 mars 2014	32,8	34,3	*4,4%*
Compensation lois MAPTAM et NOTRe		0,9	
TICPE Droit à compensation	**879,4**	**880,9**	***0,2%***

- En ce qui concerne les modulations (modulation « 2007 » et modulation « Grenelle », sachant que seule la modulation 2007 est inscrite en section de fonctionnement), les consommations régionales de décembre 2014 à novembre 2015 ont été en progression. Cette croissance devrait se poursuivre en 2016, bien que moins marquée qu'en 2015. Il est proposé d'inscrire un montant de **77,0 M€** au titre de la modulation « 2007 », ce qui correspond à une progression prudente d'environ +5 M€ par rapport au budget primitif 2015, c'est-à-dire la moitié de l'écart entre la prévision budgétaire 2015 et le réalisé sur cette même année.

o Enfin, la nouvelle taxe additionnelle aux DMTO sur l'immobilier d'entreprises, créée en LFR 2015 pour compenser la perte de recettes pour la Région issue de la refonte de la RCBCE, devrait avoir selon le ministère des finances un rendement de l'ordre de **32,0 M€**.

❖ **Les dotations de l'Etat de la section de fonctionnement (569,7 M€)**

La diminution des dotations de l'Etat se poursuivra en 2016 :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait s'élever à **552,2 M€** en 2016, accusant donc une **nouvelle baisse de -76,0 M€, soit -12,1% par rapport à 2015**.

- La dotation générale de décentralisation (DGD), destinée à compenser une part des compétences transférées aux collectivités locales dans le cadre des lois de décentralisation, a été très largement réduite avec la suppression de sa composante ICF, indemnité compensatrice forfaitaire, dans le cadre de la réforme du financement de l'apprentissage en 2014. Le montant prévu sur la période 2016-2018 correspond à la recette perçue en 2015 (**8,8 M€**).

- La dotation pour perte de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale est amenée à décroître, au regard de l'intégration de certaines de ses composantes dans le périmètre des variables d'ajustement et donc de leur assujettissement à minoration. Elle est prévue pour un montant de **8,7 M€**.

❖ **Les recettes diverses de la section de fonctionnement (130,1 M€)**

Les recettes diverses de la section de fonctionnement prévues pour 2016 pourraient s'établir globalement à **130,1 M€** :

RECETTES DIVERSES	Prév exé 2015 (en M€)	Projet de BP 2016 (en M€)	Evolution 2016/ 2015 (M€)	Evolution 2016/ 2015 (%)
RECETTES DIVERSES - section fonctionnement	**148,9**	**130,1**	**-18,7**	**-12,6%**
RECETTES SUR CREANCES	**1,2**	**0,0**	**-1,2**	**-100,0%**
Intérêts perçus	1,2	0,0	-1,2	-100,0%
RECETTES DIVERSES (yc produits financiers)	**147,9**	**130,0**	**-17,9**	**-12,1%**
Reversements du FSE Programmation 2007-2013	11,8	11,8	0,0	0,4%
Fonds Européens - Programmation 2014-2020 - Tiers bénéficiaires Fonctionnement	4,1	37,9	33,8	822,0%
Contribution des familles aux services de restauration et d'hébergement	20,2	20,7	0,5	2,3%
Produit financiers	44,2	23,0	-21,2	-48,0%
Divers fonctionnement	67,6	36,6	-31,0	-45,8%
dont reprise sur provision	*30,0*			
ICNE (à compter de 2008)	**-0,3**	**0,1**	**0,4**	

Il convient de noter que les fonds européens à percevoir au titre de la programmation 2014-2020, dans le cadre des nouvelles responsabilités régionales d'autorité de gestion (**37,9 M€**), sont inscrits en recettes à hauteur des dépenses qu'il est prévu d'exposer en 2016 pour le compte de l'Union européenne au bénéfice de tiers (en vertu de l'instruction du 11 février 2015 relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014-2020).

Par ailleurs, la rubrique « divers fonctionnement » (**36,6 M€**) renvoie aux recettes ci-dessous :

- 0,8 M€ au titre du conventionnement avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ;
- 1,2 M€ de participation de l'Etat au titre du financement des emplois d'avenir de la Région ;
- 6,2 M€ au titre du versement du solde de la participation 2015 du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) pour la mise en place du Compte personnel de formation (CPF) ;
- 12,9 M€ au titre du reversement du solde définitif 2014 et du solde prévisionnel 2015 de trop perçus sur les subventions de fonctionnement aux CFA ;
- 2,5 M€ au titre de la convention de partenariat 2016 entre la Région et Pôle emploi portant sur les modalités de financement des formations sanitaires et sociales ;
- 1,0 M€ au titre de remboursements d'assurances contractées sur les lycées d'Île-de-France ;
- 0,4 M€ au titre du reversement du Fonds national de compensation du supplément familial de traitement (FNCSFT) pour les agents des lycées ;
- 3,2 M€ au titre des reversements des départements pour les dépenses de personnel liées au fonctionnement des CMR ;
- 3,4 M€ au titre des reversements des départements pour les dépenses de fluides liées au fonctionnement des CMR ;
- 2,0 M€ au titre de la participation du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) au dispositif « 1 euros pour deux euros » ;
- 2,0 M€ au titre de la participation de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) au Plan régional de prévention des déchets ;
- 1,0 M€ au titre de reversements d'excédents de subventions liés à la fin du marché public relatif à l'externalisation de l'instruction et de la gestion du dispositif PM'up.

1.2.2.Les recettes de la section d'investissement

❖ **Les recettes fiscales de la section d'investissement (359,0 M€)**

Par rapport à la prévision d'exécution 2015, **les recettes fiscales de la section d'investissement pourraient diminuer sensiblement en 2016 (-45,5 M€, soit -11,3%).** Cette baisse serait principalement liée à la refonte de la redevance pour la création de bureaux, commerces et entrepôts (RCBCE), qui devrait induire une diminution du produit de 32 M€, compensée en section de fonctionnement via la création de la taxe additionnelle aux DMTO sur l'immobilier d'entreprises :

- Le produit de la RCBCE, refondue par l'article 50 de la LFR 2015, est inscrit à hauteur de **120,0 M€**, compte tenu de l'effet négatif de la réforme.

- En ce qui concerne la part régionale de la taxe d'aménagement, en dépit de la sur-exécution sensible observée en 2015 par rapport au BP, il est proposé de rester prudent et d'indexer le montant qui avait été prévu au BP 2015 sur le taux de croissance du PIB mentionné dans les orientations générales du PLF 2016, à savoir +1,5%. Ainsi, le produit inscrit au projet de BP 2016 est de **26,0 M€**.

- Concernant les ressources liées aux engagements financiers de la Région dans le cadre du Nouveau Grand Paris (NGP), l'Etat s'est engagé sur la création de ressources nouvelles pour la Région à hauteur de 150,0 M€ par an. De fait, seules 140,0 M€ de recettes fiscales supplémentaires ont été créées pour la Région à partir de 2015 (LFI 2015), qui sont reprises dans le projet de BP 2016 :

    - **80,0 M€** au titre de la taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA) ;

    - **60,0 M€** au titre de la taxe annuelle sur les surfaces de stationnement (TASS).

- En ce qui concerne la modulation de TICPE « Grenelle » : il est proposé d'inscrire au BP 2016 un montant de **73,0 M€**, ce qui correspond à une progression d'environ +5 M€ par rapport au budget 2015, c'est-à-dire la moitié de l'écart entre la prévision budgétaire 2015 et le réalisé sur cette même année (cf. *supra* dans la rubrique « recettes fiscales de la section de fonctionnement » consacrée aux prévisions d'évolution du produit des deux modulations de TICPE « 2007 » et « Grenelle »).

❖ **Les dotations de l'Etat de la section d'investissement (86,1 M€)**

Le montant de la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) perçu par la Région est figé depuis 2008. Comme les années précédentes, la Région percevra **86,1 M€** en 2016.

❖ **Les recettes diverses de la section d'investissement (342,9 M€)**

Les recettes diverses de la section d'investissement prévues pour 2016 pourraient s'établir globalement à **342,9 M€,** soit un montant en hausse très sensible par rapport à la prévision d'exécution 2015 (+121,1 M€, soit +54,6 %) :

RECETTES DIVERSES	Prév exé 2015 (en M€)	Projet de BP 2016 (en M€)	Evolution 2016/ 2015 (M€)	Evolution 2016/ 2015 (%)
RECETTES DIVERSES - section investissement	**221,8**	**342,9**	**121,1**	**54,6%**
RECETTES SUR CREANCES	**44,5**	**144,2**	**99,7**	**223,8%**
Remboursements en capital	44,5	144,2	99,7	223,8%
RECETTES DIVERSES (yc produits financiers)	**177,2**	**198,7**	**21,5**	**12,1%**
Amendes de police	60,8	60,6	-0,2	-0,3%
FCTVA	73,9	76,9	3,0	4,0%
Fonds Européens - Programmation 2014-2020 - Tiers bénéficiaires Investissement	0,0	16,1	16,1	
Divers investissement	42,5	45,1	2,5	6,0%

En ce qui concerne les recettes sur créances, l'échéancier prévisionnel de remboursement du capital restant dû indique un remboursement attendu de 44,2 M€ en 2016. Toutefois, il est prévu de **mobiliser en 2016, par remboursement anticipé, une partie des créances de la Région sur la RATP et/ou la SNCF**, comme annoncé par le Premier ministre à la Présidente le 5 février dernier. Un montant de 100 M€ (sur un encours mobilisable de 300 M€) viendrait ainsi abonder les recettes d'investissement. Le remboursement des créances produirait donc en 2016 une recette égale à **144,2 M€**.

Par ailleurs, la rubrique « divers investissement » (**45,1 M€**) renvoie aux recettes ci-dessous, qui ont été évaluées après échanges avec chaque service concerné :

- 5,3 M€ au titre des cofinancements de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour la création d'internats de proximité dans les lycées franciliens.
- 0,2 M€ au titre d'une subvention de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour la réhabilitation du lycée Albert Schweitzer au Raincy.
- 0,5 M€ au titre des reversements de trop perçus sur les avances versées aux EPLE.
- 2,0 M€ au titre des reversements des mandataires dans le cadre des bilans de fin de mission.
- 12,2 M€ au titre des reversements des Départements pour les travaux dans les CMR.
- 6,4 M€ au titre des versements des co-financeurs relatifs aux travaux sur des établissements d'enseignement supérieur.
- 4,0 M€ au titre du co-financement de l'Etat pour la construction d'un centre aquatique à Vaires-sur-Marne.
- 0,3 M€ au titre des reversements de FCTVA relatifs aux travaux dans les Îles de loisirs.
- 3,7 M€ au titre de co-financements de l'Agence de financement des infrastructures de transports de France (AFITF) dans le cadre du Plan Espoir Banlieues.
- 2,0 M€ au titre de cessions d'actifs des fonds CapDecisif 1 et CapDecisif 2.
- 1,0 M€ au titre de reversements d'excédents de subventions liés à la fin du marché public relatif à l'externalisation de l'instruction et de la gestion du dispositif Pm'up.
- 7,5 M€ au titre de la vente du site de Guyancourt.

En définitive, la répartition et l'évolution des recettes permanentes 2016 (4 175,4 M€), par rapport à celles de la prévision d'exécution 2015 (4 209,0 M€), devraient être les suivantes :

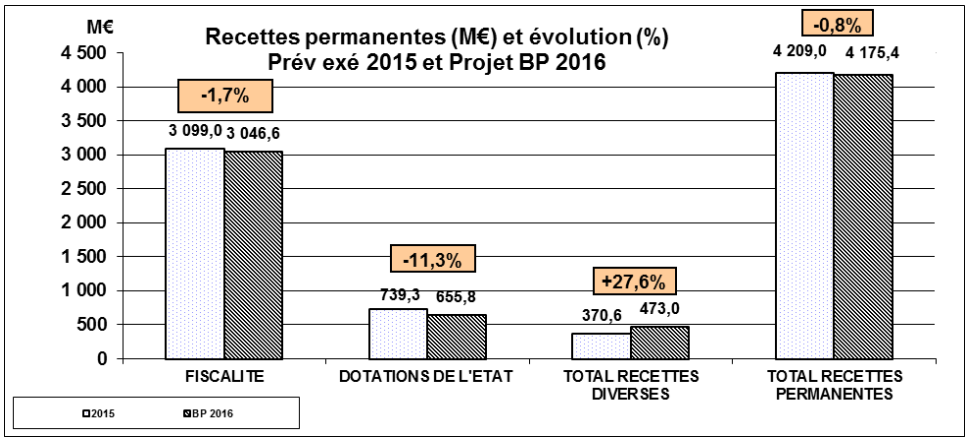

1.3. Une dynamique naturelle des dépenses qui implique de mettre en œuvre une gestion sobre et exemplaire

Les dépenses hors dette de la Région ont augmenté de 1 775 M€ sur la période 2004-2015, passant de 2,54 Md€ au compte administratif 2004 à 4,32 Md€ en exécution prévisionnelle 2015, soit une augmentation de 70 % sur la période et un taux de croissance annuel moyen de 4,9 %.

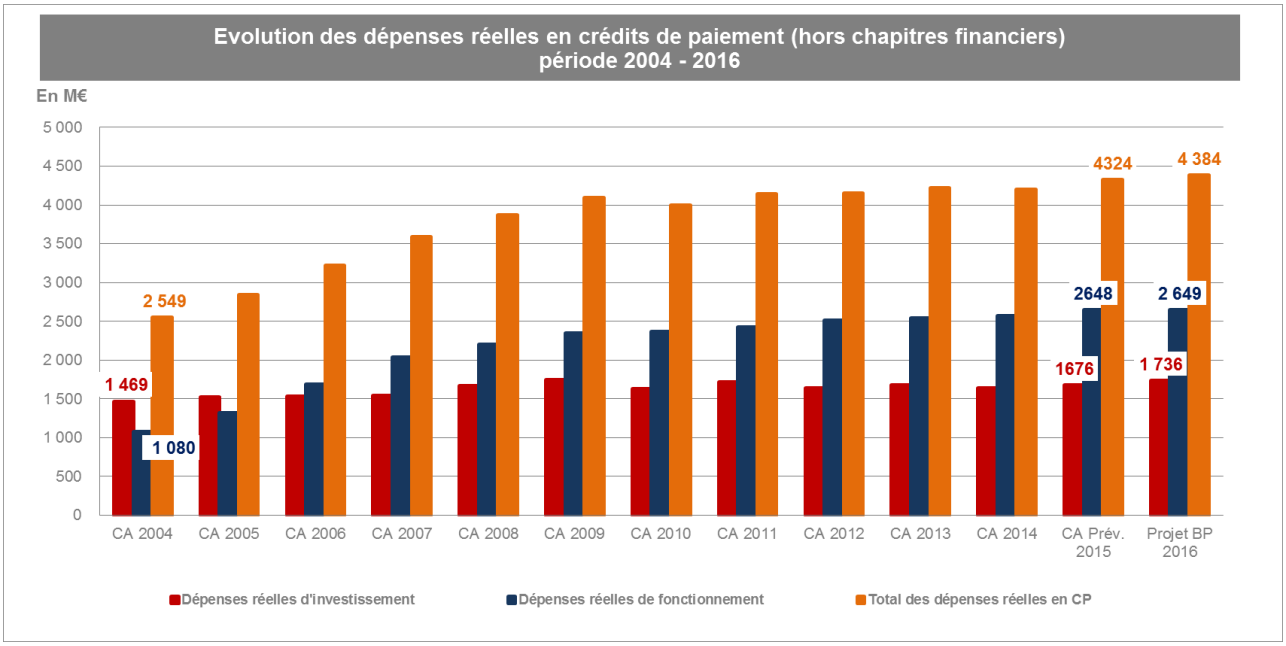

Le projet de budget 2016 prévoit une progression des dépenses d'investissement, avec un montant de 1 697,51 M€ en autorisations de programme, soit une progression de 9 % par rapport au niveau des affectations 2015 (1 556,65 M€) fonds européens inclus, et de 1 735,96 M€ en crédits de paiement pour les dépenses réelles, soit une progression de 3,6 % par rapport à l'exécution prévisionnelle 2015.

En fonctionnement, ce budget s'inscrit dans une démarche de maîtrise des dépenses régionales : le niveau des autorisations d'engagement (y compris fonds européens) s'établit à 2 193,20 M€ en autorisations d'engagement, soit une diminution de -3,7 % par rapport au niveau des affectations 2015 (2 277,59 M€ y compris fonds européens) et à 2 648,53 M€ pour les crédits de paiement pour les dépenses réelles (hors chapitres financiers), soit une stabilisation par rapport au niveau d'exécution prévisionnel 2015 (2 648,19 M€). L'évolution des dépenses de fonctionnement régionales restera en effet marquée, sur l'exercice 2016, par le poids et l'évolution naturelle des dépenses obligatoires de fonctionnement et l'inertie des autorisations d'engagement engagées sur les derniers exercices, nécessitant une couverture en crédits de paiement.

1.3.1. Le poids et la dynamique des dépenses obligatoires de fonctionnement continueront de peser sur le budget régional

Compte tenu de leur dynamique intrinsèque, les dépenses obligatoires de fonctionnement connaîtront, en 2016, une augmentation de près de 16 M€ par rapport au niveau exécuté en 2015.

Evolution des dépenses obligatoires versées par la Région

CPF en M€

	Prév. 2015	2016
Contribution au STIF (hors tarification unique)	634	646
Ressources humaines	440	451
Apprentissage (hors mesures d'accompagnement)	250	237
Lycées*	221	218
Formation professionnelle **	267	270
Formations sanitaires et sociales	184	189
Schéma directeur d'informatisation des lycées (SDIL)		2
Total dépenses obligatoires	**1 996**	**2 012**
Evolution des dépenses obligatoires		***0,8%***

* hors autres services périscolaires et annexes non obligatoires (aides sociales, schéma des formations)
** Correspond aux dépenses liées à la qualification par la formation continue, à l'accès aux savoirs de base, à la rémunération des stagiaires et à la part obligatoire des dépenses de soutien aux missions locales.

A périmètre d'intervention constant, l'évolution de ces dépenses est la suivante :

Transports (contribution STIF et tarification spécifique)

Ces dépenses représentaient un montant global de 781 M€ en 2015 hors passe unique, soit 29 % du budget de fonctionnement de la Région. La dotation 2016 au titre de ces contributions est fixée à 785 M€ sur la base d'une évolution de la contribution publique au STIF de +12 M€ par rapport à l'exécuté 2015.

Aucune dotation n'est retenue dans cette projection au titre de la compensation de pertes de recettes liées à la mise en œuvre d'une tarification unique dans les transports, conformément à la décision prise par le Conseil régional dans le cadre du rapport CR 18-16 du 21 janvier 2016.

Ressources humaines

La Région s'engage dans une politique globale de ressources humaines combinant l'objectif de maîtrise des dépenses et d'optimisation des ressources avec le développement des compétences et l'amélioration des conditions de travail. Le projet de budget 2016 intégrera un effort de gestion résultant du principe de non-remplacement d'un agent sur deux partant à la retraite au siège (et de la sanctuarisation des effectifs dédiés aux lycées, conformément à l'engagement de l'Exécutif), ainsi que du renforcement de l'exemplarité de la Région en sa qualité d'employeur sur l'apprentissage, l'accueil de stagiaires et le handicap.

Le budget des ressources humaines, y compris les dépenses associées aux frais de personnel, est ainsi fixé à 451 M€ en 2016, soit une reconduction par rapport au montant inscrit au BP 2015.

L'évolution détaillée de ce poste de dépense est présentée ci-dessous.

Apprentissage

Le volume de ces dépenses s'établissait à 250 M€ en 2015, soit 9 % du budget de fonctionnement régional. Compte tenu des évolutions à la baisse des effectifs de l'apprentissage sur les derniers exercices (-5% entre 2013 et 2015) et des effets de la réduction de l'indemnité compensatrice versée aux employeurs d'apprentis décidée par le Gouvernement (« prime à l'apprentissage »), ces dépenses devraient connaître, avant mesures nouvelles, une diminution en 2016 et sont estimées à 237 M€.

Cette projection résulte :
- pour les dotations aux centres de formations d'apprentis (CFA), projetées à hauteur de 198 M€, de l'hypothèse d'une stabilisation du nombre d'apprentis et hors mesures nouvelles (modification des barèmes notamment) ;
- pour les primes aux employeurs d'apprentis (39 M€), des effets conjugués de la baisse des effectifs sur les derniers exercices et de la modification des paramètres de ces primes intervenue en loi de finances initiale 2014.

Formation professionnelle

Les dépenses obligatoires en matière de formation professionnelle ont été exécutées à hauteur de 267 M€ en 2015, après transferts de compétences (30,94 M€ en 2015, auxquels s'ajoutent +9,32 M€ en année pleine au titre de la participation de la Région au compte personnel formation bénéficiant aux salariés et demandeurs d'emplois).

Cette dépense est structurellement dynamique, en raison notamment des règles d'indexation des marchés de la formation continue et de la hausse du nombre de stagiaires de la formation professionnelle, et s'établit à 270 M€ en 2016.

Lycées

Ces dépenses (charges de fonctionnement des lycées publics et cités mixtes, forfaits d'externat des lycées privés sous contrat) représentaient un volume global de 221 M€ en exécution 2015 (soit 8 % du budget de fonctionnement régional) et sont estimées à 218 M€ pour 2016, les gains liés aux marchés mutualisés de chauffage et électricité permettant la réalisation d'une économie nette de 3 M€.

Formations sanitaires et sociales

Ces dépenses, qui correspondent aux financements régionaux pour la formation continue des aides-soignants et auxiliaires de puériculture, la formation initiale des élèves et étudiants des filières paramédicales et de sage-femme et des filières sociales et des mesures diverses, représentaient un montant de 184 M€ en 2015 et sont estimées à 189 M€ pour 2016.

1.3.2.L'évolution des dépenses de personnel

Les dépenses liées à la masse salariale (hors indemnités des élus du conseil régional et des conseillers du CESER) représentent 94 % du budget des ressources humaines et sont estimées à 423,5 M€ pour 2016, se décomposant comme suit :
- un socle de dépenses de 417 M€ correspondant à l'exécution 2015 ;
- l'intégration d'évolutions contraintes liées à la carrière des agents (glissement vieillesse technicité – GVT) ainsi qu'aux cotisations sociales et mesures réglementaires s'imposant à la masse salariale de la collectivité, pour +2,7 M€ ;
- l'effet en année pleine des mesures décidées en 2015 ;
- l'application du plafond de dépenses pour les collaborateurs de groupes d'élus, pour un montant total de +3,6 M€ ;

- des mesures nouvelles estimées à +0,8 M€, liées notamment au renforcement de la politique d'apprentissage, à l'intégration des dépenses liées à la mise en place du schéma directeur d'informatisation des lycées (correspondant à une nouvelle compétence pour la Région, non compensée par l'Etat) et à la mise en place d'un dispositif complémentaire à la prise en charge de la mutuelle santé afin de compenser partiellement la baisse des prestations versées aux agents suite au passage aux contrats labellisés ;
- des mesures d'économies estimées à -0,6 M€ et correspondant au non-remplacement de 25 départs en retraite prévisionnels pour les agents du siège et à la renégociation avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) qui a notamment permis la réintégration de certaines formations payantes dans la cotisation annuelle obligatoire.

Compte tenu du calendrier, ce montant n'intègre pas le surcoût lié à l'augmentation de +0,6 % au 1er juillet 2016 du point d'indice de la fonction publique, estimé à 1 M€ pour le budget régional.

Les dépenses associées aux frais de personnel sont estimées à 27,5 M€.

Pour les trois prochaines années, l'intégration des mesures d'économies permettra de limiter les effets induits par les mesures contraintes liées à la masse salariale, avec un taux d'évolution annuel prévisionnel qui devrait se situer en-deçà de +1,5%[2] hors mesures nouvelles.

La structure des effectifs

Concernant les effectifs[3], ceux-ci sont estimés pour 2016 à 8 652 pour les agents des lycées (stable par rapport à 2015 et en baisse de -82 par rapport à 2010) et à 2 142 pour les agents du siège (soit 25 départs non remplacés alors que les effectifs du siège ont progressé de +135 sur la période 2010-2015). A noter que le plafond des emplois budgétaires pour 2016 (et non les effectifs) sera également minoré de 25 ETP, compte tenu de la vacance d'emploi structurelle constatée au siège.

L'application du principe de non-renouvellement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite devrait générer, sur les trois prochaines années, une baisse continue des effectifs dans les services du siège. S'agissant des agents des lycées, l'engagement de sanctuarisation permettra un maintien des effectifs prévus pour 2016 sur les trois années suivantes, alors qu'ils avaient connu une baisse sur la période 2010-2015.

Le temps de travail

La durée du temps de travail à la Région résulte de l'accord « RTT » approuvé par l'Assemblée régionale le 29 juin 2000 (délibération CR 35-00) et conforme à l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Lors du transfert des agents des lycées entre 2007 et 2010, la Région a constaté des disparités d'une académie à l'autre, voire entre chaque établissement. Dans un souci d'équité, la Région s'est dotée d'un règlement du temps de travail unique pour les agents des lycées, adopté par l'Assemblée régionale le 12 juillet 2012 (délibération CP 12-598).

[2] Selon la Cour des comptes, « Sur la dernière décennie (2003-2014), en comptabilité nationale, les dépenses de personnel du secteur public ont augmenté de 2,4 % par an en moyenne, soit un rythme comparable à celui des salaires versés par le secteur privé (2,8 %), lui-même proche de la croissance de la richesse nationale (2,5 % pour le PIB en valeur). » cf. Communication à la Commission des Finances du Sénat de juillet 2016 relative à la masse salariale de l'Etat.

[3] Effectifs physiques incluant les agents permanents et non permanents :

- Agents permanents pris en compte : titulaires /stagiaires, agents non titulaires permanents hors remplaçants, vacataires sur postes vacants, agents en disponibilité d'office pour raison de santé ;

- Agents non permanents pris en compte : collaborateurs de cabinet, collaborateurs de groupe, apprentis, vacataires accroissement temporaire / saisonnier d'activité, emplois d'avenir, autres agents (experts, stagiaires conventionnés ou non …)

1.3.3.La charge de la dette (intérêts et capital) et les divers mouvements financiers

❖ **Opérations ayant une incidence sur l'équilibre du budget**

Le montant total de crédits qu'il est proposé d'ouvrir au BP 2016 pour la charge de la dette et les divers mouvements financiers s'élève à 593,178 M€.

➔ S'agissant de la seule charge de la dette, les crédits nécessaires au BP 2016 s'élèvent à 569,678 M€ et se répartissent comme suit :

- 127,179 M€, inscrits aux chapitres 943.66111 et 943.668, et relatifs aux intérêts de la dette courante pour 2016. Il s'agit ici des charges d'intérêt brutes y compris dépenses sur produits de gestion de dette, les charges d'intérêt nettes s'élevant quant à elles à 104,208 M€ une fois déduit les recettes attendues relatives aux mêmes produits de gestion de dette (22,971 M€ inscrits au chapitre 943.7688) ;
- 6,472 M€ relatifs aux ICNE à payer (intérêts courus non échus) ; à noter qu'un montant de 0,105 M€ relatifs aux ICNE à recevoir est inscrit en recettes au chapitre 943.7622 ;
- 436,027 M€ relatifs à l'amortissement de la dette, et inscrits aux chapitres 923.16311 et 1641. Ce montant correspond au remboursement de :
    - Une émission obligataire publique souscrite en 2005, à hauteur de 96,793 M€ ;
    - Un placement privé souscrit en 2004, à hauteur de 36,974 M€ ;
    - Un prêt bancaire souscrit en 2007, à hauteur de 50 M€ ;
    - Une partie de l'encours de dette sur la ligne revolving, à hauteur de 229 M€ ;
    - Le remboursement progressif des deux emprunts souscrits en 2011 avec la CDC, à hauteur de 23,260 M€.

➔ S'agissant des autres chapitres financiers ayant une incidence financière réelle sur le budget, il est proposé d'inscrire un montant de 23,5 M€, dont 16 M€ à la section d'investissement et 7,5 M€ à la section de fonctionnement :

⇨ 16 M€ en investissement concernant les restitutions sur taxes, dont 14 M€ relatifs aux restitutions de produits de redevance pour création de bureaux, commerces et entrepôts (RCBCE) et 2 M€ au titre de restitutions de taxes d'urbanisme ;

⇨ 4,5 M€ en fonctionnement relatifs aux frais sur emprunts et aux charges financières, aux chapitres 943.627, 6228, 668 et 6182 ;

⇨ 1 M€ en fonctionnement correspondant aux reversements obligatoires de fiscalité (chapitre 943.73981) ;

⇨ 2 M€ en fonctionnement au titre de la dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement.

❖ **Opérations sans incidence sur l'équilibre du budget**

Les opérations sans incidence financière ou sans impact sur l'équilibre global du budget sont les suivantes :

- La dotation aux amortissements

Pour mémoire, l'instruction budgétaire et comptable M71, entrée en application depuis 2005, rend obligatoire l'amortissement des investissements réalisés par la collectivité à compter du 1er janvier 2005.

Cette instruction précisant que l'amortissement du bien démarre au début de l'exercice suivant la date de son entrée à l'inventaire, la dotation aux amortissements à inscrire au BP 2016 porte sur les investissements réalisés par la Région entre 2005 et 2015.

Elle est calculée sur la base des dépenses d'investissement constatées aux comptes administratifs 2005 à 2014, de l'exécution prévisionnelle des dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2015 et des durées d'amortissement fixées par délibérations du Conseil Régional des 31 janvier 2005 (CR 03-05), 15 décembre 2005 (CR 69-05), et du 27 septembre 2012 (CR 45-12).
Cette dotation brute est diminuée des recettes perçues par la Région au titre des fonds et des subventions d'investissement transférables. A titre d'information, sont qualifiées de subventions transférables, les subventions perçues pour la réalisation d'opérations identifiées, la Dotation Régionale d'Equipement Scolaire (DRES), le produit des amendes de police, de la taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement et des redevances pour création de bureaux.

Le montant de la dotation brute s'élève à 730,242 M€ et celui des recettes à déduire est évalué à 227,480 M€. Au total, la dotation aux amortissements nette résultante s'élève à 502,762 M€.

Les écritures comptables sont les suivantes :

- la dotation brute aux amortissements qui constitue une charge de fonctionnement inscrite sur le chapitre 946 « transfert entre les sections » (nature 6811) est équilibrée par une recette d'investissement retracée au chapitre 926 « transfert entre les sections » (natures 280x et 281x).

- la reprise de la quote-part issue des fonds et subventions transférables se traduit par l'écriture inverse : une dépense enregistrée en section d'investissement (chapitre 926, nature 139x) et une recette du même montant inscrite en section de fonctionnement (chapitre 946, nature 777).

- Les écritures d'ordre d'ajustement des écritures comptables

Une dotation de 223,308 M€ est inscrite sur le chapitre 925 « Opérations patrimoniales » en recettes et en dépenses.

Elle permettra d'intégrer sur le compte 23 « immobilisations en cours » :

- les avances versées (nature 238) aux mandataires désignés par la Région pour conduire les opérations de constructions et de travaux dans les lycées, les secteurs de l'enseignement supérieur et les îles de loisirs, dès lors que ces avances sont justifiées par des dépenses réelles. Il est rappelé que le montant qui sera intégré en 2016 sur la base des crédits inscrits au budget (pour un montant prévisionnel de 182,000 M€) sera éligible au FCTVA à percevoir en 2017 ;

- les dépenses d'études (nature 2031) et frais d'insertions (nature 2033) lorsqu'elles sont suivies de travaux. Ces dépenses seront également éligibles en 2016, après ajustement des écritures comptables, pour un montant prévisionnel de 11,574 M€, au FCTVA à percevoir en 2017 ;

- les dépenses réalisées par l'Agence des Espaces Verts (AEV).

Lorsque l'AEV intervient, conformément à ses statuts, au nom et pour le compte de la Région, elle se voit verser des avances enregistrées sur une nature dédiée aux avances sur immobilisations corporelles (nature 238), puis il convient, au travers d'une écriture d'ordre, d'ajuster les comptes de la Région en prenant en considération les dépenses réalisées par l'Agence avec ces avances.

Les mouvements comptables à inscrire au budget primitif traduisent les interventions de l'Agence réalisées pour l'année 2015 et que cette dernière évalue à 25,375 M€, répartis de la manière suivante :

- un montant de 20,305 M€ contribuant à l'augmentation du patrimoine régional (acquisitions et aménagements de terrains enregistrés sur les natures 2117 « Bois et forêts » et 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains ») ;
- un montant de 5,070 M€ pour la participation au financement, via l'AEV, de projets d'espaces verts présentés par des collectivités locales ou pour l'acquisition d'équipements amortis par ces dernières (nature 204182 « Subventions d'équipement versées aux organismes publics divers – Bâtiments et installations »).

La dotation permettra également d'intégrer sur le compte 455 « Opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement » les dépenses réalisées en 2013, à hauteur de 1,997 M€, par la Région pour le compte du Département des Yvelines sur les seules parties communes des Cités Mixtes Régionales (CMR).

Les comptes 2031, 2033, 2313 et 236 initialement utilisés pour effectuer les dépenses font l'objet de titres de recettes retracés au niveau du chapitre 925, lesquels seront compensés par des mandats émis sur les comptes de tiers concernés 4551x.

Au-delà, il convient d'inscrire des crédits dans le cadre de l'utilisation de la ligne de crédit à encours variable, afin de pouvoir réaliser les opérations comptables afférentes au fonctionnement de cette ligne conformément à l'instruction comptable. Ces crédits sont équilibrés en recettes et en dépenses et sont donc sans incidence sur l'équilibre du budget. Il est proposé d'inscrire à ce titre un montant de 587 M€ en dépenses et en recettes à la fois sur les rubriques 16441 et 16449 du chapitre 923. Ce montant correspond au plafond maximum de liquidité mobilisable sur ce contrat. Par ailleurs et toujours en application de l'instruction comptable relative à l'utilisation de la ligne revolving, il convient d'inscrire en recette d'ordre un montant de 587 M€ au chapitre 925.16449, équilibré par une dépense d'ordre de même montant au chapitre 925.16441.

2. Un budget 2016 tourné vers l'avenir, le développement économique du territoire et les préoccupations quotidiennes des Franciliens

2.1. Des investissements pour l'avenir

Le projet de budget pour 2016 est la traduction de la stratégie portée par le nouvel Exécutif : refaire de la Région une collectivité d'investissement pour permettre à l'Ile-de-France de préparer l'avenir, de rayonner et de retrouver sa place dans la compétition internationale.

Ce rééquilibrage des interventions de la Région en faveur des investissements trouvera sa traduction dans l'ensemble des politiques du budget régional, et en particulier sur les compétences au cœur de l'action régionale : l'investissement en faveur des infrastructures de transports, l'investissement pour aider les lycéens et les étudiants à se préparer dans les meilleures conditions possibles à leur future réussite professionnelle.

2.1.1. Mener la révolution des transports en Ile-de-France

L'Ile-de-France ne pourra concurrencer New York, Londres ou Shanghai sans système de transports performant.

Le budget proposé pour 2016 donne la priorité aux transports franciliens. Il traduit la nécessité de mettre en œuvre un véritable plan d'urgence pour la régénération des transports existants, la volonté de réinvestir sur les routes, trop longtemps abandonnées, et de développer résolument un véritable panel de mobilités pour que les Franciliens aient le choix de leurs modes de transport.

Il s'agit d'augmenter de près de 10% le budget des transports : en effet, le budget 2016 prévoit 600 M€ d'autorisations de programme contre 553 M€ d'autorisations de programme affectées en 2015. L'enveloppe proposée en investissement s'élève par ailleurs à **590 M€ en crédits de paiement d'investissement** pour 2016. Ce budget permettra la poursuite de la réalisation des opérations déjà engagées et la mise en œuvre de la révolution des transports pour laquelle les Franciliens se sont prononcés.

Sur le périmètre des Transports en commun, doté à hauteur de **475,9 M€ en autorisations de programme et de 465 M€ en crédits de paiement**, ce budget permettra notamment d'assurer la réalisation des grands projets inscrits au contrat de plan 2015-2020, comme les tramways T3 à Porte d'Asnières, T10 Antony-Clamart, T9 entre Paris et Orly-Ville, le prolongement des lignes de métro n°14 et n°11, le projet de Tram-train Massy-Evry (TTME) ou enfin le pôle de Juvisy.

Ces projets sont attendus par les Franciliens et restent notre priorité.

L'année 2016 marquera également la reprise des investissements de la Région et de l'État sur les RER et le réseau Transilien (infrastructures et gares) avec 174,5 M€ d'autorisations de programme prévus par la Région pour la seule année 2016. C'est la première traduction concrète du plan d'urgence pour la régénération des transports existants. Cette année permettra également de lancer la réalisation de l'électrification de la ligne P, sur la branche Paris-Provins, qui bénéficiera à l'ensemble des usagers de la ligne.

La réalisation d'une opération très attendue, la Tangentielle Ouest (TGO) phase 1 entre Saint-Cyr et Saint-Germain-en-Laye sera lancée. Les crédits nécessaires pour les études complémentaires pour le T1 à l'Est seront également prévus.

Sur le périmètre des Mobilités, doté de **116,6 M€ en autorisations de programme et de 115 M€ en crédits de paiement**, le budget traduira la volonté de réinvestir sur les routes, trop longtemps abandonnées. Les investissements prévus sur le réseau routier national, en particulier pour la Francilienne en Seine-et-Marne, seront accélérés.

Le développement des sites propres pour autobus sera également poursuivi, avec l'entrée en phase réalisation de plusieurs opérations très attendues que sont les TZen 3, 4 et 5.

Les moyens dédiés à la mise en œuvre de la politique des nouveaux véhicules urbains seront renforcés, pour permettre la réalisation de stations distribuant du "gaz naturel véhicule" (stations GNV), indispensables au développement de ce type de véhicules. Un schéma de déploiement des dispositifs de recharge pour les véhicules propres sera présenté pour approbation au conseil régional à l'automne.

De même, des moyens sont prévus pour le lancement d'un nouveau plan vélo, qui sera présenté au Conseil régional avant la fin de l'année 2016.

Sur le périmètre consacré au transport de marchandises, une dotation de **7,5 M€ en autorisations de programme et de 10 M€ en crédits de paiement** est également prévue pour répondre aux enjeux logistiques auxquels est confrontée la Région. Cette dotation permettra notamment de développer la logistique urbaine et d'accompagner Port de Paris et Voies navigables de France (VNF) dans la réalisation de leurs projets, nécessaires au transport de marchandises dans l'un des bassins économiques les plus dynamiques de l'Union Européenne.

En fonctionnement, la dotation du budget des transports sera de **800,1 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.**

Cette dotation intègre notamment, outre la participation régionale transports spécialisés en faveur des personnes handicapées (Pour Aider à la Mobilité - PAM), la contribution au STIF (645,600 M€) et les crédits nécessaires à l'application de la convention Imagine'R et de la convention tarification sociale (139,474 M€). Ces montants tiennent compte de la suppression de la part régionale de la réduction dont bénéficiaient les allocataires de l'aide médicale d'Etat (AME), comme l'Exécutif régional s'y était engagé et l'a fait voter dès le mois de janvier. Par ailleurs, des discussions ont été engagées avec le Premier Ministre permettant de sécuriser le financement du Passe unique ; ces premières actions ont permis d'éloigner les risques qui planaient, dès cette année, sur ce budget et sur la pérennité du Passe unique.

2.1.2.Des lycées d'Ile-de-France pour toutes les réussites

L'éducation constitue également un investissement pour l'avenir, tant l'élévation du niveau des qualifications constitue un avantage pour les individus dans leur accès à l'emploi comme pour la collectivité. Fondé sur la conviction que le lycée doit redevenir le lieu de la promotion sociale, de l'ambition et de la réussite, ce premier budget régional de la mandature en faveur des 469 lycées publics et des 204 lycées privés franciliens doit donc permettre à chacun des lycéens d'étudier dans les meilleures conditions possibles.

Avec un budget d'investissement de **401,5 M€ en autorisations de programme et 412,5 M€ en crédits de paiement**, l'effort régional en 2016 sera significatif, avec comme objectif de disposer d'un environnement stimulant pour chaque lycée, avec un patrimoine rénové et des équipements modernisés.

Ainsi, l'année 2016 sera consacrée à l'élaboration d'un nouveau programme pluriannuel d'investissement, en concertation avec les académies et les collectivités locales franciliennes.

A la rentrée scolaire prochaine, la maintenance informatique sera assurée par la Région. Cette nouvelle compétence transférée, sans aucune nouvelle ressource pour la Région, doit être porteuse du projet régional d'une modernisation des infrastructures et des équipements, avec un développement des usages. L'objectif régional est un raccordement au très haut débit de tous les lycées d'ici 2020, et une généralisation du wifi.

Une attention particulière sera apportée par la Région à l'accueil des élèves en situation de handicap, en remettant cette priorité au centre des préoccupations.

En fonctionnement, le budget de l'enseignement secondaire sera de **264,6 M€ en autorisations d'engagement et 265,1 M€ en crédits de paiement**. Ce budget permettra de mettre en œuvre un projet éducatif régional, de soutenir les lycéens et leurs familles et de leur permettre une liberté scolaire assumée et garantie.

La Région finance le fonctionnement des lycées publics, à travers la dotation globale de fonctionnement, qui s'élève en 2016 à 81,1 M€, ainsi que celui des lycées privés, avec les forfaits d'externat (66,6 M€). Elle poursuit une politique de maîtrise de l'énergie, à travers la reprise en gestion de la fourniture de l'électricité de tous les lycées, après avoir repris celle sur l'énergie et la maintenance des installations de chauffage.

Souhaitant réaffirmer la liberté scolaire, et le choix des familles d'inscrire leur enfant dans un établissement d'enseignement, quel qu'il soit, public ou privé, la Région rétablira les aides aux lycéens du privé dès cette année.

La réforme de la tarification de la demi-pension sera également accélérée par rapport au calendrier précédent, et, dès la rentrée scolaire 2016, tous les lycées franciliens hormis ceux du département de Paris seront soumis à une même tarification sociale.

Pour favoriser la réussite des élèves, les communautés éducatives sont les mieux placées pour connaître quelles sont les actions à mener : dans cet esprit, une expérimentation d'un budget d'autonomie sera lancée. En outre, la Région s'engagera à soutenir les initiatives locales dans la lutte contre le décrochage scolaire.

Enfin, elle souhaite mener des politiques éducatives rénovées pour faire des lycées des lieux de toutes les réussites, tout en assurant la sécurité des élèves. L'action régionale portera sur la dé-radicalisation, la lutte contre toutes les formes d'addiction, mais aussi une plus grande ouverture au monde de l'entreprise ou de la culture.

2.1.3. Le renforcement du soutien régional à l'enseignement supérieur et à la recherche

Forte de 635 000 étudiants, de 16 universités de premier plan, de 350 écoles, de 2 500 laboratoires publics de recherche, regroupant plus de 40 % des forces nationales, tant pour la recherche publique que la recherche privée, l'Ile-de-France se positionne au regard de la plupart des indicateurs comme la première région européenne en matière de recherche : la Région, en tant que collectivité « chef de file », confortée dans ce rôle par le législateur, doit prendre toute sa place pour accompagner ce secteur.

Dans ce contexte, le budget de ce secteur s'inscrit en forte hausse en 2016 et sera tourné en priorité vers le soutien à l'investissement des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (immobilier universitaire et de recherche, équipements scientifiques), avec une dotation de **118,9 M€ en autorisations de programme** et de **108,7 M€ en crédits de paiement d'investissement**.

En matière d'enseignement supérieur, la Région mobilisera ainsi une enveloppe d'un montant exceptionnel de 95 M€ concernant les projets immobiliers inscrits au CPER 2015-2020 et plus particulièrement :
- 75 M€ pour permettre au projet de bibliothèque (ou « grand équipement documentaire ») du Campus Condorcet à Aubervilliers, lancé en 2007 par Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, d'entrer dans une phase opérationnelle ;
- 20 M€ pour accompagner le projet d'installation de l'Université Paris-3 Sorbonne Nouvelle sur son nouveau site « Picpus – Nation » à Paris (12ème).

En matière de recherche, l'année 2016 constituera une année de transition, avec la définition d'une nouvelle politique d'intervention. Le soutien aux acteurs scientifiques franciliens sera toutefois poursuivi, avec un effort particulier en investissement, notamment sur le dispositif SESAME, qui permet d'équiper les laboratoires de recherche, un soutien transitoire aux acteurs scientifiques relevant des « Domaines d'Intérêt Majeur », jusqu'à la définition dans le courant de l'année d'un nouvelle liste de DIM, avec une priorité donnée à l'investissement, ou encore le maintien des moyens du Groupement d'Intérêt Public Genopole.

Dans le prolongement de l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur doit favoriser l'insertion professionnelle des étudiants franciliens mais également contribuer au rayonnement de notre région. Le budget de fonctionnement dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche, de **20,1 M€ en autorisations d'engagement et 29,2 M€ en crédits de paiement**, traduira cette ambition.

Au-delà de son action en faveur de l'accompagnement des étudiants franciliens qui souhaitent effectuer un séjour de formation à l'étranger, via ses aides à la mobilité internationale des étudiants franciliens, la Région entend notamment favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de tous les Franciliens : à ce titre, **elle mettra en œuvre, pour la rentrée universitaire 2016, un dispositif de bourses au mérite pour les bacheliers ayant obtenu la mention très bien**, pour compenser la division par deux du montant des bourses décidée par le Gouvernement, **et des bourses pour le diplôme d'accès aux études universitaires**.

Afin de valoriser le potentiel de recherche de l'Ile-de-France, le nombre des « Chaires d'excellence », financées à 100 % par la Région, sera doublé : 4 chaires d'excellence seront ainsi financées en 2016, afin de faire venir dans un établissement francilien un chercheur étranger de très haut niveau (Prix Nobel ou pré-prix Nobel) et pour permettre à l'Ile-de-France de rayonner dans la compétition internationale.

Sur ces thématiques, la Région entend enfin mobiliser au mieux les possibilités ouvertes de financements complémentaires au titre des fonds structurels européens.

2.2. Une Région qui veut promouvoir le développement économique sur l'ensemble du territoire

Tournée vers l'avenir et son rôle d'investisseur, la Région doit également favoriser le développement, notamment économique, de l'ensemble de ses territoires, pour en faire des terres d'investissement et dynamiser l'emploi. Celui-ci ne résulte en effet pas d'une vision administrative de l'économie, mais bien de la création de richesses par les entreprises. Cette évidence conduira naturellement la Région à concentrer son action en matière d'apprentissage et de formation professionnelle sur un accompagnement vers l'emploi durable.

2.2.1. La progression des budgets dédiés au développement économique et à l'innovation, au tourisme et à l'action internationale

La Région entend impulser le redémarrage de l'économie francilienne et des entreprises, seules sources d'emploi pérenne. La Région se mobilisera aux côtés des entreprises, de tous les secteurs et de tous les territoires, de manière à ne laisser passer aucune opportunité de développement. Cette action trouvera également sa traduction dans une politique de développement du tourisme et dans sa politique internationale.

- **Le développement économique et l'innovation**

La région Ile-de-France est un territoire nourri d'atouts extraordinaires. Avec 12 millions d'habitants et une des démographies les plus dynamiques d'Europe, le territoire se distingue dans une Europe vieillissante. A travers ses 400 000 entreprises, de toutes les tailles et dans tous les secteurs, grâce au premier quartier d'affaires d'Europe à La Défense, grâce à ses universités et ses centres de recherche de réputation mondiale (Saclay, le Génopole d'Evry...) rassemblant 600 000 étudiants et 40% des chercheurs français, grâce à sa position géographique stratégique, ses trois aéroports dont le hub de Paris-CDG, l'Ile-de France produit près d'un tiers de l'activité économique française et se classe parmi les premières métropoles mondiales.

Néanmoins la dynamique économique est inférieure à celle des territoires comparables, l'activité industrielle est en recul continu, le marché du travail s'enlise avec une hausse du taux de chômage et l'attractivité de la région régresse.

Il est indispensable que la Région se mette au diapason du reste du monde, un monde en pleines mutations numérique et écologique, un monde en croissance qui va vite, un monde qui créé des richesses. Les Franciliens font chaque jour montre de leur formidable envie d'entreprendre et d'innover. Cette énergie doit être accompagnée pour donner à chacun la possibilité de réussir dans la région Ile-de-France. Pour optimiser les politiques menées par le Conseil régional en faveur de l'économie et de l'économie, la Présidente de région s'est entourée de chefs d'entreprises, françaises et étrangères implantées en Ile-de-France pour les consulter et s'appuyer sur leurs expériences et leur expertise.

Ce budget reflète la volonté d'agir vite pour faire face aux difficultés croissantes, en usant du rôle renforcé des Régions en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des PME confié par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment la compétence exclusive des aides économiques. Cet engagement se reflétera également dans le nouvel SRDEII, véritable stratégie économique prescriptive s'imposant à tous les acteurs dont nous avons posé le premier jalon avec la Conférence pour la croissance, l'emploi, l'innovation sociale et environnementale du 21 mars 2016..Cette stratégie économique est en parfaite articulation avec la stratégie offensive menée sur le front de l'emploi et de la formation professionnelle en Ile-de-France.

137,4 M€ seront ainsi mobilisés en 2016 pour le développement économique et l'innovation.

L'aide au développement du territoire numérique sera dotée globalement de 14,4 M€. Le déploiement d'infrastructures très haut débit dans les Départements franciliens, en lien avec la Stratégie de cohérence régionale en aménagement numérique (Scoran), est au cœur de la Smart region que doit devenir l'Ile-de-France. Il bénéficiera ainsi d'une dotation de 10,0 M€. Pour accompagner les nouveaux modes de vie au travail permis par le déploiement du très haut débit, les projets d'expérimentations et de prototypes technologiques des PME et des laboratoires, ainsi que de nouveaux espaces de coworking et de télétravail, seront soutenus à hauteur de 2,5 M€. En outre, 1,9 M€ seront dédiés, en fonctionnement, à l'appui aux acteurs du numérique, accompagnateurs indispensables à la croissance des milliers de start-up franciliennes.

La Région poursuivra son effort de **financement et d'accompagnement de la création et du financement des entreprises**, avec le meilleur effet de levier possible sur la mobilisation complémentaire de ressources financières privées et publiques, notamment au travers de son partenariat avec Bpifrance. Le Fonds régional de garantie, qui a pour but de faciliter l'octroi de prêts bancaires sur les principaux besoins de financement des PME (transmission, développement, soutien à la trésorerie et création), doit être plus volontariste pour accroître l'offre de prêts aux PME franciliennes. Il se complétera d'un dispositif particulièrement dédié aux TPE souhaitant emprunter des petits montants pour financer leur développement.

Ce sont ainsi **29,5 M€ d'autorisations de programme** qui seront consacrées aux prêts d'honneur, aux garanties d'emprunt et aux aides aux entreprises en difficultés au travers du dispositif Rebonds. Un effort particulier sera dédié au financement du fonds d'investissement régional pour l'implantation d'activités commerciales dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. De manière complémentaire, en fonctionnement, les opérateurs du financement des entreprises, partenaires de la Région, seront soutenus à hauteur de 3,1 M€.

Dans le cadre rénové de la loi NOTRe, **3 M€** seront mobilisés pour soutenir **le parcours résidentiel des entrepreneurs**, notamment les projets d'immobilier d'entreprises et d'écopôles, en partenariat avec les collectivités du bloc local.

Parce que l'innovation est un moyen privilégié pour aider les entreprises à monter en gamme et à exporter, au sein des dispositifs d'innovation, **l'innovation technologique sera dotée de 12,3 M€.** En investissement, 8,5 M€ en autorisations de programme permettront la mise en œuvre des aides à l'innovation AIR (innovation responsable), AIMA (maturation) et AIXPé (expérimentation). En fonctionnement, le soutien régional aux incubateurs sera renforcé à hauteur de 3,8 M€ en autorisations d'engagement, dans le prolongement de l'appel à projets triennal de 2014.

Le soutien aux pôles de compétitivité reste une priorité affichée de la Région avec un effort financier global de **22,7 M€.** Le soutien des projets de recherche et développement collaboratifs mobilisera 21 M€ en autorisations de programme. La gouvernance des sept pôles de compétitivité franciliens sera dotée de 1,7 M€ d'autorisations d'engagement. De nouvelles actions, en lien avec le programme d'investissements d'avenir Usine du Futur dont l'objectif est de renforcer les liens entre grands groupes et PME, seront financées par le programme régional dédié aux plans filières auxquels ont consacrés 3,3 M€ d'autorisations d'engagement.

Le bouquet d'aides PM'up sera refondu et simplifié en supprimant les secteurs exclus d'office et avec une instruction continue des projets. **Avec 27,8 M€** en autorisations de programme, le budget en forte hausse permettra d'accompagner les PME/PMI franciliennes à potentiel de croissance et de création d'emplois, en affrontant notamment les deux grandes révolutions numérique et écologique, Toute la gamme des entreprises franciliennes de tous secteurs, petites et moyennes, nouvelles et anciennes, technologiques ou non, sera ainsi accompagnée.

Les crédits consacrés à **l'économie sociale et solidaire (ESS)** et à l'innovation sociale s'élèveront à **6,7 M€ (dont 1,4 M€ en investissement)** pour le soutien aux couveuses et coopératives d'activités et d'emplois ainsi que le partenariat avec France Active, l'Adie et l'Urscop afin de faciliter le financement de la création, du développement et de la transmission des entreprises de l'ESS.

Enfin, les moyens dédiés au soutien aux structures d'appui, d'ingénierie et d'animation des écosystèmes seront rationalisés, avec une réduction des coûts de structure pour concentrer les moyens sur le soutien aux acteurs économiques.

❖ Le tourisme

L'activité du secteur touristique, avec 45 millions de visiteurs accueillis et plus de 600 000 emplois directs et induits, est un atout majeur pour l'économie et l'emploi régionaux. L'Ile-de-France joue un rôle spécifique parmi l'ensemble des acteurs, par sa position de première destination touristique, par le poids de cette activité dans son économie et par son rôle de « porte d'entrée » des touristes, en particulier étrangers, se rendant en France. Le secteur continue à se développer et à créer des emplois. Le tourisme joue, en outre, un rôle essentiel pour le rayonnement international de l'Ile-de-France.

Cette situation favorable ne doit toutefois pas conduire à négliger les menaces liées, d'une part, au renforcement des destinations concurrentes traditionnelles et à l'émergence de nouvelles et, d'autre part, à l'évolution propre du secteur.

Dans le domaine du tourisme, par son rôle stratégique au niveau européen, la Région est à même de jouer un rôle fédérateur et de coordonner les actions en faveur du tourisme. De ce point de vue, l'élaboration, en 2016, du nouveau schéma régional du tourisme sera un enjeu essentiel pour mobiliser les professionnels sur un objectif ambitieux de développement de l'activité.

Pour 2016, le budget proposé, de **4 M€** en investissement et **19,7 M€** en fonctionnement, traduit cet engagement.

Ainsi, en matière d'investissement, l'action de la Région s'appuiera sur le Fonds de développement touristique régional (FDTR), destiné à répondre aux initiatives de développement de l'activité touristique, par le financement de projets structurants, d'intérêt régional et créateurs d'emplois, notamment dans le domaine de l'hébergement et du tourisme culturel.

Au titre des actions menées en fonctionnement, la Région diminuera sa dotation à son organisme associé, le Comité régional du tourisme (CRT), afin de contribuer au nécessaire effort de rationalisation des dépenses de fonctionnement régionales. Elle concentrera ses moyens en faveur de la promotion (CRT) et de l'accueil (points d'information Tourisme dans les aérogares de Charles-de-Gaulle et Orly, à Versailles et à Disneyland) et mettra en place un « Fonds de soutien au secteur touristique » ; doté de 1 M€, ce nouveau dispositif pourra se traduire par des actions de promotion ciblées pour la reconquête des clientèles traditionnelles qui ont momentanément délaissé notre destination suite aux attentats de Paris et par la mise en place d'aides à destination des entreprises du secteur touristique mises en difficulté par la baisse de fréquentation.

Le partenariat noué avec l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT), notamment en matière de tourisme social et des jeunes, sera réévalué, ainsi que le soutien au cluster tourisme du Val d'Europe et au réseau "acteurs tourisme durable".

❖ **L'action internationale**

Avec une dotation de **2,1 M€ en autorisations de programme, 2,5 M€ en autorisations d'engagement et 4,6 M€ en crédits de paiement**, l'engagement international de la Région en 2016 sera optimisé, réévalué, et le cas échéant réorienté, afin de renforcer son impact sur le territoire de l'Ile-de-France et de bénéficier plus fortement aux Franciliens.

L'accès à de nouveaux financements (tout particulièrement de l'Union européenne), la recherche de partenaires de coopération répondant à l'exigence de solidarité internationale et servant l'essor du territoire francilien, et une implication accrue des acteurs locaux, notamment économiques, seront recherchés en priorité. Le rayonnement international, la promotion économique du territoire et le soutien à la mobilité des Franciliens, en particulier les plus jeunes ou ceux éloignés de l'emploi, seront les nouvelles priorités de la Région, afin de favoriser l'emploi et la croissance durable du territoire.

La Région demeurera engagée dans une politique de coopération, de solidarité et de rayonnement international, et l'impact économique des projets conduits dans ces régions de coopération et leur capacité tant à fédérer les acteurs locaux qu'à faciliter leur accès à de nouveaux marchés seront ainsi systématiquement mesurés et conditionneront l'investissement de la Région.

En appuyant localement les projets d'investissement, la Région s'efforcera ainsi de créer les conditions favorables au positionnement des acteurs économiques franciliens sur les marchés de ces zones de coopération, en lien avec la stratégie régionale d'appui à l'internationalisation des entreprises.

2.2.2.Renouer avec les territoires ruraux

❖ **Ruralité**

Avec un budget d'investissement de **19,3 M€ en autorisations de programme et 17,4 M€ en crédits de paiement** et un budget de fonctionnement de **3,3 M€ (autorisations d'engagement et crédits de paiement)** consacré à la ruralité, la Région redonnera dès le budget 2016 aux territoires ruraux la place qui leur est due. L'action en faveur de ces territoires sera simplifiée et renforcée, au service d'un objectif de réduction des inégalités territoriales et de valorisation de l'attractivité des territoires en dehors des zones urbaines. Les politiques menées contribueront ainsi à l'essor d'une Région plus juste, plus équilibrée et plus dynamique.

Ainsi, il est notamment proposé de renforcer l'intervention régionale relative aux contrats ruraux, tout en recherchant les moyens de simplifier les modalités de leur mobilisation et leur instruction, afin de rendre l'action régionale mieux adaptée aux besoins des communes et donc plus efficace.

En outre, des moyens spécifiques sont proposés dès 2016 pour participer à la sauvegarde des commerces de proximité, facteur d'attractivité des zones rurales et d'équilibre territorial. Des moyens sont également prévus pour soutenir la mise en place d'espaces de travail collaboratif (télécentres, espaces de coworking, fablabs) sur les territoires ruraux permettant de limiter les déplacements et de renforcer l'emploi local sur ces territoires. Un partenariat sera notamment recherché avec la Poste.

Traduction très claire d'un engagement fort de l'Exécutif régional, ces mesures conduisent ainsi à assurer le doublement des aides en faveur des territoires ruraux dès 2016.

Parallèlement, la Région réaffirme son soutien aux Parcs Naturels Régionaux en 2016, au travers de son soutien au fonctionnement des structures des quatre parcs existants ainsi que des deux projets de Parcs et par le financement des actions menées par les parcs en faveur de l'innovation, du développement durable et de la démonstration par l'exemple.

❖ **Agriculture**

Doté de **5,5 M€ en autorisations de programme, 6,5 M€ en autorisations d'engagement et 10 M€ en crédits de paiement**, le budget 2016 du secteur "Agriculture" traduit le souci de replacer ce secteur, insuffisamment représenté dans les priorités régionales ces dernières années, au centre du développement économique de notre territoire.

Attaquée par la pression foncière, fragilisée par le mitage, par des difficultés fonctionnelles et de concurrence des usages, il convient de valoriser et protéger cette activité qui occupe encore la moitié de l'espace francilien et est un élément constitutif et incontournable du tissu territorial. Dans un contexte de crise qui n'épargne aucun secteur agricole, un effort substantiel sera fait en faveur de la compétitivité et de la performance économique des exploitations agricoles.

La Région a fait le choix d'investir en augmentant le budget d'investissement de 73% par rapport au budget réellement exécuté ces deux dernières années.

Rapatrier la valeur ajoutée dans les entreprises et dans les filières est un des leviers forts de la compétitivité. Une mesure nouvelle en faveur de l'innovation sera mise en œuvre dès 2016. Il s'agit d'une démarche d'appui à l'innovation, point clé de l'évolution des systèmes de production qui favorisera la compétitivité des exploitations agricoles et des entreprises agroalimentaires. Cette mesure sera ciblée sur l'appui à l'innovation technique et l'expérimentation dans les domaines agricole et agroalimentaire.

Une nouvelle mesure permettra également de relancer la filière « forêt - bois » en Ile-de-France, de promouvoir la vocation multifonctionnelle des massifs régionaux, et de valoriser un gisement jusqu'ici insuffisamment exploité : exploitation de la ressource forestière, transformation des produits sylvicoles et valorisation du bois et des espaces sylvicoles, produits pour la filière de bois-énergie et de produits biosourcés…

Le FEADER, décliné au travers du programme de développement rural de l'Ile-de-France mais également les autres fonds européens dont la région est autorité de gestion, ont vocation à démultiplier cet effort d'investissement en 2016.

2.2.3.Reconstruire l'Ile-de-France

Reconstruire l'Ile-de-France, relancer la construction, faciliter l'accès des Franciliens à un logement adapté à leurs besoins et à leurs revenus, favoriser le parcours résidentiel ascendant sont des enjeux de première importance pour notre région, tant en termes d'attractivité économique que de rééquilibrage social et territorial.

❖ **Logement**

Le budget 2016 dédié à la politique du logement, de **109,5 M€ en autorisations de programme et à 119,7 M€ en crédits de paiement** en investissement, traduira les nouvelles orientations fixées dans le cadre du renouvellement de la mandature et intègrera le souci d'une intervention à la fois efficace et rééquilibrée en direction des différentes catégories de publics éprouvant des difficultés à se loger en Ile-de-France.

Si la Région continuera de financer la création de logements sociaux (PLUS) et très sociaux (PLAI), elle entend relancer son action en faveur d'une offre de logements à loyer intermédiaire : un effort singulier sera ainsi porté en faveur du logement intermédiaire PLS, afin de mieux satisfaire les besoins exprimés par les ménages relevant des classes moyennes.

Ce souci de recentrage de l'action régionale s'accompagne conjointement d'un redéploiement des interventions au regard de la localisation et de la concentration du parc locatif social existant afin de ne pas aggraver la surreprésentation du parc HLM dans les communes en voie de ghettoïsation et de favoriser son développement dans celles qui en sont insuffisamment dotées.

De nouvelles dispositions ont d'ores et déjà été approuvées par le Conseil régional le 16 mars dernier, visant à promouvoir :
- une meilleure mobilisation du foncier en vue de la création de logements notamment en partenariat avec l'EPFIF et d'autres acteurs institutionnels disposant de réserves foncières (RATP, SNCF) ;
- la réactivation de l'intervention régionale en faveur du PLS ;
- une redistribution des interventions régionales visant à la création d'une offre de logement très social en lien avec la concentration ou le déficit avéré de logements sociaux dans les communes franciliennes ;
- l'accès au logement des enseignants nouvellement recrutés dans les académies de la région par la mobilisation d'une partie du contingent régional ;
- un soutien pérenne aux acteurs associatifs contribuant à l'accompagnement des femmes victimes de violences par la mobilisation d'une partie du contingent régional.

Ces priorités sont complétées par un effort significatif en faveur du logement des étudiants et la poursuite des actions usuellement mises en œuvre au titre de l'amélioration de l'habitat privé (aide aux copropriétés en difficultés).

En fonctionnement, les moyens mobilisés, à hauteur de **0,3 M€ en autorisations d'engagement et 0,4 M€ en crédits de paiement**, contribueront notamment à la création d'un numéro vert dédié aux victimes des marchands de sommeil et à la création d'une bourse numérique d'échange de logements locatifs sociaux.

❖ Politique de la ville

En matière de politique de la ville, l'année 2015 a marqué la fin du dispositif de renouvellement urbain, la convention partenariale signée avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et l'État étant arrivée à son terme.

L'exercice 2016 constitue donc une année charnière de préparation permettant de déterminer les nouvelles conditions de poursuite du dispositif, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), en accompagnement des projets d'intérêt national (PRIN) et des projets d'intérêt régional (PRIR).

Aussi, les collectivités sont engagées dans une phase de diagnostic et de programmation urbaine par la signature de « protocoles de préfiguration » qui permettront d'identifier leurs besoins en opérations urgentes (aménagements, équipements, études etc.).

A cet effet, ce sont **15 M€ d'autorisations de programme et 58,5 M€ de crédits de paiement** qui sont proposés au budget régional pour 2016 en investissement.

Ces moyens seront consacrés au paiement des subventions affectées au précédent programme et au financement des premières opérations relatives au NPNRU, selon de nouvelles modalités d'intervention qui seront fixées par le Conseil régional.

Sur le volet fonctionnement, les modalités de l'intervention régionale ont été révisées en février 2015 (CR 23-15) et, dans ce cadre rénové, la Région s'est engagée à signer les 75 contrats de ville franciliens et à mobiliser ses dispositifs de droit commun en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité.

Elle a également mobilisé des crédits spécifiques, mais cette fois dans les seuls quartiers prioritaires, soutenant prioritairement les axes thématiques suivants :
- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle ;
- réussite éducative, soutien à la parentalité ;
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité : éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers sociolinguistiques et santé.

La dotation 2016, de **2,9 M€ en autorisations d'engagement et 5,4 M€ en crédits de paiement**, permettra de poursuivre cette intervention à destination des habitants de ces quartiers.

2.2.4.Aménager durablement l'Ile-de-France

Doté de **49,3 M€ en autorisations de programme, 23,3 M€ en autorisations d'engagement et 105,9 M€ en crédits de paiement (dont 0,5 M€ pour le Grand Paris)**, le budget de l'Aménagement traduira concrètement les engagements de l'Exécutif régional pour renforcer l'attractivité et le développement de tous les territoires franciliens.

Ce soutien passera, tout d'abord, par l'accompagnement des collectivités et la mise en place d'outils permettant l'appropriation du Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), la mise en œuvre de nouvelles réflexions prospectives sur la conception de ces politiques publiques d'aménagement, la mobilisation des compétences de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) d'Ile-de-France. Enfin, la Région est partenaire d'instances qui conduisent des réflexions et travaux sur le fonctionnement métropolitain, tel le syndicat mixte Paris Métropole qui offre un lieu d'échange entre les territoires franciliens, la Région et la Métropole, et l'Atelier International du Grand Paris.

La Région accompagnera par ailleurs tous les territoires dans l'émergence de projets innovants, durables et écologiques accompagnant la construction de logements et permettant l'émergence d'une ville plus durable. Les politiques d'aménagement contribueront à cet objectif en accompagnant les collectivités dans le financement des projets de quartiers innovants et écologiques, bien desservis par les transports en commun, et d'équipements de proximité nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants : une dotation de 30 M€ sera réservée à cet effet.

La Région souhaite également s'inscrire, à partir de 2016, dans une démarche d'encouragement de l'innovation urbaine sur les fonciers délaissés, avec la mise en place d'un appel à projets visant à soutenir des initiatives d'urbanisme transitoire qui permettent d'amorcer et préfigurer des projets urbains à venir, et de valoriser durant cette période le foncier délaissé.

Pour valoriser l'ensemble du territoire francilien et soutenir l'innovation architecturale, dix ans après le Grand Paris, la Région lancera par ailleurs une consultation internationale sur plusieurs thématiques de développement urbain, architectural et paysager couvrant l'ensemble du territoire francilien. Afin d'asseoir de manière pérenne cette démarche, la Région organisera une biennale de l'architecture et de l'urbanisme dont la préfiguration sera conduite en 2016.

Principalement mobilisés par les territoires urbains mais concernant aussi des territoires plus ruraux, les contrats régionaux territoriaux participent également de l'aménagement du territoire francilien : ce dispositif bénéficiera d'une enveloppe suffisante pour honorer les engagements pris dans les contrats conclus antérieurement, et prendre en compte les dossiers, instruits ou en cours d'instruction, dont les projets seront prêts en 2016, à hauteur de 16,000 M€. L'année 2016 sera mobilisée pour faire évoluer ce dispositif, avec la volonté de mieux répondre aux besoins des collectivités, tout en simplifiant les conditions de sa mise en œuvre, notamment par la suppression de la critérisation. Un dispositif renouvelé sera prochainement présenté, pour une mise en œuvre dès 2017.

Enfin, la Région sera au rendez-vous de ses engagements inscrits dans le contrat de plan interrégional Vallée de la Seine, axe stratégique pour le développement de l'Ile-de-France, de la vallée de la Seine et de sa façade maritime. Concernant l'aménagement et les actions de pilotage transversales, les moyens 2016 pour le CPIER Vallée de la Seine permettront de financer des projets de valorisation, le dispositif d'observation et d'études de la vallée de la Seine ainsi que des actions de valorisation et de renforcement de l'attractivité économique du territoire. La Région disposera ainsi d'un budget qui permettra de répondre aux attentes des partenaires, après une année 2015 de transition.

2.3. Favoriser l'emploi de tous les Franciliens

Relancer l'activité économique constitue le meilleur moyen de créer des emplois. Au-delà, la Région se mobilisera pour que tous les Franciliennes et les Franciliens, y compris ceux qui sont éloignés de l'emploi, puissent renforcer leurs compétences et accéder aux formes d'emploi les plus durables.

L'exécutif régional a fait de l'emploi la priorité de cette mandature. Le Conseil régional des 17 et 18 février dernier a été consacré à cette mobilisation en faveur de l'emploi, avec des délibérations portant sur l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, la création de 100 000 premières expériences professionnelles pour les jeunes Franciliens, la renégociation de la convention avec Pôle emploi pour accélérer le retour à l'emploi, et de nouveaux engagements pour l'apprentissage.

Ce budget 2016 traduit les premières initiatives prises par cette mandature.

2.3.1. La formation professionnelle, levier d'action essentiel en faveur de l'emploi

Dans un contexte de chômage record, la Région entend agir pour l'emploi, en intervenant fortement sur l'insertion et la formation professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emplois et en renforçant son soutien aux centres de formations sanitaires et sociales.

- **La formation professionnelle**

La Région occupe désormais un rôle central dans la gouvernance, la définition stratégique et le financement de la formation professionnelle et des politiques d'insertion sur son territoire, renforcées par la loi du 5 mars 2014 relative « à la formation professionnelle, à l'emploi et la démocratie sociale ».

Ainsi, l'année 2015 a été marquée par ce transfert de compétences, mis en place en urgence pour la Région tant sur la formation des personnes en situation de handicap et des personnes sous main de justice, que sur la formation aux savoirs de base et la validation des acquis de l'expérience (VAE) renforcée pour les publics les plus fragiles. 2016 permettra à la Région de stabiliser ces dispositifs sur des bases juridiques solides et de développer une réelle animation territoriale et une articulation entre les actions.

Dans le cadre de sa priorité en faveur de l'emploi, et forte de ses compétences renforcées, la Région consacrera, en 2016, **301,9 M€ en autorisations d'engagement et 305,3 M€ en crédits de paiement** à la formation professionnelle.

La Région entend être beaucoup plus performante en matière de formations et d'insertion professionnelle, pour les jeunes comme pour les adultes, dans le but de favoriser un retour à l'emploi rapide. Un travail important d'analyse, mené avec Pôle emploi et en large concertation avec les partenaires, a permis de définir les secteurs en tension de recrutement et manquant de compétences sur le marché du travail francilien, ainsi que les besoins territoriaux des employeurs et des demandeurs d'emploi ; cette étude très fine est désormais la base des commandes de formation de la Région et notamment du Groupement de commande lancé début mars 2016 avec Pôle emploi. 114,6 M€ sont ainsi prévus pour les actions de formation à la qualification, avec un effort important sur les formations numériques, les formations en anglais, la préparation au Code de la route, s'agissant d'actions facilitant l'accès à l'emploi des jeunes et des demandeurs d'emploi. Un dispositif d'aide individuelle régional sera également créé cette année, en articulation avec le dispositif Pôle emploi, pour répondre au mieux aux demandes spécifiques de formation des demandeurs d'emploi, visant le retour à l'emploi.

Une dotation de 4,8 M€ viendra financer les actions de promotion sociale et de formations d'accompagnement des salariés les plus fragilisés, en particulier licenciés dans le cadre de plans de sauvegarde de l'emploi. Ce dernier point est une des mesures mises en place pour permettre à la « Cellule de veille et d'accompagnement des entreprises » créée au Conseil régional du 18 février dernier, d'agir concrètement pour sauvegarder l'emploi et accompagner les salariés en difficulté.

Parallèlement au développement de ces formations et actions d'insertion professionnelle, la Région continuera d'accompagner les stagiaires non indemnisés par Pôle Emploi entrant sur les dispositifs de formation régionaux, avec une dotation de 105 M€ en 2016.

Une enveloppe de 49,9 M€ est proposée pour le financement des actions d'insertion professionnelle, notamment le dispositif « Avenir jeunes : les Espaces dynamiques d'insertion et les Pôles de projet professionnel » et les Ecoles de la 2ème chance, importants dispositifs de formation à destination des jeunes franciliens, fragilisés et sans qualification. Cette dotation permettra également de financer davantage de places de formation sur les savoirs de base, par le renforcement du dispositif Cap compétences.

Ce budget permettra en outre d'assurer le financement des mesures transversales d'accompagnement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, notamment le soutien d'actions liées à l'animation et la coordination du SPRO (Service public régional d'orientation), nouvelle compétence pour les Régions issue de la loi du 5 mars 2014. 20,6 M€ seront consacrés par ailleurs à l'accès à l'information et l'orientation, par le financement des missions locales et d'autres acteurs spécifiques de l'accueil, l'information et l'orientation. Cette enveloppe permettra également de soutenir les actions de VAE (validation des acquis de l'expérience) et les pôles d'information/conseil correspondants.

- **Les formations sanitaires et sociales**

Secteur prioritaire, les formations sanitaires et sociales constituent un des piliers de la politique pour l'emploi. Dans ce domaine des « métiers qui emploient », la Région engage un effort particulier, avec une dotation de fonctionnement de **189,6 M€ en autorisations d'engagement et de 188,9 M€ en crédits de paiement**, en hausse par rapport à 2015 afin de prendre en compte l'évolution des charges des établissements de formation (poursuite des réformes LMD, poursuite du financement des places ouvertes antérieurement et de la gratuité des formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture), mais aussi l'amélioration des conditions de sécurité, d'étude et le développement de l'innovation des enseignements pour une filière qui s'illustre par un excellent taux d'insertion proche de 95 % quelques mois seulement après l'obtention du diplôme d'Etat. Traduction concrète de la volonté de mieux reconnaître les métiers du sanitaire et du social, la Région poursuivra également son effort de revalorisation des bourses régionales, malgré la non compensation de l'Etat, et les élèves et étudiants les plus en difficulté qui ne peuvent prétendre aux bourses pourront bénéficier d'un coup de pouce grâce au soutien du Fonds régional d'aide sociale.

En matière d'investissement, avec une dotation de **3,500 M€ en autorisation de programme et de 5 M€ en crédits de paiement**, la Région s'engage dans une approche nouvelle : la rénovation des instituts de formation sanitaire sera prise en compte. Après une décennie de non intervention et une situation de plus en plus critique, il s'agit tout d'abord d'effectuer un état des lieux des besoins les plus importants, notamment en matière d'accessibilité, de sécurité et de performance énergétique, et d'établir un premier plan d'intervention. Un fonds d'urgence est créé afin de répondre aux besoins les plus immédiats.

2.3.2.Une action volontariste en faveur de l'apprentissage

Il faut le déplorer : l'apprentissage marque le pas en Ile-de-France depuis plusieurs années, avec une baisse du nombre d'apprentis de près 6 %, tous niveaux confondus, entre 2012 et 2015, cette baisse étant particulièrement forte sur les niveaux bac et infra bac (-18,2% sur les trois dernières années) alors même que c'est à ces niveaux que l'efficacité de l'apprentissage pour l'insertion durable dans l'emploi est la plus forte.

Pourtant, du côté des jeunes, l'apprentissage est clairement une voie de réussite, avec des taux de succès aux examens entre 70 % et 85 % selon les niveaux et 68 % des apprentis sortants en emploi sept mois après leur sortie de formation. Pour les entreprises, l'apprentissage est un moyen privilégié de trouver des compétences adaptées à leurs besoins dans un contexte de montée en gamme de notre économie.

Face au chômage et aux besoins de formation dans certains secteurs de l'économie, il est donc urgent de renouer avec une croissance forte des effectifs d'apprentis. C'est pourquoi la relance de l'emploi en Ile-de-France passe par une politique volontariste en matière d'apprentissage.

Dans le cadre de la délibération CR 28-16 « Un nouvel engagement pour l'apprentissage : Plan d'action » de février dernier, la Région a souhaité mettre en œuvre, dès 2016, un plan d'action activant tous les moyens dont elle dispose : optimiser le fonctionnement des centres de formation d'apprentis (CFA), adapter la carte des formations, revaloriser le statut des apprentis, faciliter leur recrutement et renforcer leur accompagnement, ou encore préparer gratuitement les élèves des CFA d'Île-de-France à l'examen du code de la route.

Ainsi renforcée dans son rôle de pilote de l'apprentissage, la Région consacrera **272 M€ en autorisations d'engagement, 26 M€ en autorisations de programme et 298,5 M€ en crédits de paiement** en 2016 à cette politique.

Si les financements à ce secteur continueront à être fortement impactés par la baisse des effectifs d'apprentis (notamment les niveaux infra-bac qui continuent de baisser), le rôle de péréquation et de régulation de la Région auprès des CFA se poursuivra en 2016, dans un cadre contractuel renouvelé autour de contrats de performance et d'une carte des formations optimisée. En 2016, la Région maintiendra son effort pour soutenir le fonctionnement des CFA avec 203 M€.

Avec 23 M€ pour l'accompagnement de la politique d'apprentissage, la Région renforcera les dispositifs d'accompagnement pour les niveaux IV et V de formation (préapprentissage), ainsi que son action en faveur du développement du nombre de contrats d'apprentissage, en s'appuyant notamment sur les développeurs de l'apprentissage, la qualité de l'alternance dans les CFA et l'anticipation des besoins immédiats des entreprises dans les CFA, en amont et au cours des formations en apprentissage.

46 M€ seront consacrés aux primes aux employeurs d'apprentis et à l'aide au recrutement d'apprentis, compte tenu des effets liés aux baisses d'effectifs et à la réduction du régime de primes versées aux employeurs décidé par le Gouvernement. Parce qu'il n'y a pas d'apprentissage sans contrat de travail avec un employeur, la Région renforcera également son action en direction des entreprises recrutant ou souhaitant recruter des apprentis et, à cette fin, souhaite accélérer et faciliter les paiements des primes aux employeurs d'apprentis et de l'aide au recrutement d'apprentis supplémentaires pour les entreprises qui s'engagent ou amplifient leur recours à l'apprentissage.

Enfin, en matière d'investissements, la Région consacrera 26 M€ en autorisations de programme aux constructions, travaux et équipements dans les CFA.

2.3.3.Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

En juin 2015, en France, plus de 800 000 demandeurs d'emploi, toutes catégories confondues, avaient moins de 25 ans. La question de leur insertion sur le marché du travail est donc primordiale.

Le 18 février dernier, le Conseil régional a décidé d'un plan d'actions devant conduire à la création de 100 000 stages pour les jeunes Franciliens. Les stages constituent en effet aujourd'hui très souvent la première étape de l'insertion professionnelle et il convient d'aider les jeunes Franciliens à y avoir accès.

Il s'agit d'instaurer le principe « subvention contre accueil d'un jeune » : quand on touche une subvention publique, il doit y avoir une contrepartie citoyenne. L'objectif en termes d'accueil sera fixé en fonction du montant de la subvention régionale versée. La Région elle-même, en tant que collectivité, devra aussi montrer l'exemple.

Les collectivités, entreprises et associations qui perçoivent des subventions de la Région devront ainsi accueillir des stagiaires, dont le nombre sera fonction du montant des subventions accordées.

La Région s'engage elle-même à proposer des stages, notamment à des jeunes en situation de handicap, ainsi qu'à inclure dans les marchés publics des clauses obligeant les entreprises sélectionnées à faire de même.

2.4. Une Région proche des préoccupations quotidiennes des Franciliens

Etre positionné favorablement dans la compétition internationale signifie également offrir un cadre de vie favorable à tous ceux qui habitent, ou souhaitent habiter, dans notre région. Cela nécessite, et de récentes études le montrent, de leur garantir un haut niveau de sécurité. Au-delà, les politiques menées en matière d'environnement, de culture, de sports et loisirs, de famille contribueront à renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France.

2.4.1. Assurer la sécurité de chaque Francilien

Notre région a subi ces dernières années une augmentation forte de la délinquance.

Afin d'apporter des réponses à cette évolution dangereuse, la Région a révisé ses modalités d'intervention en matière de sécurité en adoptant la délibération n° CR 16-10 du 21 janvier 2016 actant la mise en œuvre du « Bouclier de Sécurité ».

Sous l'impulsion de sa Présidente, le Conseil régional met ainsi tout en œuvre, dans le cadre de ses compétences, pour soutenir l'État dans la lutte contre le terrorisme et renforcer la sécurité au quotidien des Franciliens.

Le budget 2016 en faveur de la sécurité, doté de **18,8 M€ en autorisations de programme, 1,7 M€ en autorisations d'engagement et 24,2 M€ en crédits de paiement**, traduit une volonté forte d'action et une approche nouvelle de l'intervention régionale dans ce champ d'action auquel la Région a fait le choix de consacrer davantage de moyens.

Ce budget ambitieux se décline en plusieurs dispositifs, autour de la mise en œuvre du bouclier de sécurité qui constitue l'approche nouvelle de l'intervention régionale en matière de sécurité, de la sécurisation des lycées et de la sécurité dans les transports franciliens.

Quatre actions majeures seront mises en œuvre au titre du bouclier de sécurité sur ce budget, avec une dotation de 10,5 M€ : l'aide à l'implantation des forces locales de sécurité (7 M€) ; la lutte contre les cambriolages, avec le soutien des communes qui souhaitent s'équiper en vidéo protection ; le soutien à l'équipement des polices nationale et municipale et de la gendarmerie ; enfin, la création d'un fonds régional pour l'aide à l'équipement en portiques de sécurité des établissements sportifs et culturels publics ainsi que des établissements scolaires et de formation relevant de la Région.

La sécurisation des lycées redevient une priorité absolue de notre collectivité. Ce programme se traduit par la mise en place d'un véritable dispositif de sécurité autour des lycées, qui englobe l'établissement et ses abords immédiats jusqu'aux moyens de transports utilisés par les élèves. Il est proposé d'affecter 8,3 M€ pour financer des études de sécurité ainsi que des travaux de sécurisation. Dans le prolongement de ces actions, il est également proposé d'affecter 0,6 M€ pour soutenir de nouvelles actions de prévention de la violence en milieu scolaire, ainsi que 1,1 M€ pour financer des actions de prévention et de médiation.

La sécurité dans les transports franciliens constitue également une nécessité. Il est ainsi proposé notamment de soutenir la création d'une véritable police régionale des transports avec un poste de commandement intégré, unique et commun entre la police et les différents opérateurs ; un grand plan de vidéo-protection au service des Franciliens, dans toutes les lignes de transports et dans toutes les gares, avec visionnage en direct par des personnes habilitées ; un renforcement des effectifs de sécurité dans les transports, via le STIF et les opérateurs de transports.

2.4.2.Une politique environnementale pour vivre mieux au quotidien

Le budget 2016 du secteur "Environnement, Énergie" participe à l'ambition de l'Ile-de-France de devenir la première Eco Région du continent européen. Il porte une politique écologique positive et pragmatique, contribuant à la création de bien-être et de richesse.

Il répond à un triple défi : veiller à la santé et à la qualité de vie de des Francilien(ne)s, créer des emplois et des richesses à travers de nouvelles filières et lutter contre les inégalités. Il s'agit d'une approche globale qui doit irriguer l'ensemble des politiques régionales pour que le mieux vivre au quotidien devienne réalité.

Le budget total proposé pour 2016 sur ce secteur s'élève, **en autorisations de programme et d'engagement, à 84,4 M€ et en crédits de paiement à 87,9 M€**. Dans un contexte d'exigence budgétaire, l'investissement est clairement privilégié et représente plus de 60 % de l'ensemble du budget traduisant la priorité donnée à l'investissement dans la croissance écologique.

Ce budget est également complété par l'ensemble des actions qui, dans chaque politique, participent à la préservation de l'environnement telles que les productions peu coûteuses en bilan carbone comme les produits de proximité servis dans les cantines scolaires, les transports plus propres ou encore la création d'emplois et de start-up vertes.

Les actions qu'il permettra d'entreprendre donneront l'impulsion nécessaire à cette nouvelle politique environnementale positive et inclusive qui place les ménages, les entrepreneurs, les artisans et les PME au cœur du combat pour une croissance nourrie par le défi de l'écologie.

La qualité de l'air figure parmi les premières préoccupations environnementales des Franciliens. Les pics de pollution en Ile-de-France sont en augmentation et, plus encore, le niveau quotidien de pollution de l'air. Plus de 2,3 millions de Franciliens restent toujours exposés à des niveaux de pollution qui ne respectent pas la réglementation, notamment pour les particules et le dioxyde d'azote. Ce sont les Franciliens résidant dans l'agglomération parisienne et au voisinage de grands axes de circulation qui sont les plus concernés. 1,1 M€ de mesures nouvelles sont proposés sur la politique de l'air afin d'élaborer un « Pacte sur l'air » : plusieurs expérimentations seront lancées et une conférence sur l'air se tiendra au premier semestre, rassemblant l'ensemble des acteurs, afin de déterminer les responsabilités et le programme d'action. L'ensemble des crédits consacrés à cet enjeu augmentera donc de 63%, pour donner à la Région les moyens d'impulser de nouvelles politiques.

L'énergie est un enjeu essentiel pour l'Ile-de-France, région la plus énergivore du pays. L'Ile-de-France a un rôle central à jouer pour l'animation de la transition énergétique et doit accroître la production d'énergie renouvelable et locale. Le budget 2016 propose 12 M€ afin de lancer une dynamique des infrastructures collectives d'énergies renouvelables (unités de méthanisation, centrales de géothermie et chaufferies biomasse ou solaire) ainsi que 7 M€ dédiés aux réseaux de chaleur. La Région agira également sur le bâti, source de pollution de l'air, en transformant la SEM Energie Posit'If en une Agence pour la rénovation énergétique des bâtiments ; 3 M€ supplémentaires y seront consacrés en 2016. Enfin, la Région, en sa qualité de chef de file, élaborera le Plan régional pour l'Efficacité Énergétique destiné notamment à mettre en place un service public régional dédié.

Le développement du patrimoine naturel et de la biodiversité est une exigence tout particulièrement en Ile-de-France, seule grande métropole européenne alliant la densité urbaine à un puissant patrimoine naturel et agricole. Le budget 2016 est un budget de transition, en l'attente de la redéfinition d'une politique globale du patrimoine naturel incluant l'action de l'Agence des Espaces Verts (AEV), les réserves naturelles régionales et l'ensemble des actions du SRCE permettant, notamment, de développer la nature en ville. Le budget acte néanmoins l'urgence d'améliorer la propreté en Ile-de-France afin de contribuer à la qualité des espaces. Les collectivités et les Franciliens constatent une recrudescence des problèmes de dépôts sauvages.

Un « fonds propreté » sera mis en place dès 2016, un budget de 1 M€ lui est dédié. Il est proposé à la fois des mesures préventives (amélioration du maillage de points de collecte des déchets des artisans) et des mesures curatives (nettoyage accompagné de surveillance, de verbalisations, de communication et de la limitation des dépôts sauvages dans les sites sensibles).

Dans le domaine des déchets, la Région a, depuis la loi NOTRe, la responsabilité majeure de la planification pour l'ensemble des déchets. La priorité opérationnelle est donnée à la gestion des déblais en Ile-de-France, notamment liés aux travaux du Grand Paris express mais également des autres infrastructures et terrassements prévus. Un groupe de travail régional, a d'ores et déjà commencé à avancer sur plusieurs axes et la région souhaite que les principaux acteurs, en particulier la Société du Grand Paris, s'engagent pour que ce grand chantier soit soutenable pour tous les Franciliens. Face à l'impératif d'une action urgente, ce budget renforce les moyens pour aller vers une économie circulaire des déblais.

2.4.3. Des politiques sanitaires, sociales et familiales adaptées aux besoins réels des Franciliens

La Région souhaite orienter prioritairement son action vers les publics plus fragiles, en s'appuyant à la fois sur ses compétences en matière de formations sanitaires et sociales mais aussi sur son action propre dans le domaine sanitaire et social, dans un contexte renouvelé par la loi NOTRe. Dans cette optique, le budget en faveur de l'action sociale, la santé, la famille et le handicap s'élèvera à **14,7 M€ en autorisations de programme, 7,4 M€ en autorisations d'engagement et 48,2 M€ en crédits de paiement** pour 2016.

Ce budget traduit, en premier lieu, l'engagement de la Région de permettre l'accès aux soins à tous, en participant à la résorption des déserts médicaux, en sécurisant les lieux où exercent les médecins, en facilitant l'accès aux services d'urgence ou conduisant une action de prévention, en particulier, vis-à-vis des publics les plus fragiles et des jeunes.

Mettre en place une politique renouvelée de soutien à la famille constitue également un objectif de ce budget, avec le souhait de relancer le soutien aux structures de gardes adaptées, et la création d'un fonds régional de solidarité et de soutien aux familles pour l'accueil et la prise en charge des publics les plus fragiles. Dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, la Région interviendra pour développer des crèches au plus près des besoins des familles avec, dans un premier temps, le financement d'une étude pré-opérationnelle permettant de mieux connaître les attentes, d'étudier les modalités et les partenariats innovants pour créer les conditions d'une offre large et réellement adaptée.

En matière de politique sociale, la Région poursuivra, en investissement, son soutien pour les établissements et services pour femmes en difficulté, et s'appuiera par ailleurs, au titre des observatoires et organismes consultatifs, sur les travaux de la mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

Enfin, la prise en compte du handicap procède d'une approche transversale à toutes les politiques régionales qui se traduit par la désignation pour la première fois au sein de la collectivité d'un délégué spécial auprès de la Présidente. Ce pilotage transversal permettra d'identifier, d'articuler et de développer les actions sectorielles répertoriées dans l'Agenda 22 – programme régional d'accessibilité universelle pour le handicap - et s'inscrivant dans la grande cause régionale 2016. Pour le suivi de ces politiques et la définition des nouvelles, la Région pourra s'appuyer sur le nouveau Conseil consultatif du handicap.

Pour 2016, il est proposé d'inscrire des financements spécifiques à hauteur de 6,5 M€ en autorisations de programme et de 0,5 M€ en autorisations d'engagement, notamment pour la recherche de solutions personnalisées pour la prise en charge de l'autisme et des troubles cognitifs, le soutien aux 8 maisons départementales des personnes en situation de handicap (MDPH) afin d'accompagner le financement des travaux d'adaptation des logements privés au handicap ainsi que les acquisitions d'aides techniques et d'appareillages, et le soutien aux structures d'accueil des enfants et jeunes en situation de handicap (accueil de jour, établissements et services d'aide par le travail…).

2.4.4.Une ambition culturelle retrouvée

L'ambition que porte le budget 2016 pour la politique culturelle, doté, en investissement de **35,6 M€** en autorisations de programme et **30,1 M€** en crédits de paiement et, en fonctionnement, de **53,1 M€** en autorisations d'engagement et **59,1 M€** en crédits de paiement, prend appui sur de nouvelles dynamiques. L'Ile-de-France veut encourager l'émergence de toutes les potentialités et accompagner l'évolution des usages et des pratiques culturelles. Favoriser la jeune création, en effet, c'est faire le pari que, dans un monde en mutation, la culture est à même de relancer les imaginaires et de les partager, dans un lien entre le passé, le présent et le futur. Choisissant d'accompagner le renouvellement des générations de créateurs, la Région veut faire en sorte que tous les publics puissent être touchés par cette effervescence créative, particulièrement les plus jeunes.

La culture participe de la vitalité d'une société, c'est à ce mouvement qu'entend s'associer la politique régionale, sans oublier que les industries culturelles et créatives contribuent à la création d'emplois et à l'attractivité touristique et culturelle en Ile-de-France.

En particulier, les politiques régionales d'aide à la création existantes se verront renforcées avec la mise en œuvre d'un fonds régional de talents émergents (FORTE), le développement des cafés musicaux, la création d'une plateforme régionale de financement participatif de projets culturels « L'Ile des chances », le développement de l'aide aux ateliers d'artistes, le soutien aux lieux de répétition dans les gares ou encore la mise en place d'un partenariat « Avignon à Paris » pour présenter, une fois le festival terminé, les projets franciliens financés par la Région.

Sur un territoire en devenir, la culture peut être un levier de développement, tout autant qu'elle peut incarner le désir d'un meilleur « vivre ensemble ». C'est pourquoi la politique régionale insistera sur le meilleur accès des Franciliens à la culture et sur le rééquilibrage de l'offre en direction de la Grande couronne. C'est dans cet esprit que ce budget vise également le développement de nouveaux lieux et modes de diffusion culturels : réservation de rez-de-chaussée de logements financés par la Région pour des projets de création de librairies indépendantes, installation de « boîtes à livres » dans des gares franciliennes, développement de l'accès au public des collections du Fonds régional d'art contemporain (FRAC), soutien à des expositions itinérantes et à la présentation des collections des grands musées nationaux sur le territoire francilien (« Le Louvre près de chez vous »)…

La Région accompagnera également le développement de la connaissance du patrimoine francilien, des infrastructures et des lieux culturels existants, par la création d'un label « Patrimoine d'Ile-de-France » et la création d'applications culturelles.

Dans ce contexte et pour aller plus loin dans cette direction, l'éducation artistique et culturelle fera l'objet d'une attention particulière, afin de développer les pratiques collectives (théâtre, musique, arts plastiques, littérature…) et d'immerger les jeunes Franciliens, et notamment les lycéens et les apprentis, dans le monde de l'art et de la culture.

Affirmant par cette nouvelle impulsion sa vocation de première métropole culturelle d'Europe, la Région continuera, bien entendu, d'être attentive aux besoins des professionnels du cinéma et de

l'audiovisuel, du spectacle vivant, du livre et de la lecture, des arts plastiques et du patrimoine. Ceci se concrétisera au travers de ses différents dispositifs relatifs à l'aménagement culturel du territoire, tout autant que par ceux destinés à faire vivre la création. Accompagnant essentiellement la permanence de la création artistique sur les territoires et la diffusion des œuvres, les aides régionales constituent un fort levier, essentiel pour conforter les fondamentaux à partir desquels de nouvelles dynamiques vont pouvoir se déployer. C'est tout le sens de la politique volontariste affirmée à travers ce budget 2016 pour la culture en Ile-de-France.

2.4.5.Remettre le sport au centre du jeu

La Région souhaite remettre le sport au centre du jeu sur l'ensemble du territoire francilien et pour l'ensemble de ses habitants. A ce titre, elle déploiera un programme d'actions ambitieux sur la compétence Sports et Loisirs, dotée de **29,470 M€ en autorisations de programme, 16,1 M€ en autorisations d'engagement et 63,2 M€ en crédits de paiement**.

Le nombre important d'acteurs du sport dans notre région nécessite d'établir un partenariat actif avec les ligues et les comités régionaux, complémentaire des actions menées par d'autres collectivités et devant être encore optimisé. Ce partenariat se construit à travers la recherche de synergies au bénéfice des sportifs, des clubs, tout en prenant en compte la diversité des pratiques et le rôle social irremplaçable des acteurs, le plus souvent bénévoles, du mouvement sportif.

L'ensemble de ces éléments conduit la Région à développer une politique visant la réduction de l'inégalité d'accès à la pratique sportive pour toutes et tous, sans oublier le développement des pratiques autonomes, grâce à la mise en œuvre du « Plan sport Oxygène », mesure nouvelle proposée au budget 2016. Dans une volonté de cohérence et de proximité avec les territoires franciliens, des actions seront également développées dans le cadre des « Contrats territoriaux Sport », destinés à accompagner les projets des collectivités et de leur tissu associatif de nouvelle offre de pratiques sportives innovantes.

La Région renforcera son soutien à la construction et la rénovation du patrimoine sportif francilien à travers des équipements divers tels que les piscines, les terrains de grands jeux ou encore les équipements sportifs mis à disposition des lycéens. Un axe spécifique sera développé en lien avec les territoires afin de favoriser la construction de salles de sports expérimentales, permettant un accès libre aux publics sportifs.

La Région entend également participer au rayonnement international de l'Ile-de-France et accompagnera à ce titre le mouvement sportif dans l'organisation de grandes manifestations : plusieurs grands évènements sportifs internationaux se tiendront en 2016 sur notre territoire, et la Région se mobilisera pour la candidature de Paris aux jeux olympiques et paralympiques 2024.

En matière de loisirs, l'intervention de la Région autour de l'aménagement des Iles de loisirs sera confortée, mais en engageant une réflexion sur les équipements et la gouvernance actuelle de ces structures. Propriétés régionales, les Iles de loisirs offrent aux Franciliens des espaces de détente aux portes des zones urbaines, participent à l'amélioration de la qualité de vie et constituent de réels outils et terrains d'expérimentation pour mettre en œuvre des actions en matière de développement durable et d'insertion sociale.

A ce titre, la Région entend accompagner la nécessaire modernisation et le développement de nouveaux équipements dans les Iles de loisirs, et, sans remettre en cause leur vocation d'équipements de service public, souhaite engager une réflexion sur la place plus importante qui pourrait être donnée au secteur privé, tant en matière d'investissement que de fonctionnement, pour permettre le développement d'activités assises sur un modèle économique plus équilibré tendant vers un équilibre d'exploitation, voire au-delà. De même, une réflexion devra être engagée, en concertation avec les partenaires sur les différentes pistes d'évolution de la gouvernance des Iles de loisirs.

Cette action permanente menée par la Région sur les Iles-de-loisirs sera complétée par des dispositifs d'accompagnement d'aide à la personne pour l'accès aux loisirs et aux départs en vacances sur le territoire francilien – les « tickets loisirs », les villages sportifs et l'aide aux départs en vacances ; ce dernier dispositif sera réorienté dès 2016 vers des séjours en Ile-de-France, tout particulièrement sur les Iles de loisirs.

2.4.6. Renouveler les interventions en faveur de la jeunesse et de la vie associative pour favoriser l'engagement

Doté à hauteur de **0,5 M€ en investissement et, en fonctionnement, de 4,9 M€ en autorisations d'engagement (7,6 M€ en crédits de paiement),** le budget 2016 de la délégation jeunesse et vie associative traduit une approche nouvelle de l'intervention régionale dans ces champs.

Le soutien aux projets adressés à la jeunesse procédera de deux logiques d'intervention complémentaires : une approche en réseau, avec le soutien à des partenariats avec des fédérations et des têtes de réseau associatifs d'envergure régionale pour soutenir l'accompagnement éducatif des jeunes, soutenir leur engagement et contribuer, le cas échéant, aux projets de territoires portés par les habitants ; une approche territoriale, dédiées à des projets de territoires, avec une attention particulière pour les communes rurales et leurs groupements, pour développer la maturité citoyenne.

La mise en valeur, la diffusion et le respect des valeurs de la République traverseront l'ensemble des axes d'intervention ; ils constituent un engagement régional de tout premier ordre, qui se déclinera dans chaque action, et plus spécifiquement dans le soutien à un nombre significatif de projets phare et innovants, qui pourront alimenter les échanges lors des conférences de dialogue avec les associations pour mobiliser les réseaux sur les thématiques prioritaires de la Région. La lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité femme-homme demeurent une forte priorité.

Le Conseil régional maintiendra également ses actions de consultation et d'expression de la jeunesse, en faisant évoluer le Conseil régional des jeunes (CRJ) vers un réseau de jeunes franciliens qui s'appuiera sur des représentants au niveau local ; des rencontres de conseil des jeunes franciliens, des actions territorialisées seront organisées. Ce nouveau mode de travail, l'ancrage dans les territoires conduiront à repenser le mode de désignation des membres du CRJ qui doivent être renouvelés en mars 2017.

Le soutien au bénévolat sera également favorisé, en particulier à la formation des bénévoles, en lien avec le fonds pour le développement de la vie associative. L'assistance technique, les études et les diagnostics sur les associations franciliennes s'inscriront dans cette démarche de renforcement du tissu associatif et de son adaptation à des contextes et des priorités nouvelles.

La lutte contre la radicalisation fera l'objet d'une approche transversale et inscrite dans toutes les actions qui s'y prêteront. De façon concertée et articulée avec les domaines liés au sport et aux loisirs, elle viendra irriguer les programmes, afin d'assurer les conditions d'une large mobilisation, le partage des méthodes et, dans les partenariats avec les partenaires institutionnels, la mise en place de solutions.

2.5. La mobilisation des fonds structurels européens au service de l'action régionale

Le programme opérationnel régional 2014-2020 de l'Ile-de-France et du Bassin Parisien a été approuvé par décision d'exécution de la Commission européenne le 18 décembre 2014. Ainsi la Région a pu lancer le programme en assurant la mise en place des instances de gouvernance des fonds européen : Comité Régional de Suivi Inter fonds (CRSI) et Comité Régional de Programmation (CRP).

Elle a également procédé à la sélection des organismes intermédiaires bénéficiaires d'une subvention globale : les GIP académiques de Créteil, Versailles et Paris, la Chambre de Commerce de Paris et d'Ile de France et le Conseil départemental de Seine Saint Denis. Enfin l'appel à projets Interractif a permis la sélection des territoires urbains au titre des investissements territoriaux intégrés (ITI).

Les dotations obtenues par la Région Ile-de-France s'établissent, tous financements confondus, à 915 M€ sur la programmation 2014-2020, dont 540 M€ relevant de la responsabilité de gestion directe de la Région, soit près de 60 % des fonds européens pour la nouvelle période.

Fonds mobilisé	2007-2013		2014-2020		
	Autorité de gestion	Montant (M€)	Autorité de gestion	Montant (M€)	Evolution
FEDER	Etat	151,000	Région	185,396	+22,8%
FSE	Etat	527,000	Etat	370,000	+26,0%
			Région	294,203	
IEJ			Etat	5,300	
			Région	2,882	
FEADER	Etat	38,250	Région	57,606	+50,6%
	Région	-			
Sous-total	**Etat**	**716,250**	**Etat**	**375,300**	
Sous-total	**Région**	**-**	**Région**	**540,087**	
Total		**716,250**		**915,387**	**+28,6 %**

Si les modalités de mise en œuvre des financements communautaires diffèrent entre la période de programmation 2007-2013 et la période 2014-2020, il importe de tirer toutes les leçons de la période de gestion précédente afin de mobiliser pleinement les potentialités offertes par ces financements communautaires en faveur des porteurs de projets franciliens.

Le budget 2016 portera cette ambition et visera un niveau élevé de programmation des crédits FEDER-FSE-IE, tout en recherchant les synergies avec ses interventions directes sur les autres politiques publiques, notamment ses interventions en matière de développement économique et d'emploi.

Pour 2016, le niveau de dépenses prévues au titre des fonds européens s'élève sur les chapitres 906 et 936 à 69,755 M€ en autorisations de programme, 59,973 M€ en autorisations d'engagement et 54,075 M€ en crédits de paiement, dont :
- 69,755 M€ en autorisations de programme, 7,990 M€ en autorisations d'engagement et 18,470 M€ en crédits de paiement au titre du FEDER ;
- 39,983 M€ en autorisations d'engagement et 23,605 M€ en en crédits de paiement au titre du FSE ;
- 12,000 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement au titre du FEADER.

Le montant des autorisations de programme du FEDER s'explique par la prévision d'engagement sur la durée du programme des actions mises en œuvre par les instruments financiers pour l'aide au financement des entreprises et pour le soutien à la rénovation thermique des bâtiments.

En 2015, 13 appels à projet ont été lancés. A l'exception de l'appel à projet Interractif et de l'appel à projets relatif à la mise en œuvre de la mise en place de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), les appels à projets ont été clos fin 2015. Les dotations 2016 tiennent compte de ce calendrier de mise en œuvre.

Le calcul des autorisations d'engagement et de programme repose sur les montants affectés à ces appels à projets dont l'instruction et la sélection s'effectueront durant la première partie de 2016.

Les crédits de paiement tiennent compte des projets conventionnés en 2015 dont les bilans d'exécution seront adressés à la Région et sur l'hypothèse d'avances et d'acomptes pouvant être payés aux porteurs qui en feront la demande dans les conditions conformes à la réglementation communautaire et nationale.

Enfin, les territoires sélectionnés au titre des ITI seront conventionnés et pourront effectuer la sélection des projets qu'ils ont identifiés dans le cadre de leur projet de territoire issu du diagnostic territorial.

Les crédits relevant du FEADER sont soumis à des modalités spécifiques de mise en œuvre, en effet ils sont retracés pour ordre dans les comptes de la Région mais les paiements ont été délégués au niveau national à l'agence de services et de paiement (ASP). Pour 2016, il est prévu d'affecter 12 M€ qui seront inscrits pour ordre sur le budget régional mais gérés directement par l'ASP.

Par ailleurs, pour pouvoir déclarer des dépenses au titre des fonds européens à la Commission européenne, la Région doit être désignée autorité de gestion par l'Etat français. Pour ce faire, un descriptif des systèmes de gestion et de contrôle a été adressé à l'autorité d'audit désignée par l'Etat français, en charge de valider ces procédures à l'automne 2015. Après un processus itératif marqué par un audit sur place qui s'est déroulé en février 2016, la désignation de la Région comme autorité de gestion devrait être effective à l'automne prochain.

L'année 2016 sera également l'occasion de marquer une inflexion dans la gouvernance des fonds européens par la suppression de la Commission Consultative d'élus instaurée par la délibération 35-14 du 25 septembre 2014 et son remplacement par la Commission des affaires européennes qui sera régulièrement informée des dossiers sélectionnés et aura communication de leur état d'avancement ainsi que des paiements effectués.

Dans sa délibération CR 26-16 du 18 février relative à la sécurisation de la gestion des fonds européens structurels et d'investissement (FESI), l'assemblée régionale a réaffirmé son engagement pour mobiliser tous les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre des fonds européens et a fortement marqué sa volonté d'accompagner l'ensemble des porteurs de projets franciliens potentiellement éligibles aux fonds européens. A cet effet, des mesures ont été prises pour la mise en place d'un guichet unique permettant à tout porteur de projet de disposer en un seul lieu de l'ensemble des informations nécessaires au dépôt d'un dossier de candidature et, en cas d'acceptation de sa demande, au suivi des actions conventionnées et à la mise en paiement de l'aide européenne attendue.

3. La maîtrise des dépenses régionales et une gestion financière efficiente permettront de préserver les grands équilibres financiers sur la nouvelle mandature

3.1. La mise en œuvre d'économies dans l'administration régionale et dans les organismes associés

Les contraintes liées à l'attrition des ressources régionales et le poids des dépenses liées à l'exercice des compétences obligatoires de la Région imposent, plus que jamais, de mettre en œuvre une gestion sobre et exemplaire des moyens de l'administration régionale.

Les dépenses de l'administration au sens large (fonctionnement et investissement, y compris dépenses de personnel et dotations globales de fonctionnement des organismes associés) ont en effet connu une augmentation de 52 M€ sur la mandature, passant de 450 M€ en début de mandature à 502 M€ en 2015.

❖ Des efforts d'économies sur les moyens courants de l'administration

Même si des évolutions tendancielles et les règles d'indexation sur de nombreux postes de dépenses (marchés, loyers, charges diverses) impliquent des hausses automatiques sur une partie de ces postes de dépenses, celles-ci doivent pouvoir être maîtrisées et des économies nettes être dégagées sur les moyens courants de l'administration régionale.

Cette maîtrise de la gestion courante de l'administration régionale passera, dès le budget 2016, par plusieurs leviers :
- une baisse significative des dépenses de communication institutionnelle, passant notamment par la suppression, d'ores et déjà effective, de l'édition papier du magazine régional « Ile-de-France », au profit d'une édition numérique accessible sur le site de la Région, pour 1,2 M€ en année pleine, et la maîtrise des dépenses de campagne promotionnelle de la Région ;
- la réduction du parc automobile ;
- la maîtrise des charges liées aux immeubles occupés par la Région ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes de l'administration régionale (fournitures, documentation, impressions, frais de mission) ;
- la réduction du budget de fonctionnement dédié aux élus (réceptions et représentation, formation des élus, frais de mission des élus et frais de fonctionnement des groupes d'élus) et au CESER ;
- la réduction des subventions à des associations d'élus.

Au total, les dépenses de l'administration générale (moyens généraux, systèmes d'information et communication) sont prévues à hauteur de 66 M€ en crédits de paiement, en baisse de 6,1 M€ par rapport à la moyenne des dépenses 2010-2015 et de 1,7 M€ par rapport au budget 2015 :

Dépenses (en M€)	CA 2010 (CPF + CPI)	CA 2011 (CPF + CPI)	CA 2012 (CPF + CPI)	CA 2013 (CPF + CPI)	CA 2014 (CPF + CPI)	BP 2015 (CPF + CPI)	Moyenne 2010-2015	BP 2016 (CPF + CPI)
Communication	12,1	12,1	12,4	13,1	11,3	10,0	11,8	8,9
Moyens généraux	46,9	52,1	56,6	55,2	48,0	45,9	50,8	43,9
Systèmes d'information	9,2	6,6	9,3	9,2	10,9	11,8	9,5	13,2
Total des dépenses de l'administration	**68,2**	**70,8**	**78,3**	**77,4**	**70,1**	**67,7**	**72,1**	**66,0**

A terme, le déménagement du siège et le regroupement des services sur un site unique doivent permettre la réalisation d'économies pérennes, en matière de loyers, de charges locatives et de travaux courants d'entretien, tout en améliorant la gestion courante des services, ce que ne permet pas l'implantation actuelle sur plusieurs sites parisiens.

❖ La participation des organismes associés aux efforts d'économies

Les organismes associés de la Région et structures assimilées doivent également participer pleinement à cette nécessaire maîtrise des moyens de l'administration.

La Région finance aujourd'hui 28 organismes associés ; 16 ont été créés depuis 1998. Depuis 2004, le montant des dotations globales de fonctionnement versées à ces organismes associés a augmenté de plus de 50 %, passant de 69 M€ de subventions versées en 2004 et à 110 M€ en 2015, sous l'effet de l'augmentation du nombre d'organismes et de la croissance de leurs effectifs.

L'ensemble de ces organismes seront associés à l'effort de maîtrise des dépenses régionales, et les dotations régionales ajustées au regard de la part des dépenses de personnel dans le budget de chaque organisme et au regard de leurs capacités financières (niveau de trésorerie et fonds de roulement) et des possibilités de développement de ressources complémentaires.

L'audit financier et organisationnel actuellement mené étudie par ailleurs les possibilités d'une meilleure articulation des interventions de ces organismes et des interventions des services de l'administration régionale et les possibilités de regroupement entre organismes, afin de générer au plus vite des économies très significatives.

Au total, les subventions globales de fonctionnement aux organismes associés et structures assimilées sont prévues dans le budget 2016 à 98 M€, soit une économie de -11,8 M€ par rapport au niveau des dotations versées en 2015.

3.2. Une stratégie d'emprunt robuste et une gestion efficiente de la dette et de la trésorerie

3.2.1. Renforcer la stratégie de financement de la Région

La stratégie de financement de la Région devra en priorité répondre au besoin d'emprunt au titre de l'équilibre budgétaire, avec l'objectif d'obtenir les meilleures conditions de taux possibles afin de limiter les charges d'intérêt sur les exercices à venir. Cette stratégie devra par ailleurs être mise en œuvre sans faire prendre de risques financiers à la collectivité, au-delà du seul risque (mesuré) de taux, inhérent à l'activité de tout emprunteur.

Afin de mener à bien cette stratégie, le financement par émissions obligataires est le plus approprié, car cette modalité répond à la fois aux besoins de la Région en termes de volumes, et en termes de conditions financières plus compétitives. A l'opposé, l'offre en crédits bancaires est à la fois plus limitée en montant, et bien moins attractive financièrement. Le poids des emprunts obligataires dans le stock de dette régionale se situe ainsi à 79% fin 2015.

Or la situation sur les marchés financiers est actuellement difficile pour un émetteur comme la Région Ile-de-France. Le niveau très bas des taux d'intérêt, consécutif aux faibles perspectives de croissance en zone euro et à la politique monétaire de la BCE, n'incite pas certaines catégories d'investisseurs à se positionner sur les nouvelles émissions obligataires. C'est notamment le cas pour les assureurs, qui composaient une large partie des investisseurs achetant les titres de la Région.

Il convient donc d'opérer un saut qualitatif dans la stratégie de financement de la Région, afin de consolider son accès au financement obligataire dans le contexte actuel de marché et pour renforcer la diversité de ses sources de financement. Dans ce cadre, plusieurs axes de développement seront mis en œuvre cette année :

- Elargir la base des investisseurs institutionnels finançant la Région afin de réduire la dépendance à une catégorie spécifique d'investisseurs, en allant à la rencontre des investisseurs européens et internationaux susceptibles d'être intéressés par la qualité de crédit de la Région. Plusieurs régions en Europe et en Asie constituent des sources de financement conséquentes qu'il est important de prospecter et qui sont régulièrement présentées à la Région par ses contacts bancaires. Aller à la rencontre des investisseurs se réalise dans le cadre de *roadshows,* pratique courante de marché qui est réalisée chaque année par d'autres grands émetteurs publics (AFT, AFD, CADES,…) ;

- Lancer un emprunt obligataire vert et responsable, qui permettra de s'adresser notamment aux investisseurs socialement responsables disposant de capitaux très importants. Il s'agit d'un segment de marché en plein essor, avec plusieurs fonds d'investissement spécialisés en la matière qui se sont créés ces derniers mois, et qui ne pourront être sollicités que dans le cadre de ce type d'opérations. L'emprunt vert et responsable s'intègre à la fois dans l'objectif de développement durable de la Région et dans son souci d'évaluation des politiques publiques. Ce type de financement contribuera à l'exemplarité des politiques régionales, avec un compte-rendu annuel sur l'emploi des fonds levés et leurs impacts ;

- Elargir la capacité de financement de la Région à de nouvelles devises dans le cadre de son programme EMTN[4], étant entendu qu'un emprunt en devises sera obligatoirement transformé en euro dans le cadre d'un swap afin de couvrir intégralement le risque de change. Par ailleurs, le plafond du programme EMTN sera augmenté de 6 Md€ à 7 Md€, le montant des titres émis et actuellement en circulation se situant à 4,2 Md€ ;

[4] Programme Euro Medium Term Notes. Il s'agit d'une documentation légale standardisée, visée par l'Autorité des Marchés Financiers, et qui offre à l'émetteur toute la souplesse et la réactivité nécessaires afin d'émettre des nouvelles obligations sur les marchés aux moments opportuns.

- Renforcer les relations avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), avec pour objectif d'obtenir une nouvelle enveloppe pluriannuelle d'emprunt pour un montant significatif, en particulier en vue du financement des projets d'investissement en matière de transport. Les enveloppes de la BEI sont attractives financièrement et elles offrent beaucoup de souplesse pour choisir les modalités de chaque tirage en termes de durée, d'indexation et de remboursement[5] ;

- Accroître la visibilité de la Région en développant le site internet avec un portail dédié aux investisseurs, qui rassemblera l'ensemble des informations et documentations financières qui pourraient leur être utiles dans le cadre de leurs décisions de participer aux opérations de la Région ;

- Au-delà, la Région sera à l'écoute de l'ensemble des offres de financement du secteur bancaire dès lors qu'elles ne feront pas prendre de risques financiers à la collectivité, ainsi que de celles de la CDC (qui dispose d'enveloppes indexées sur le taux du Livret A).

Pour appuyer cette stratégie, le recours aux évaluations externes, en termes de qualité de crédit et de qualité extra-financière, sera essentiel.

L'ensemble de ces dispositions visera à garantir la couverture du besoin d'emprunt de la Région au meilleur coût. Cet emprunt sera mobilisé dans les limites fixées par le Conseil régional.

3.2.2.Optimiser la gestion de la dette et de la trésorerie

La gestion de l'encours de dette régionale sera réalisée sans faire prendre de risques financiers excessifs à la collectivité, via l'utilisation éventuelle de produits de couverture simples pour lesquels les risques sont bien compris, et conformément aux limites fixées par le Conseil Régional.

L'objectif de la gestion de la dette sera de conserver une bonne maîtrise des charges d'intérêt à venir, tout en préservant une partie de l'encours de dette à taux variable (32% de l'encours de dette fin 2015) afin de bénéficier d'une éventuelle évolution favorable sur les marchés.

Au-delà, il n'existe pas de marges significatives pour réaménager la dette sans remettre en cause les grands équilibres. En effet, la soutenabilité de la trajectoire financière est notamment appréciée au regard de la variation de l'endettement. Or un réaménagement, visant à étaler dans le temps les charges de remboursement à venir, aboutirait à une hausse supplémentaire des charges d'intérêt, du fait de l'allongement de la durée de vie et du fait du paiement en une fois, et a minima, de la valeur actuarielle des intérêts restant à payer sur les lignes d'emprunt réaménagées.

➔ *Une utilisation intense de la ligne revolving*

La gestion quotidienne de la trésorerie a été réalisée en 2015 par l'utilisation de la ligne revolving souscrite en 2007 auprès du groupe des Caisses d'épargne.

Au cours de l'exercice 2015 (au 31 décembre), l'utilisation de la ligne s'est encore accentuée par rapport à 2014. Ainsi la Région a ordonné 170 tirages (pour un montant cumulé de 4 177 M€) et effectué 39 remboursements (pour un montant cumulé de 4 261 M€), ce qui représente au total 209 mouvements (sur 205 jours ouvrés).

[5] Cette nouvelle ligne pourra compléter l'enveloppe pluriannuelle existante, qui porte sur un montant de 800 M€ mobilisable d'ici à 2019, pour le financement de projets d'investissement en matière d'éducation et intégrant des préoccupations environnementales.

L'encours moyen a évolué comme suit :

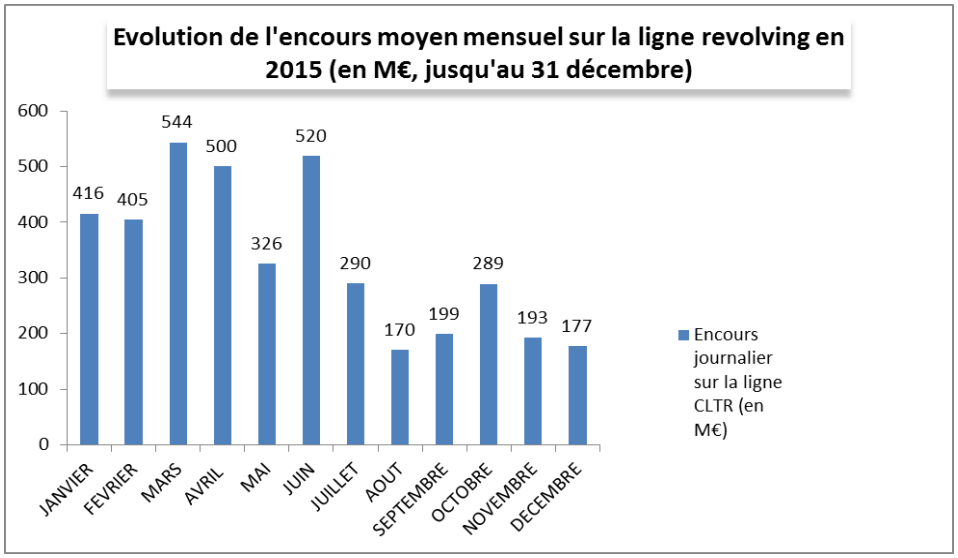

Le montant des charges financières acquittées au 31 décembre 2015 (7 K€), inférieur à ce qu'il était au 31 décembre 2014 (317K€), s'explique en majeure partie par la baisse importante du taux EONIA. L'encours moyen est de 336 M€ en 2015 contre 332 M€ en 2014.

En effet, après une sensible augmentation sur l'année 2014 (avec une moyenne journalière de 0,096 %), l'EONIA affiche une baisse importante avec des taux négatifs tout au long de l'année 2015 (avec une moyenne journalière de -0,1053%).

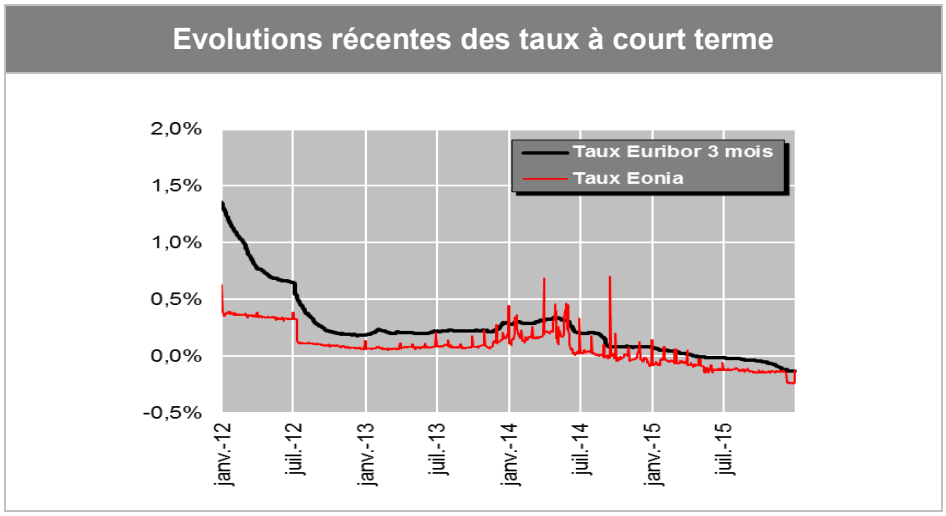

➔ *Une réactivation du programme de billets de trésorerie*

Compte tenu des besoins annuels en trésorerie, il a été décidé de réactiver depuis mars 2014 le programme de billets de trésorerie.

Concernant l'année 2015, un montant global de 850 M€ a été mobilisé, soit 150 M€ en janvier pour 1 mois, soit 200 M€ en février 2015 pour 2 mois et 500 M€ en novembre 2015 pour une durée de 7 mois du fait du décalage du vote du budget 2016 au printemps 2016, à des conditions de marge sur Eonia sensiblement similaires à celles de la ligne revolving.

Dans ce contexte particulier, la gestion de la trésorerie continue de représenter un enjeu important. Ainsi, en 2015, l'utilisation des instruments de trésorerie aura permis d'économiser environ 7,3 M€ par rapport au coût qu'aurait généré un emprunt mobilisé au taux moyen de la dette régionale.

➔ *Une gestion optimisée de la trésorerie*

Le solde de trésorerie a été maintenu à un niveau voisin de zéro tout au long de l'année, excepté sur le dernier trimestre au moment de la mobilisation des billets de trésorerie afin de prévenir les tensions en trésorerie à court terme du fait du décalage du vote du budget 2016 au printemps 2016. Cependant, comme le montre le tableau ci-dessous, ce solde n'a dépassé 1 000 € qu'exceptionnellement (pendant 31 jours).

En 2016, il ne semble toujours pas opportun de se doter d'une ligne de trésorerie pour faire face aux besoins quotidiens de la Région. Jusqu'à présent différé, compte tenu des conditions demandées par les banques pour leur mise en place (tant en commissions d'engagement ou de non utilisation qu'en marge par rapport au taux de référence), le recours aux lignes de trésorerie reste toutefois un outil potentiel pour la gestion de trésorerie de la Région; c'est pourquoi, il est proposé d'habiliter, par prudence, la Présidente à pouvoir souscrire des lignes de trésorerie, pour un montant total de 500 M€.

3.3. L'équilibre du budget primitif 2016 permettra de préserver les fondamentaux des finances régionales

3.3.1.Les grands équilibres du budget 2016

Le montant total du budget 2016 s'élève à 4 977,7 M€, en hausse de près de 60 M€ par rapport à la prévision d'exécution 2015 (+1,2%).

Cette progression illustre un effort significatif en faveur de l'investissement, le montant des crédits d'investissement hors dette s'élevant ainsi à 1 736 M€ au BP 2016, après 1 676 M€ en prévision d'exécution 2015, soit une progression de +3,6%.

Cet effort s'accompagne d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement hors dette, avec un montant de crédit ouvert au BP 2016 de 2 648,5 M€, stabilisé au niveau de la prévision d'exécution 2015.

Les crédits au titre de la charge de la dette et des divers mouvements financiers s'élèvent pour leur part à 593,2 M€ au BP 2016, soit à un niveau très proche de la prévision d'exécution 2015 (593,9 M€).

La Région se veut être une collectivité d'investissement. Ce budget s'inscrit dans cette logique, en permettant d'accroître le poids de l'investissement dans les dépenses hors amortissement de la dette à 38,2%, alors qu'il avait tendanciellement baissé sur la précédente mandature, passant de 41,2% au CA 2009 à 37,4% en prévision d'exécution 2015.

3.3.2.Un emprunt d'équilibre en diminution par rapport à 2015

L'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget 2016 est prévu à 802,29 M€, soit une **baisse de 6%** par rapport au précédent budget 2015 (855,80 M€).

Cet effort symbolise un premier pas dans la direction prise en faveur d'une maîtrise des dépenses régionales qui, combinée à une gestion financière efficace, permettra de préserver les grands équilibres financiers sur l'horizon de la nouvelle mandature.

LES ANNEXES DU RAPPORT

Les recettes

LES RECETTES DU BUDGET POUR 2016

	BP 2015 (M€)	Prév exéc 2015 (M€)	Projet de BP 2016 (M€)	Evo BP 2016 / BP 2015 (M€)	Evo BP 2016 / BP 2015 (%)	Evo BP 2016 / CA 2015 (M€)	Evo BP 2016 / CA 2015 (%)
SECTION FONCTIONNEMENT	**3 431,368**	**3 496,582**	**3 387,381**	**-43,987**	**-1,3%**	**-109,201**	**-3,1%**
A. TOTAL RECETTES FISCALES - section fonctionnement	**2 631,008**	**2 694,525**	**2 687,590**	**56,582**	**2,2%**	**-6,935**	**-0,3%**
FISCALITE DIRECTE	**782,072**	**799,754**	**744,666**	**-37,406**	**-4,8%**	**-55,088**	**-6,9%**
CVAE avant FNGIR	1 344,382	1 363,395	1 372,432	28,050	2,1%	9,037	0,7%
Prélèvement FNGIR	*-674,816*	*-674,816*	*-674,816*	*0,000*	*0,0%*	*0,000*	*0,0%*
IFER	123,506	121,406	121,983	-1,523	-1,2%	0,577	0,5%
Péréquation des ressources des régions	*-11,000*	*-10,613*	*-74,933*	*-63,933*	*581,2%*	*-64,320*	*606,1%*
AUTRES RECETTES FISCALES	**833,087**	**829,722**	**877,703**	**44,616**	**5,4%**	**47,981**	**5,8%**
Taxe sur les cartes grises	342,000	339,569	348,054	6,054	1,8%	8,485	2,5%
Taxe sur les bureaux	183,000	182,939	182,939	-0,061	0,0%	0,000	0,0%
Frais de gestion de fiscalité directe - Finacement de la formation professionnelle	80,007	79,858	84,296	4,289	5,4%	4,438	5,6%
Nouvelle taxe d'apprentissage - Ressource régionale pour l'apprentissage (RRA)	228,080	227,349	230,414	2,334	1,0%	3,065	1,3%
DMTO sur l'immobilier d'entreprise			32,000	32,000		32,000	
TICPE	**1 015,849**	**1 065,049**	**1 065,221**	**49,372**	**4,9%**	**0,172**	**0,0%**
TICPE - Droit à compensation	845,382	879,443	880,002	34,620	4,1%	0,559	0,1%
dont compensation STIF	*395,331*	*395,331*	*395,331*	*0,000*	*0,0%*	*0,000*	*0,0%*
dont compensation sanitaire et social	*158,601*	*159,818*	*158,943*	*0,342*	*0,2%*	*-0,875*	*-0,5%*
dont compensation TOS	*216,939*	*216,939*	*216,939*	*0,000*	*0,0%*	*0,000*	*0,0%*
dont compensation patrimoine	*1,318*	*1,318*	*1,318*	*0,000*	*0,0%*	*0,000*	*0,0%*
dont compensation VAE	*0,732*	*0,732*	*0,732*	*0,000*	*0,0%*	*0,000*	*0,0%*
dont compensation AFPA	*55,019*	*55,019*	*55,019*	*0,000*	*0,0%*	*0,000*	*0,0%*
dont compensation Forfait d'externat	*17,442*	*17,442*	*17,442*	*0,000*	*0,0%*	*0,000*	*0,0%*
dont transfert loi form pro du 5 mars 2014		*32,845*	*34,279*	*34,279*		*1,434*	*4,4%*
TICPE - Modulation 2007	72,000	83,415	77,000	5,000	6,9%	-6,415	-7,7%
TICPE - Compensation lois MAPTAM et NOTRe			0,855	0,855		0,855	
TICPE - Finacement de la formation professionnelle	38,757	38,952	39,554	0,797	2,1%	0,602	1,5%
TICPE - Primes d'apprentissage	37,250	40,778	34,035	-3,215	-8,6%	-6,743	-16,5%
TICPE - Aide au recrutement d'apprentis			11,000	11,000		11,000	
TICPE - Ressource Régionale pour l'apprentissage	*22,460*	*22,460*	22,775	0,315	1,4%	0,315	1,4%
B. DOTATIONS DE L'ETAT - section fonctionnement	**646,923**	**653,199**	**569,678**	**-77,245**	**-11,9%**	**-83,521**	**-14,7%**
Dotation globale de fonctionnement (DGF) - part forfaitaire	628,475	628,180	552,164	-76,311	-12,1%	-76,016	-12,1%
Dotation générale de décentralisation (DGD)	8,820	8,820	8,820	0,000	0,0%	0,000	0,0%
Dotation Primes d'apprentissage (sous forme de DGD)	3,430	7,172			0,0%	-7,172	-100,0%
Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale	6,198	9,027	8,694	2,496	40,3%	-0,333	-3,7%
C. TOTAL RECETTES DIVERSES - section fonctionnement	**153,437**	**148,858**	**130,113**	**-23,324**	**-15,2%**	**-130,265**	**-100,1%**
RECETTES SUR CREANCES	**1,240**	**1,244**	**0,000**	**-1,240**	**-100,0%**	**-1,244**	**-100,0%**
Intérêts perçus	1,240	1,244	0,000	-1,240	-100,0%	-1,244	-100,0%
RECETTES DIVERSES (yc produits financiers)	**151,546**	**147,880**	**130,008**	**-21,538**	**-14,2%**	**-17,872**	**-12,1%**
Reversements du FSE Programmation 2007-2013	15,000	11,755	11,800	-3,200	-21,3%	0,045	0,4%
Fonds Européens - Programmation 2014-2020 - Actions Marchés Publics RIDF	15,000	0,000	0,000	-15,000	-100,0%	0,000	
Fonds Européens - Programmation 2014-2020 - Tiers bénéficiaires Fonctionnement	25,890	4,115	37,938	12,048	46,5%	33,823	822,0%
Contribution des familles aux services de restauration et d'hébergement	23,300	20,232	20,700	-2,600	-11,2%	0,468	2,3%
Produit financiers	22,856	44,207	22,971	0,115	0,5%	-21,236	-48,0%
Divers fonctionnement	49,500	67,570	36,599	-12,901	-26,1%	-30,971	-45,8%
ICNE (à compter de 2008)	**0,651**	**-0,266**	**0,105**	**-0,546**	**-83,9%**	**0,371**	**-139,5%**
SECTION INVESTISSEMENT	**662,265**	**712,391**	**788,003**	**125,738**	**19,0%**	**75,612**	**10,6%**
A. TOTAL RECETTES FISCALES - section investissement	**368,600**	**404,519**	**358,984**	**-9,616**	**-2,6%**	**-45,535**	**-11,3%**
Redevance pour création de bureaux, commerces et entrepôts (RCBCE)	135,000	154,240	120,000	-15,000	-11,1%	-34,240	-22,2%
Taxe d'aménagement / ex-Taxe complémentaire à la T.L.E.	25,600	34,415	25,984	0,384	1,5%	-8,431	-24,5%
Taxe annuelle sur les surfaces de stationnement - Nouvelle ressource NGP	60,000	58,765	60,000	0,000	0,0%	1,235	2,1%
Taxe additionnelle spéciale annuelle - Nouvelle ressource NGP	80,000	80,041	80,000	0,000	0,0%	-0,041	-0,1%
TICPE Grenelle	68,000	77,058	73,000	5,000	7,4%	-4,058	-5,3%
B. DOTATIONS DE L'ETAT - section investissement	**86,089**	**86,089**	**86,089**	**0,000**	**0,0%**	**0,000**	**0,0%**
D.R.E.S	86,089	86,089	86,089	0,000	0,0%	0,000	0,0%
C. TOTAL RECETTES DIVERSES - section investissement	**207,576**	**221,783**	**342,930**	**135,354**	**65,2%**	**121,147**	**54,6%**
RECETTES SUR CREANCES	**44,544**	**44,544**	**144,227**	**99,683**	**223,8%**	**99,683**	**223,8%**
Remboursements en capital	44,544	44,544	144,227	99,683	223,8%	99,683	223,8%
RECETTES DIVERSES (yc produits financiers)	**163,032**	**177,239**	**198,703**	**35,671**	**21,9%**	**21,464**	**12,1%**
Amendes de police	62,624	60,777	60,609	-2,015	-3,2%	-0,168	-0,3%
FCTVA	70,000	73,949	76,900	6,900	9,9%	2,951	4,0%
Fonds Européens - Programmation 2014-2020 - Tiers bénéficiaires Investissement	11,468	0,000	16,137	4,669	40,7%	16,137	
Divers investissement	18,940	42,513	45,057	26,117	137,9%	2,544	6,0%
TOTAL GENERAL RECETTES HORS EMPRUNT	**4 093,633**	**4 208,973**	**4 175,384**	**81,751**	**2,0%**	**-33,589**	**-0,8%**
EMPRUNTS	**855,801**	**712,000**	**802,290**	**-53,511**	**-6,3%**	**90,290**	**12,7%**
TOTAL GENERAL RECETTES	**4 949,434**	**4 920,973**	**4 977,674**	**28,240**	**0,6%**	**56,701**	**1,2%**

La dette

SITUATION DE LA DETTE AU 01/01/2016

(en euros)

Type d'opération	Etablissements arrangeurs dans le cadre des émissions obligataires et des placements privés, établissements prêteurs dans le cadre des prêts bancaires	Emprunt vert et responsable	Date début emprunt	Date fin emprunt	Durée du contrat	Type de taux (après swap le cas échéant, hors swaps de devises)	Capital initial	Capital restant à amortir au 01/01/2016	Annuité 2016 (1) + (2)	dont		
										Capital (1)	Intérêts nets des recettes de swap (2)	*Intérêts bruts*
EMPRUNTS OBLIGATAIRES												
Emission obligataire publique (CHF)	BNP PARIBAS et CSFB (96,8 M€)	-	28/12/2005	28/12/2016	11,0	Variable	96 792 927,66	96 792 927,66	97 048 697,94	96 792 927,66	255 770,28	300 790,75
Emission obligataire publique (EUR)	IXIS CIB et SOCIETE GENERALE (220,0 M€)	-	25/07/2006	25/07/2017	11,0	Variable après swap	220 000 000,00	220 000 000,00	246 060,84	0,00	246 060,84	9 751 500,00
Emission obligataire publique (CHF)	UBS et ABN AMRO (203,8 M€)	-	27/11/2007	27/11/2018	11,0	Variable	203 836 930,46	203 836 930,46	622 587,34	0,00	622 587,34	622 587,34
Emission obligataire publique (EUR)	SOC GEN, HSBC France et BANCA IMI (200,0 M€)	-	23/04/2009	23/04/2019	10,0	Variable après swap	200 000 000,00	200 000 000,00	2 357 134,72	0,00	2 357 134,72	11 357 134,72
Emission obligataire publique (EUR)	SOCIETE GENERALE et BANCA IMI (300,0 M€)	-	04/06/2010	04/06/2020	10,0	Fixe	300 000 000,00	300 000 000,00	9 600 000,00	0,00	9 600 000,00	9 600 000,00
Emission obligataire publique (CHF)	UBS (100,5 M€)	-	08/07/2010	08/12/2017	7,4	Fixe	100 502 512,56	100 502 512,56	2 766 834,17	0,00	2 766 834,17	2 766 834,17
Emission obligataire publique (EUR)	SOCIETE GENERALE, DB, HSBC France, Natixis (410,0 M€)	-	08/06/2011	07/01/2022	10,6	Fixe	410 000 000,00	410 000 000,00	14 862 500,00	0,00	14 862 500,00	14 862 500,00
Emission obligataire publique (EUR)	BNP PARIBAS et CACIB (350,0 M€)	OUI	27/03/2012	27/03/2024	12,0	Fixe	350 000 000,00	350 000 000,00	12 687 500,00	0,00	12 687 500,00	12 687 500,00
Emission obligataire publique (EUR)	BARCLAYS, NATIXIS (300,0 M€)	-	10/06/2013	10/06/2023	10,0	Fixe	300 000 000,00	300 000 000,00	6 750 000,00	0,00	6 750 000,00	6 750 000,00
Emission obligataire publique (EUR)	ISR CACIB, HSBC France & Natixis (600,0 M€)	OUI	24/04/2014	24/04/2026	12,0	Fixe	600 000 000,00	600 000 000,00	14 250 000,00	0,00	14 250 000,00	14 250 000,00
Emission obligataire publique (EUR)	ISR BNPP, CACIB, NATIXIS (500,0 M€)	OUI	23/04/2015	23/04/2027	12,0	Fixe	500 000 000,00	500 000 000,00	3 125 000,00	0,00	3 125 000,00	3 125 000,00
Emission obligataire publique (EUR)	TAP 2010.EP.EUR.300 avec ICBC, SG, UBS (110,0 M€)	-	19/10/2015	04/06/2020	4,7	Fixe	110 000 000,00	110 000 000,00	3 520 000,00	0,00	3 520 000,00	3 520 000,00
Emission obligataire publique (EUR)	TAP ISR 2012.EP.EUR.350 avec BNPP (25,0 M€)	OUI	28/10/2015	27/03/2024	8,4	Fixe	25 000 000,00	25 000 000,00	906 250,00	0,00	906 250,00	906 250,00
Placement privé (JPY)	HSBC CCF (30,5 M€)	-	18/12/2003	18/12/2018	15,0	Variable	30 522 701,26	30 522 701,26	82 550,14	0,00	82 550,14	92 839,89
Placement privé (JPY)	Mizuho (37,0 M€)	-	18/11/2004	18/11/2016	12,0	Variable	36 974 000,00	36 974 000,00	37 083 651,02	36 974 000,00	109 651,02	118 648,03
Placement privé (CHF)	BNP PARIBAS (49,7 M€)	-	28/04/2009	28/12/2018	9,7	Variable	49 668 874,17	49 668 874,17	577 740,40	0,00	577 740,40	577 740,40
Placement privé (EUR)	BNP PARIBAS (100,0 M€)	-	21/06/2010	21/06/2017	7,0	Variable	100 000 000,00	100 000 000,00	574 621,54	0,00	574 621,54	574 621,54
Placement privé (AUD)	CREDIT AGRICOLE CIB (66,8 M€)	-	28/06/2011	28/06/2021	10,0	Variable	66 796 318,16	66 796 318,16	445 116,29	0,00	445 116,29	445 116,29
Placement privé (EUR)	SOCIETE GENERALE (60,0 M€)	-	13/07/2011	13/07/2026	15,0	Variable après swap	60 000 000,00	60 000 000,00	385 005,41	0,00	385 005,41	2 806 005,41
Placement privé (EUR)	BNP PARIBAS (80,0 M€)	-	14/12/2012	14/12/2018	6,0	Fixe après swap	80 000 000,00	80 000 000,00	1 020 000,00	0,00	1 020 000,00	1 586 763,90
Placement privé (EUR)	NATIXIS (40,0 M€)	-	28/03/2013	28/03/2025	12,0	Fixe	40 000 000,00	40 000 000,00	1 037 600,00	0,00	1 037 600,00	1 037 600,00
Placement privé (JPY)	CACIB (40,8 M€)	-	11/04/2013	11/04/2028	15,0	Variable	40 816 326,53	40 816 326,53	379 384,65	0,00	379 384,65	379 384,65
Placement privé (EUR)	HSBC France (70,0 M€)	-	31/10/2013	31/10/2028	15,0	Fixe	70 000 000,00	70 000 000,00	2 142 000,00	0,00	2 142 000,00	2 142 000,00
Placement privé (EUR)	Commerzbank (50,0 M€)	-	29/11/2013	29/11/2024	11,0	Fixe	50 000 000,00	50 000 000,00	1 337 500,00	0,00	1 337 500,00	1 337 500,00
Placement privé (EUR)	HSBC France (35,0 M€)	-	25/09/2014	25/09/2025	11,0	Fixe	35 000 000,00	35 000 000,00	574 000,00	0,00	574 000,00	574 000,00
Placement privé (EUR)	ISR Bred (100,0 M€)	OUI	31/07/2015	31/07/2021	6,0	Variable	100 000 000,00	100 000 000,00	299 800,00	0,00	299 800,00	299 800,00
EMPRUNT SCHULDSCHEIN												
Placement Schuldschein (EUR)	HELABA (50,0 M€)	-	10/04/2013	10/04/2028	15,0	Fixe	50 000 000,00	50 000 000,00	1 375 000,00	0,00	1 375 000,00	1 375 000,00
EMPRUNTS BANCAIRES												
Prêt bancaire (EUR)	Crédit Agricole d'Ile-de-France (75,0 M€)	-	01/06/2007	01/06/2017	10,0	Variable après swap	75 000 000,00	75 000 000,00	58 361,97	0,00	58 361,97	1 471 080,71
Prêt bancaire (EUR)	Crédit Agricole d'Ile-de-France (50,0 M€)	-	19/11/2007	19/11/2016	9,0	Variable	50 000 000,00	50 000 000,00	50 835 000,00	50 000 000,00	835 000,00	835 000,00
Prêt bancaire (EUR)	DEXIA (50,0 M€)	-	14/11/2008	01/12/2022	14,1	Fixe	50 000 000,00	50 000 000,00	2 162 118,06	0,00	2 162 118,06	2 162 118,06
Prêt bancaire (EUR)	DEXIA (50,0 M€)	-	28/11/2008	01/12/2022	14,1	Fixe	50 000 000,00	50 000 000,00	2 060 729,17	0,00	2 060 729,17	2 060 729,17
Prêt bancaire (EUR)	Caisse des Dépôts et Consignations (252,0 M€)	-	20/12/2011	01/12/2026	15,0	Fixe	252 000 000,00	197 179 829,88	21 700 589,36	14 949 663,07	6 750 926,29	6 750 926,29
Prêt bancaire (EUR)	Caisse des Dépôts et Consignations (40,0 M€)	-	22/12/2011	01/01/2017	5,1	Fixe	40 000 000,00	16 956 048,61	8 995 183,45	8 310 159,09	685 024,36	685 024,36
Prêt bancaire (EUR)	Banque Européenne d'Investissement (200,0 M€)	-	26/03/2012	25/03/2027	15,0	Fixe	200 000 000,00	200 000 000,00	7 654 000,00	0,00	7 654 000,00	7 654 000,00
Prêt bancaire (EUR)	Banque Européenne d'Investissement (100,0 M€)	-	17/12/2014	17/12/2019	5,0	Fixe	100 000 000,00	100 000 000,00	321 000,00	0,00	321 000,00	321 000,00
Prêt bancaire (EUR)	Banque Européenne d'Investissement (24,0 M€)	-	30/06/2015	30/06/2019	4,0	Fixe	24 000 000,00	24 000 000,00	55 200,00	0,00	55 200,00	55 200,00
Revolving (EUR)	Caisses d'épargne	-	31/12/2007	31/12/2022	15,0	Variable	0,00	374 000 000,00	230 335 950,69	229 000 000,00	1 335 950,69	1 335 950,69
TOTAL GENERAL							**5 066 910 590,80**	**5 363 046 469,29**	**540 234 667,16**	**436 026 749,82**	**104 207 917,34**	**127 178 146,37**

TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS DE COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE ET DE GESTION ACTIVE DE DETTE PAR LIGNE D'EMPRUNT
EMPRUNTS & OPERATIONS EN COURS AU 01/01/2016

Intitulé	Emprunt initial			1er Swap			2e Swap		
	Etablissement arrangeur	Durée du contrat	Taux initial	Etablissement contrepartie	Durée du contrat	Taux après le 1er swap	Etablissement contrepartie	Durée du contrat	Taux après le 2ème swap
Emission obligataire CHF 96,8 M€	CSFB et BNP Paribas	28/12/2005 à 28/12/2016	Taux fixe 2,385 % *	CSFB et BNP Paribas	28/12/2005 à 28/12/2016	EURIBOR 3 MOIS marge négative			
Emission obligataire EURO 220,0 M€	IXIS et Société Générale	25/07/2006 à 25/07/2017	Taux fixe 4,25 %	IXIS et Société Générale	25/07/2006 à 25/07/2017	EURIBOR 3 MOIS marge négative			
Emission obligataire CHF 203,8 M€	UBS et ABN AMRO	27/11/2007 à 27/11/2018	Taux fixe 3,25 % *	UBS et ABN AMRO	27/11/2007 à 27/11/2018	EURIBOR 6 MOIS marge négative			
Emission obligataire CHF 100,0 M€	*BNP Paribas*	*15/12/2008 à 15/05/2015*	*Taux fixe 2,76 % **	*BNP Paribas*	*15/12/2008 à 15/05/2015*	*Taux fixe 4,171 %*			
Emission obligataire EURO 200,0 M€	HSBC France, SG et Banca IMI	23/04/2009 à 23/04/2019	Taux fixe 4,5 %	HSBC France et SOCIETE GENERALE	23/04/2009 à 23/04/2019	EURIBOR 3 MOIS marge positive			
Emission obligataire CHF 131,1 M€	*CSFB et BNP Paribas*	*28/04/2009 à 28/09/2015*	*Taux fixe 2,51 % **	*BNP Paribas et CSFB*	*28/04/2009 à 28/09/2015*	*EURIBOR 3 MOIS marge positive*	*DEXIA*	*28/09/2009 à 28/09/2015*	*Cap avec barrière désactivante*
Emission obligataire CHF 100,5 M€	UBS	08/07/2010 à 08/12/2017	Taux fixe 1,635% *	Natixis	08/07/2010 à 08/12/2017	Taux fixe 2,753%			
Placement privé EURO 51,0 M€	*CDC IXIS*	*18/12/2003 à 18/12/2015*	*Taux variable ***	*CDC IXIS*	*18/12/2003 à 18/12/2015*	*EURIBOR 3 MOIS*			
Placement privé JPY 30,5 M€	HSBC CCF	18/12/2003 à 18/12/2018	Taux fixe 1,5% *	HSBC CCF	18/12/2003 à 18/12/2018	EURIBOR 3 MOIS			
Placement privé JPY 37,0 M€	Mizuho	18/11/2004 à 18/11/2016	Taux fixe 1,65% *	BNP Paribas	18/11/2004 à 18/11/2016	EURIBOR 3 MOIS marge négative			
Placement privé CHF 49,7 M€	BNP Paribas	28/04/2009 à 28/12/2018	Taux fixe 2,917 % *	BNP Paribas	28/04/2009 à 28/12/2018	EURIBOR 3 MOIS marge positive			
Placement privé $ AUD 66,8 M€	CA - CIB	28/06/2011 à 28/06/2021	Taux fixe 6,24% *	CA - CIB	28/06/2011 à 28/06/2021	EURIBOR 3 MOIS marge positive			
Placement privé EUR 60,0 M€	Société Générale	13/07/2011 à 13/07/2026	Taux fixe 4,035%	Société Générale	13/07/2011 à 13/07/2026	EURIBOR 3 MOIS marge positive			
Placement privé EUR 80,0 M€	BNP Paribas	14/12/2012 à 14/12/2018	EURIBOR 3 MOIS marge positive	BNP Paribas	14/12/2012 à 14/12/2018	Taux fixe 1,275%			
Placement privé JPY 40,8 M€	CA - CIB	11/04/2013 à 11/04/2028	Taux fixe 1,3875% *	CA - CIB	11/04/2013 à 11/04/2028	EURIBOR 3 MOIS marge positive			
Prêt bancaire CADIF EURO 75,0 M€	-	01/06/2007 à 01/06/2017	Livret A + marge	Crédit Agricole IdF	01/06/2008 à 01/06/2017	Livret A + marge	Calyon	01/06/2007 à 01/06/2017	EURIBOR 3 MOIS marge négative

* niveau du taux fixe en devise (CHF, JPY, HKD, USD, AUD), non payé par la Région
** taux variable composé non payé par la Région

Les opérations de gestion active en italique et grisées sont arrivées à échéance dans le courant de l'année 2015

REPARTITION PAR TYPE DE RISQUE DES PRODUITS FINANCIERS UTILISES COMME INSTRUMENTS DE GESTION ACTIVE[1]
AU 01/01/2016

Contrepartie(s)	Montant	Année de souscription	Durée du contrat	Swaps : taux échangés		Option d'annulation	Caps : taux garanti	Barrière désactivante
				Taux reçu	Taux payé			
1/ Produits indexés sur un taux d'intérêt de la zone euro, dont								
- 5 swaps simple d'échange de taux fixe contre taux variable ou inversement								
Ixis et Société Générale	220 000 000,00	2006	25/07/2006 à 25/07/2017	Fixe 4,25%	Eur3M	-	-	-
Calyon	75 000 000,00	2007	01/06/2007 à 01/06/2017	Livret A	Eur3M	-	-	-
HSBC France & Soc Gen	200 000 000,00	2009	23/04/2009 à 23/04/2019	Fixe 4,5%	Eur3M	-	-	-
Société Générale	60 000 000,00	2011	13/07/2011 à 13/07/2026	Fixe 4,035%	Eur3M	-	-	-
BNP Paribas	80 000 000,00	2012	14/12/2012 à 14/12/2018	Eur3M	1,275%	-	-	-
Cap arrivé à terme en 2015 :								
Dexia	*131 100 000,00*	*2009*	*28/09/2009 à 28/09/2015*	*-*	*-*	*-*	*3% si Eur3M > 3%*	*Eur3M > 5%*
2/ Produits indexés sur l'inflation								
-								
3/ Produits indexés sur des écarts d'indices en zone euro								
-								
4/ Produits indexés sur des indices hors zone euro, ou écarts entre ces indices								
-								

Lecture : Eur3M correspond au taux variable Euribor 3 mois, Eur6M à celui à 6 mois et Eur12M à celui à 12 mois. Les lignes de couverture en italique arrivent à échéance en 2015.

1) Les montants notionnels affichés sur ces produits de couverture ne peuvent être agrégés. En effet, si une même ligne d'emprunt peut avoir donné lieu à plusieurs opérations de gestion active de dette, le montant notionnel couvert reste celui de l'emprunt sous-jacent.

EMISSIONS OBLIGATAIRES DOCUMENTEES SOUS PROGRAMME EMTN DE LA REGION
AU 01/01/2016

Année d'émission	Type d'opération	Etablissements arrangeurs utilisés comme intermédiaires lors de l'émission obligataire ou du placement privé	Durée	Cotation	Souche	Montant souscrit (en €)	Montant résiduel au 01/01/2016 (en €)
2001	Emission obligataire (euro)	HSBC CCF 100,0 M€ (2001-2013)	12	Euronext Paris	1	100 000 000,00	0,00
2003	Placement privé (dollar US)	BNP Paribas 42,6 M€ (2003-2014)	11	Luxembourg	2	42 622 000,00	0,00
2003	Placement privé (yen)	HSBC CCF 16,2 M€ (2003-2008)	5	Aucune cotation	3	16 193 373,00	0,00
2003	Placement privé (euro)	CDC-IXIS 51,0 M€ (2003-2015)	12	Luxembourg	4	51 000 000,00	0,00
2003	Placement privé (yen)	HSBC CCF 30,5 M€ (2003-2018)	15	Aucune cotation	5	30 522 701,26	30 522 701,26
2004	Placement privé (dollar HKD)	HSBC CCF 30,3 M€ (2004-2014)	10	Aucune cotation	8	30 263 291,00	0,00
2004	Placement privé (euro)	Deutsche Bank 35,0 M€ (2004-2011)	7	Luxembourg	6	35 000 000,00	0,00
2004	Placement privé (euro)	Morgan Stanley 50,0 M€ (2004-2011)	7	Luxembourg	7	50 000 000,00	0,00
2004	Placement privé (yen)	Mizuho 37,0 M€ (2004-2016)	12	Aucune cotation	9	36 974 000,00	36 974 000,00
2004	Emission obligataire (euro)	HSBC CCF et BNP Paribas 230,0 M€ (2004-2012)	8	Euronext Paris	10	230 000 000,00	0,00
2005	Emission obligataire (franc suisse)	BNP Paribas 147,1 M€ (2005-2014)	9	SWX Swiss Exchange	11	147 105 852,25	0,00
2005	Emission obligataire (franc suisse)	BNP Paribas et CSFB 96,8 M€ (2005-2016)	11	SWX Swiss Exchange	12	96 792 927,66	96 792 927,66
2006	Emission obligataire (euro)	IXIS-CIB et Société Générale 220,0 M€ (2006-2017)	11	Euronext Paris	13	220 000 000,00	220 000 000,00
2006	Placement privé (franc suisse)	Deutsche Bank 38,3 M€ (2006-2008)	2	Aucune cotation	14	38 289 725,59	0,00
2007	Placement privé (euro)	HSBC CCF 50,0 M€ (2007-2009)	2	Eurolist	16	50 000 000,00	0,00
2007	Emission obligataire (franc suisse)	UBS et ABN AMRO 203,8 M€ (2007-2018)	11	SWX Swiss Exchange	15	203 836 930,46	203 836 930,46
2008	Emission obligataire (franc suisse)	UBS 125,4 M€ (2008-2014)	6	SIX Swiss Exchange	17	125 391 849,53	0,00
2008	Placement privé (franc suisse)	UBS 45,1 M€ (2008-2010)	18 mois	SIX Swiss Exchange	18	45 103 092,78	0,00
2008	Emission obligataire (franc suisse)	BNP PARIBAS 100,0 M€ (2008-2015)	7	SIX Swiss Exchange	19	100 033 344,45	0,00
2009	Emission obligataire (franc suisse)	CREDIT SUISSE et BNP PARIBAS 131,1 M€ (2009-2015)	6	SIX Swiss Exchange	20	131 100 000,00	0,00
2009	Placement privé (franc suisse)	BNP PARIBAS 49,7 M€ (2009-2018)	10	SIX Swiss Exchange	21	49 668 874,17	49 668 874,17
2009	Emission obligataire (euro)	HSBC FRANCE, SOC GEN et BANCA IMI 200,0 M€ (2009-2019)	10	Euronext Paris	22	200 000 000,00	200 000 000,00
2010	Emission obligataire (euro)	Société Générale et BANCA IMI 300,0 M€ (2010-2020)	10	Euronext Paris	23-1	300 000 000,00	300 000 000,00
2010	Placement privé (euro)	BNP PARIBAS 100,0 M€ (2010-2017)	7	Euronext Paris	24	100 000 000,00	100 000 000,00
2010	Emission obligataire (franc suisse)	UBS 100,5 M€ (2010-2017)	7	SIX Swiss Exchange	25	100 502 512,56	100 502 512,56
2011	Emission obligataire (euro)	HSBC FRANCE, SOC GEN & DEUTSCHE BANK 300,0 M€ (2011-2022)	10,5	Euronext Paris	26	410 000 000,00	410 000 000,00
2011	Placement privé (dollar australien)	CREDIT AGRICOLE CIB 66,8 M€ (2011-2021)	10	Aucune cotation	27	66 796 318,16	66 796 318,16
2011	Placement privé (euro)	SOCIETE GENERALE 60,0 M€ (2011-2026)	15	Euronext Paris	28	60 000 000,00	60 000 000,00
2012	Emission obligataire ISR (euro)	BNP PARIBAS et CACIB 350,0 M€ (2012-2024)	12	Euronext Paris	29-1	350 000 000,00	350 000 000,00
2012	Placement privé (euro)	BNP PARIBAS 80,0 M€ (2012-2018)	6	Euronext Paris	30	80 000 000,00	80 000 000,00
2013	Placement privé (euro)	NATIXIS 40,0 M€ (2013-2025)	12	Euronext Paris	31	40 000 000,00	40 000 000,00
2013	Placement privé (yen)	CA - CIB 40,8 M€ (2013 - 2028)	15	Aucune cotation	32	40 816 326,53	40 816 326,53
2013	Emprunt obligataire (euro)	BARCLAYS et NATIXIS 300,0 M€ (2013 - 2023)	10	Euronext Paris	33	300 000 000,00	300 000 000,00
2013	Placement privé (euro)	HSBC France 70,0 M€ (2013 - 2028)	15	Euronext Paris	34	70 000 000,00	70 000 000,00
2013	Placement privé (euro)	Commerzbank 50,0 M€ (2013 - 2024)	11	Euronext Paris	35	50 000 000,00	50 000 000,00
2014	Emission obligataire (euro)	CA - CIB, NATIXIS & HSBC France 600,0 M€ (2014 - 2026)	12	Euronext Paris	36	600 000 000,00	600 000 000,00
2014	Placement privé (euro)	HSBC France 35,0 M€ (2014 - 2025)	11	Aucune cotation	37	35 000 000,00	35 000 000,00
2015	Emprunt obligataire (euro)	ISR BNPP, CACIB, NATIXIS 500,0 M€ (2015-2027)	12	Euronext Paris	38	500 000 000,00	500 000 000,00
2015	Abondement obligataire (euro)	TAP 2010.EP.EUR.300 avec ICBC, SG, UBS 110,0 M€ (2015-2020)	5	Euronext Paris	23-2	110 000 000,00	110 000 000,00
2015	Abondement obligataire (euro)	TAP ISR 2012.EP.EUR.350 avec BNPP 25,0 M€ (2012-2024)	8	Euronext Paris	29-2	25 000 000,00	25 000 000,00
2015	Placement privé (euro)	ISR Bred 100,0 M€ (2015-2021)	6	Euronext Paris	39	100 000 000,00	100 000 000,00
TOTAL						5 368 013 119,40	4 175 910 590,80

La trésorerie

MOUVEMENT LIGNE DE TRESORERIE EN 2015 *

Date de réalisation	Organisme prêteur	Montant des tirages de l'année 2015	Montant des remboursements de l'année 2015	Encours quotidien
Janvier		**359 M€**	**456 M€**	
02-janv	CE - CFF		150 M€	308 M€
05-janv	CE - CFF	1 M€		309 M€
06-janv	CE - CFF	1 M€		310 M€
07-janv	CE - CFF		81 M€	229 M€
08-janv	CE - CFF	253 M€		482 M€
09-janv	CE - CFF		4 M€	478 M€
12-janv	CE - CFF		2 M€	476 M€
13-janv	CE - CFF		18 M€	458 M€
14-janv	CE - CFF		2 M€	456 M€
15-janv	CE - CFF			456 M€
16-janv	CE - CFF		1 M€	455 M€
19-janv	CE - CFF			455 M€
16-janv	CE - CFF			455 M€
19-janv	CE - CFF			455 M€
20-janv	CE - CFF		13 M€	442 M€
21-janv	CE - CFF	19 M€		461 M€
22-janv	CE - CFF	3 M€		464 M€
23-janv	CE - CFF	38 M€		502 M€
26-janv	CE - CFF		103 M€	399 M€
27-janv	CE - CFF	6 M€		405 M€
28-janv	CE - CFF		82 M€	323 M€
29-janv	CE - CFF	30 M€		353 M€
30-janv	CE - CFF	8 M€		361 M€
Février		**554 M€**	**444 M€**	
02-févr	CE - CFF	57 M€		418 M€
03-févr	CE - CFF	6 M€		424 M€
04-févr	CE - CFF	7 M€		431 M€
05-févr	CE - CFF	8 M€		439 M€
06-févr	CE - CFF		176 M€	263 M€
09-févr	CE - CFF	142 M€		405 M€
10-févr	CE - CFF	4 M€		409 M€
11-févr	CE - CFF	7 M€		416 M€
12-févr	CE - CFF	3 M€		419 M€
13-févr	CE - CFF	11 M€		430 M€
16-févr	CE - CFF	6 M€		436 M€
17-févr	CE - CFF	113 M€		549 M€
18-févr	CE - CFF	8 M€		557 M€
19-févr	CE - CFF		68 M€	489 M€
20-févr	CE - CFF		200 M€	289 M€
23-févr	CE - CFF	64 M€		353 M€
24-févr	CE - CFF	47 M€		400 M€
25-févr	CE - CFF	67 M€		467 M€
26-févr	CE - CFF	1 M€		468 M€
27-févr	CE - CFF	3 M€		471 M€
mars		**308 M€**	**229 M€**	
02-mars	CE - CFF	74 M€		545 M€
03-mars	CE - CFF	13 M€		558 M€
04-mars	CE - CFF	1 M€		559 M€
05-mars	CE - CFF	4 M€		563 M€
06-mars	CE - CFF	8 M€		571 M€
09-mars	CE - CFF		10 M€	561 M€
10-mars	CE - CFF	4 M€		565 M€
11-mars	CE - CFF	22 M€		587 M€
12-mars	CE - CFF	1 M€		588 M€
13-mars	CE - CFF	2 M€		590 M€
16-mars	CE - CFF	5 M€		595 M€
17-mars	CE - CFF	9 M€		604 M€
18-mars	CE - CFF	23 M€		627 M€
19-mars	CE - CFF	6 M€		633 M€
20-mars	CE - CFF		218 M€	415 M€
23-mars	CE - CFF			415 M€
24-mars	CE - CFF	85 M€		500 M€
25-mars	CE - CFF	20 M€		520 M€
26-mars	CE - CFF		1 M€	519 M€
27-mars	CE - CFF	20 M€		539 M€
30-mars	CE - CFF	9 M€		548 M€
31-mars	CE - CFF	2 M€		550 M€

Date de réalisation	Organisme prêteur	Montant des tirages de l'année 2015	Montant des remboursements de l'année 2015	Encours quotidien
Avril		**560 M€**	**754 M€**	
01-avr	CE - CFF	11 M€		561 M€
02-avr	CE - CFF	64 M€		625 M€
03-avr	CE - CFF			625 M€
07-avr	CE - CFF	19 M€		644 M€
08-avr	CE - CFF	11 M€		655 M€
09-avr	CE - CFF	5 M€		660 M€
10-avr	CE - CFF	23 M€		683 M€
13-avr	CE - CFF	1 M€		684 M€
14-avr	CE - CFF	28 M€		712 M€
15-avr	CE - CFF			712 M€
16-avr	CE - CFF	2 M€		714 M€
17-avr	CE - CFF	8 M€		722 M€
20-avr	CE - CFF		175 M€	547 M€
21-avr	CE - CFF		72 M€	475 M€
22-avr	CE - CFF	32 M€		507 M€
23-avr	CE - CFF		507 M€	0 M€
24-avr	CE - CFF	54 M€		54 M€
27-avr	CE - CFF	16 M€		70 M€
28-avr	CE - CFF	1 M€		71 M€
29-avr	CE - CFF	60 M€		131 M€
30-avr	CE - CFF	225 M€		356 M€
Mai		**330 M€**	**332 M€**	
04-mai	CE - CFF		178 M€	178 M€
05-mai	CE - CFF	28 M€		206 M€
06-mai	CE - CFF	6 M€		212 M€
07-mai	CE - CFF			212 M€
11-mai	CE - CFF	67 M€		279 M€
12-mai	CE - CFF	2 M€		281 M€
13-mai	CE - CFF	4 M€		285 M€
15-mai	CE - CFF	105 M€		390 M€
18-mai	CE - CFF	14 M€		404 M€
19-mai	CE - CFF	20 M€		424 M€
20-mai	CE - CFF		82 M€	342 M€
21-mai	CE - CFF	16 M€		358 M€
22-mai	CE - CFF	44 M€		402 M€
26-mai	CE - CFF			402 M€
27-mai	CE - CFF		72 M€	330 M€
28-mai	CE - CFF	20 M€		350 M€
29-mai	CE - CFF	4 M€		354 M€
Juin		**311 M€**	**234 M€**	
01-juin	CE - CFF	7 M€		361 M€
02-juin	CE - CFF	98 M€		459 M€
03-juin	CE - CFF	39 M€		498 M€
04-juin	CE - CFF			498 M€
05-juin	CE - CFF	2 M€		500 M€
08-juin	CE - CFF	19 M€		519 M€
09-juin	CE - CFF	20 M€		539 M€
10-juin	CE - CFF	11 M€		550 M€
11-juin	CE - CFF	16 M€		566 M€
12-juin	CE - CFF	4 M€		570 M€
15-juin	CE - CFF	10 M€		580 M€
16-juin	CE - CFF		16 M€	564 M€
17-juin	CE - CFF	1 M€		565 M€
18-juin	CE - CFF	10 M€		575 M€
19-juin	CE - CFF	7 M€		582 M€
22-juin	CE - CFF		137 M€	445 M€
23-juin	CE - CFF	14 M€		459 M€
24-juin	CE - CFF	41 M€		500 M€
25-juin	CE - CFF			500 M€
26-juin	CE - CFF	5 M€		505 M€
29-juin	CE - CFF	7 M€		512 M€
30-juin	CE - CFF		81 M€	431 M€

Date de réalisation	Organisme prêteur	Montant des tirages de l'année 2015	Montant des remboursements de l'année 2015	Encours quotidien
Juillet		**235 M€**	**477 M€**	
01-juil	CE - CFF	51 M€		482 M€
02-juil	CE - CFF			482 M€
03-juil	CE - CFF	2 M€		484 M€
06-juil	CE - CFF		3 M€	481 M€
07-juil	CE - CFF		211 M€	270 M€
08-juil	CE - CFF	18 M€		288 M€
09-juil	CE - CFF	15 M€		303 M€
10-juil	CE - CFF	8 M€		311 M€
13-juil	CE - CFF			311 M€
15-juil	CE - CFF	3 M€		314 M€
16-juil	CE - CFF	2 M€		316 M€
17-juil	CE - CFF	12 M€		328 M€
20-juil	CE - CFF		221 M€	107 M€
21-juil	CE - CFF	8 M€		115 M€
22-juil	CE - CFF	38 M€		153 M€
23-juil	CE - CFF	31 M€		184 M€
24-juil	CE - CFF		16 M€	168 M€
27-juil	CE - CFF	29 M€		197 M€
28-juil	CE - CFF	2 M€		199 M€
29-juil	CE - CFF	4 M€		203 M€
30-juil	CE - CFF	12 M€		215 M€
31-juil	CE - CFF		26 M€	189 M€
Août		**154 M€**	**232 M€**	
03-août	CE - CFF		20 M€	169 M€
04-août	CE - CFF	13 M€		182 M€
05-août	CE - CFF	3 M€		185 M€
06-août	CE - CFF			185 M€
07-août	CE - CFF	8 M€		193 M€
10-août	CE - CFF			193 M€
11-août	CE - CFF	13 M€		206 M€
12-août	CE - CFF	13 M€		219 M€
13-août	CE - CFF	2 M€		221 M€
14-août	CE - CFF	3 M€		224 M€
17-août	CE - CFF	3 M€		227 M€
18-août	CE - CFF	14 M€		241 M€
19-août	CE - CFF	24 M€		265 M€
20-août	CE - CFF		138 M€	127 M€
21-août	CE - CFF	26 M€		153 M€
24-août	CE - CFF		58 M€	95 M€
25-août	CE - CFF		16 M€	79 M€
26-août	CE - CFF	2 M€		81 M€
27-août	CE - CFF			81 M€
28-août	CE - CFF	27 M€		108 M€
31-août	CE - CFF	3 M€		111 M€
Septembre		**380 M€**	**202 M€**	
01-sept	CE - CFF	19 M€		130 M€
02-sept	CE - CFF	55 M€		185 M€
03-sept	CE - CFF			185 M€
04-sept	CE - CFF	5 M€		190 M€
07-sept	CE - CFF	2 M€		192 M€
08-sept	CE - CFF	5 M€		197 M€
09-sept	CE - CFF	1 M€		198 M€
10-sept	CE - CFF		7 M€	191 M€
11-sept	CE - CFF	24 M€		215 M€
14-sept	CE - CFF	4 M€		219 M€
15-sept	CE - CFF		3 M€	216 M€
16-sept	CE - CFF	15 M€		231 M€
17-sept	CE - CFF	2 M€		233 M€
18-sept	CE - CFF	10 M€		243 M€
21-sept	CE - CFF		126 M€	117 M€
22-sept	CE - CFF			117 M€
23-sept	CE - CFF	42 M€		159 M€
24-sept	CE - CFF			159 M€
25-sept	CE - CFF	6 M€		165 M€
28-sept	CE - CFF	128 M€		293 M€
29-sept	CE - CFF		66 M€	227 M€
30-sept	CE - CFF	62 M€		289 M€

Date de réalisation	Organisme prêteur	Montant des tirages de l'année 2015	Montant des remboursements de l'année 2015	Encours quotidien
Octobre		**243 M€**	**395 M€**	
01-oct	CE - CFF			289 M€
02-oct	CE - CFF	6 M€		295 M€
05-oct	CE - CFF	14 M€		309 M€
06-oct	CE - CFF	9 M€		318 M€
07-oct	CE - CFF	46 M€		364 M€
08-oct	CE - CFF	23 M€		387 M€
09-oct	CE - CFF	9 M€		396 M€
12-oct	CE - CFF	8 M€		404 M€
13-oct	CE - CFF	6 M€		410 M€
14-oct	CE - CFF	6 M€		416 M€
15-oct	CE - CFF	12 M€		428 M€
16-oct	CE - CFF		11 M€	417 M€
19-oct	CE - CFF		124 M€	293 M€
20-oct	CE - CFF		136 M€	157 M€
21-oct	CE - CFF	26 M€		183 M€
22-oct	CE - CFF	3 M€		186 M€
23-oct	CE - CFF	53 M€		239 M€
26-oct	CE - CFF		94 M€	145 M€
27-oct	CE - CFF		13 M€	132 M€
28-oct	CE - CFF		17 M€	115 M€
29-oct	CE - CFF	5 M€		120 M€
30-oct	CE - CFF	17 M€		137 M€
Novembre		**293 M€**	**324 M€**	
02-nov	CE - CFF	59 M€		196 M€
03-nov	CE - CFF	5 M€		201 M€
04-nov	CE - CFF		4 M€	197 M€
05-nov	CE - CFF	12 M€		209 M€
06-nov	CE - CFF	33 M€		242 M€
09-nov	CE - CFF	32 M€		274 M€
10-nov	CE - CFF	2 M€		276 M€
12-nov	CE - CFF	21 M€		297 M€
13-nov	CE - CFF	7 M€		304 M€
16-nov	CE - CFF		102 M€	202 M€
17-nov	CE - CFF	3 M€		205 M€
18-nov	CE - CFF			205 M€
19-nov	CE - CFF	21 M€		226 M€
20-nov	CE - CFF		137 M€	89 M€
23-nov	CE - CFF	31 M€		120 M€
24-nov	CE - CFF	51 M€		171 M€
25-nov	CE - CFF	10 M€		181 M€
26-nov	CE - CFF		81 M€	100 M€
27-nov	CE - CFF			100 M€
30-nov	CE - CFF	6 M€		106 M€
Décembre		**450 M€**	**182 M€**	
01-déc	CE - CFF		100 M€	6 M€
02-déc	CE - CFF		6 M€	0 M€
03-déc	CE - CFF			0 M€
04-déc	CE - CFF			0 M€
07-déc	CE - CFF			0 M€
08-déc	CE - CFF	1 M€		1 M€
09-déc	CE - CFF	5 M€		6 M€
10-déc	CE - CFF	6 M€		12 M€
11-déc	CE - CFF			12 M€
14-déc	CE - CFF	17 M€		29 M€
15-déc	CE - CFF	19 M€		48 M€
16-déc	CE - CFF	11 M€		59 M€
17-déc	CE - CFF	55 M€		114 M€
18-déc	CE - CFF	72 M€		186 M€
21-déc	CE - CFF			186 M€
22-déc	CE - CFF	264 M€		450 M€
23-déc	CE - CFF			450 M€
24-déc	CE - CFF			450 M€
28-déc	CE - CFF			450 M€
29-déc	CE - CFF			450 M€
30-déc	CE - CFF			450 M€
31-déc	CE - CFF		76 M€	374 M€
Total au 31 décembre 2015	**CE-CFF**	**4 177 M€**	**4 261 M€**	**374 M€**

* Seuls les jours ayant compté un mouvement sur la ligne revolving sont indiqués

Les participations

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA RÉGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (article L. 4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à : REGION ILE-DE-FRANCE - SGCR - 57 rue de Babylone - 75007 Paris.
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie de recette annuelle Parc de loisirs de Vaires-Torcy	UCPA	UCPA	Association	250 000,00
Détention d'une part du capital				
CR 02-90 du 18/01/1990	SOCIETE D'ETUDES, DE MAITRISE D'OUVRAGE ET D'AMENAGEMENT PARISIENNE	SEMAPA	SA à conseil d'administration	38 112,25
CR 46-90 du 13/11/1990 CR 28-00 du 21/06/2000	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL D'ILE-DE-France	SAFER	SA à conseil d'administration	51 405,80
CR 36-91 du 09/07/1991	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES HAUTS-DE-SEINE	SEM 92	SA d'économie mixte à conseil d'administration	914 694,10
CR 65-01 du 13/12/2001	SEM GENOPOLE	SEM GENOPOLE	SA d'économie mixte à conseil d'administration	9 146 000,00
CR 10-02 du 27/06/2002 CR 69-08 du 26/06/2008 CR 112-12 du 22/11/2012 CR 45-15 du 18/06/2015	SOCIETE D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REGION PARISIENNE	SAERP	Société publique locale	2 400 000,00
CP 07-640 du 12/07/2007	GENOPOLE 1ER JOUR	GENOPOLE 1ER JOUR	SA à directoire	1 649 992,20
CP 09-068 du 22/01/2009	FINANCITES	FINANCITES	Société par actions simplifiée	2 000 000,00
CR 08- 06 du 17/03/2006 CP 09-475 du 28/05/2009	SCIENTIPOLE IDF CAPITAL	SCIENTIPOLE IDF CAPITAL	Société par actions simplifiée	1 800 000,00
CP 11-185 du 10/03/2011 CP 12-508 du 12/07/2012 CP 13-726 du 17/10/2013 CP 14-236 du 10/04/2014 CP 15-230 du 09/04/2015 CP 15-649 du 08/10/2015	FONDS REGIONAL DE CO-INVESTISSEMENT	FINANCITES	SAS à associé unique	17 000 000,0
CR 10-95 du 23/03/1995 CR 15-95 du 06/07/1995 CR 02-96 du 03/02/1996 CP 07-1105 du 29/11/2007 CP 08-1286 du 27/11/2008	ILE DE FRANCE CAPITAL	IDF CAPITAL IDFC	SA à directoire	9 511 542,61
CR 31-14 du 19/06/2014	ILE DE FRANCE CAPITAL 2	IDF CAPITAL IDFC 2	SA à directoire	10 000 000,00
CR 64-00 du 13/12/2000 CP 01-710 du 6/12/2001 CP 07-1105 du 29/11/2007 CP 11-312 du 19/05/2011	CAP DECISIF	CAP DECISIF	Société par actions simplifiée	9 838 935,00
CP 14-665 du 17/10/2014	INNOVACOM ILE DE France	INNOVACOM GESTION	SA à directoire	15 000 000,0
CR 115-11 du 17/11/2011	SEM ENERGIES POSIT'IF	SEM ENERGIES POSIT'IF	SA d'économie mixte à conseil d'administration	3 020 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Cf. Annexe IV - C 1.1 Etat des emprunts garantis				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Cf. Annexe C 2.1. - Liste des concours atttribués à des tiers en nature ou en subventions				
Autres (parts sociales)				
CP 08-761 du 10/07/2008	EQUISOL COOP CAPITAL VARIABLE	EQUISOL	SA coopérative à conseil d'administration	1 750 000,00
CP 06-533 du 06/07/2007 et CP 13-775 du 20/11/2013	COPROCOOP ILE DE FRANCE	COPROCOOP IDF	Société coopérative d'intérêt collectif de statut HLM	599 985,00
Reçu 087-947 du 07/09/1971	CAISSE LOCALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL	CREDIT AGRICOLE MUTUEL		426,86
CP 98-405 du 05/11/1998	ASSOCIATION FRANCE ACTIVE	FRANCE ACTIVE	Association	15,24

(1) Hôtel de région et autres lieux publics désignés par la Région.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée,...).

La contractualisation avec l'Etat : le CPER 2015-2020

Le contrat de plan Etat-région 2015-2020 (CPER 2015-2020)

Le Contrat de plan Etat-Région (CPER) pour la période 2015-2020 a été signé entre l'Etat et la Région le 9 juillet 2015.

Le montant total contractualisé entre l'Etat et la Région s'élève à 7 330 M€ dont 2 902 M€ pour la part Etat (soit 40 % du volume contractualisé) et 4 428 M€ pour la part régionale, auxquels s'ajoutent les financements au titre de la Société du Grand Paris et d'autres financeurs (bloc local et opérateurs de l'Etat),.

Les engagements de la Région se répartissent comme suit en 6 grands volets[6] :
- 3 436 M€ sur le volet 1 « Mobilité multimodale » (soit 77,6 % du montant total des engagements régionaux sur ce contrat), correspondant au financement des opérations Transports Nouveau Grand Paris (NGP), aux opérations multimodales hors NGP et à des opérations d'optimisation du réseau routier ;
- 394 M€ sur le volet 2 « Enseignement supérieur et recherche et innovation » (soit 8,9 % du montant total des engagements régionaux sur ce contrat) ;
- 158 M€ sur le volet 3 « Transition écologique et énergétique » (soit 3,6 % du total des engagements régionaux sur ce contrat) ;
- 103 M€ sur le volet 4 « Numérique » (soit 2,3 % du total des engagements régionaux sur ce contrat) ;
- 15 M€ sur le volet 5 « Innovation, Filières d'avenir, et emploi » (soit 0,3 % du total des engagements régionaux sur ce contrat) ;
- 323 M€ sur le volet 6 « Volet territorial » (soit 7,3 % du total des engagements régionaux sur ce contrat).

Si l'année 2015 a constitué une année de transition, le CPER 2015-2020 n'ayant été effectif qu'en mi-année, l'exercice 2016 constituera la première annualité complète de cette nouvelle contractualisation.

Les éléments suivants présentent le bilan prévisionnel de l'exécution du CPER 2015-2020 à l'issue de l'exercice 2015 et la programmation des engagements et mandatements prévus pour 2016 dans les différents budgets sectoriels. En termes d'engagements, les dotations inscrites au projet de budget 2016 pour le CPER 2015-2020 s'élèvent globalement à 609,5 M€ soit 14 % des engagements régionaux au titre de ce contrat, et à 74,9 M€ en crédits de paiement.

Par volet thématique du CPER, les dotations inscrites en autorisations de programme et d'engagement pour 2016 se répartissent comme suit :

- ***Volet 1 – Mobilité multimodale (434,2 M€)***

Les dotations inscrites pour 2016 sur ce volet correspondent, pour chaque sous-volet, aux principales opérations suivantes :

- <u>Sous-volet 11 – Opérations Nouveau Grand Paris (333,9 M€)</u> :
  - Métro Ligne 11 à Rosny-Bois Perrier : 95,000 M€
  - RER B - Schéma directeur : 41,020 M€
  - Tram-Train Massy-Evry - TTME (Phase 1) : 35,000 M€
  - T3 - porte d'Asnières : 35,000 M€
  - T9 - Tramway Paris Orly (phase 1) : 20,000 M€
  - RER C - Schéma directeur : 15,610 M€
  - Ligne 15 sud : 15,000 M€

[6] Auxquels s'ajoute un volet 7 « Prospectif » pour lequel aucune dotation n'est prévue au contrat.

- Modernisation des gares RER A : 10,000 M€
- Tangentielle Ouest : 9,00 M€
- T10 - Antony-Clamart : 8,000 M€

- Sous-volet 12 – Opérations hors NGP (57,3 M€) :
  - LNPN-EOLE / 4ème voie Mantes-Epône (part Ile-de-France) – CPIER : 7,200 M€
  - Gare de Lyon (études) : 5,150 M€
  - A6 Qualité – Protections phoniques : 3,233 M€
  - RN406 – Desserte du port de Bonneuil (phase principale) : 2,500 M€
  - Terminaux conteneurs, logistique et desserte ferrée des ports : 1,555 M€
  - Etudes ferroviaires en Ile-de-France : 1,370 M€
  - Bray Nogent (part Ile-de-France) - études : 0,650 M€
  - A4/A86 – Protections phoniques Saint-Maurice Maisons-Alfort Créteil : 0,526 M€
  - Remise en état écluses Haute Seine : 0,500 M€
  - Régénération ouvrages (Seine Amont) : 0,500 M€

- Sous-volet 13 – Optimisation du réseau routier (43 M€) :
  - RN 19 - Déviation de Boissy-Saint-Léger - Tranchée couverte et section sud - Tranche 1 : 20,000 M€ ;
  - A 104 - Contournement Est de Roissy : 12,000 M€ ;
  - RN 104 - Elargissement entre A4 et RN4 : 3,600 M€ ;
  - A86/RN118 - Diffuseur de Vélizy : 2,500 M€ ;
  - RN6 – Réaménagement du pôle gare et de la tête de pont de Villeneuve-Saint-Georges : 1,500 M€ ;
  - A86 - Réaménagement du carrefour Pleyel à St Denis : 0,500 M€.

❖ ***Volet 2 – Enseignement supérieur et recherche (95 M€)***

Les dotations inscrites pour 2016 en autorisations de programme sur ce volet correspondent aux deux opérations suivantes :
- le soutien, à hauteur de 75 M€, au projet de bibliothèque (ou « grand équipement documentaire ») du Campus Condorcet à Aubervilliers, qui doit entrer dans une phase opérationnelle ;
- l'accompagnement, à hauteur de 20 M€, du projet d'installation de l'Université Paris-3 Sorbonne Nouvelle sur son nouveau site « Picpus – Nation » à Paris (12ème).

❖ ***Volet 3 – Transition écologique et énergétique (22,4 M€)***

Les dotations inscrites pour 2016 en autorisations de programme et d'engagement sur ce volet correspondent :
- pour 13,9 M€, aux actions relevant du sous-volet « Energie et changement climatique » incluant, en investissement, le soutien à des opérations en matière d'énergie renouvelable (6 M€) et réseaux de chaleur (7 M€) et, en fonctionnement, le soutien aux agences, espaces et points info énergie (0,9 M€) ;
- pour 3 M€, aux actions relevant du sous-volet « Economie circulaire et économie de ressources », à travers le soutien à des opérations de prévention (1,4 M€) et d'optimisation de la gestion des déchets (1,6 M€) ;
- pour 4,6 M€, aux actions relevant du sous-volet « Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources » qui regroupe les actions régionales en matière de protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau (1,5 M€) et le soutien à des actions de protection des milieux naturels et des paysages (3,1 M€), notamment le soutien à NatureParif ;
- pour 0,9 M€, à la subvention globale de fonctionnement à AirParif.

❖ ***Volet 4 – Numérique (12 M€)***

Les dotations inscrites pour 2016 en autorisations de programme sur ce volet correspondent :
- pour 10 M€, à la poursuite du soutien régional à la mise en œuvre des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN), en partenariat avec les conseils départementaux signataires (Essonne, Yvelines, Val d'Oise) ;
- pour 2 M€, au financement régional de projets d'expérimentation en matière d'innovation sur la thématique de la santé, en partenariat avec l'Agence régionale de la santé.

❖ ***Volet 5 – Filières d'avenir et emploi (2,0 M€)***

Les dotations inscrites pour 2016 en autorisations de programme sur ce volet correspondent :
- pour 0,2 M€, au soutien à l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) ;
- pour 1,8 M€, au soutien au GIP Carif francilien (Défi-métier).

❖ ***Volet 6 – Territorial (43,9 M€)***

Les dotations inscrites pour 2016 en autorisations de programme sur ce volet correspondent :
- pour 37,5 M€ à l'articulation entre l'aménagement et l'offre de transports en communs, dont 30 M€ en investissement pour le lancement des premiers partenariats avec les collectivités pour la réalisation de quartiers écologiques et innovants sur tout le territoire francilien, 1,4 M€ pour le soutien au fonctionnement des établissements publics d'aménagement (EPA) Plaine de France, EPAMSA (Seine Aval) et EPA ORSA (Orly-Seine-Amont), 5 M€ au titre de la reprise des derniers engagements du dispositif Nouveaux Quartiers Urbains et 1,1 M€ au titre de la démarche d'encouragement de l'innovation urbaine sur les fonciers délaissés;
- pour 6,4 M€ à l'accompagnement des territoires périurbains, ruraux et pôles de centralités, dont 1 M€ pour l'accompagnement des EPCI en matière d'ingénierie territoriale, 1,8 M€ pour le soutien aux programmes d'investissement des Parcs naturels régionaux et 3,6 M€ pour le soutien à leur fonctionnement.

Les contrats de plan interrégionaux (CPIER) : Plan Seine et Vallée de la Seine

CPIER Vallée de la Seine

La vallée de la Seine aval entre l'Ile-de-France et la façade maritime normande forme un ensemble exceptionnel à l'échelle européenne, caractérisé par une ville mondiale, le premier complexe portuaire et logistique de France, une forte concentration industrielle et un patrimoine naturel remarquable.

L'État et les Régions Ile-de-France, Haute-Normandie et Basse-Normandie ont souhaité encourager et coordonner les initiatives en faveur du développement de ce grand territoire interrégional à travers un contrat de plan interrégional (CPIER), qui décline ces orientations sur la période 2015-2020 par des engagements précis en matière d'aménagement durable, d'amélioration du réseau de transports et de développement économique.

Le Conseil régional d'Ile-de-France a approuvé ce contrat le 18 juin 2015. Il prévoit la mobilisation par la Région de 51,316 M€ sur la période.

Pour 2016, 8,2 M€ sont prévus au titre de ce contrat interrégional.

CPIER Plan Seine

Adopté en 2007, le Plan Seine coordonne les interventions publiques relatives au grand bassin hydrographique de la Seine, notamment en matière d'inondations, de qualité des eaux et de biodiversité. Il s'est concrétisé sur la période 2007-2013 par un premier contrat de plan interrégional (CPIER), qui a été reconduit sur la période 2015-2020, tout en proposant une concentration sur un nombre resserré de thématiques et d'actions interrégionales structurantes, en complémentarité des CPER des six régions (Ile-de-France, Haute et Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Picardie et Bourgogne) concernées.

Les thématiques inscrites dans ce nouveau CPIER portent ainsi sur :
- la connaissance et l'animation à l'échelle du bassin de la Seine ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la gestion des risques d'inondation ;
- la préservation et la restauration des ressources en eau, des espaces et des espèces aquatiques.

La Région s'est engagée à mobiliser 15,875 M€ sur ces thématiques (dont 8,175 M€ au titre du CPIER Plan Seine et 7,7 M€ au titre du CPER et du CPIER Vallée de la Seine) et 9 M€ au titre du FEADER. Les crédits inscrits au budget 2016 et relevant du seul CPIER Vallée de la Seine s'élèvent à 0,9 M€ en autorisations de programme.

Le tableau suivant reprend les enveloppes prévues au titre de ces contrats pour 2016.

CONTRAT DE PLAN ETAT REGION ET CONTRATS DE PLAN INTERREGIONAUX 2015-2020

VOLET	SOUS VOLET	Rappels des engagements prévus au CPER (en M€)					Part Région - Exécution prévisionnelle 2015 (en M€)			Part Région - Budget 2016 (en M€)	
		Total	Région	Etat	SGP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Mandats
V1 MOBILITE MULTIMODALE		8 738,6	3 436,4	1 877,6	1 453,0	1 971,6	342,7	342,7	0,0	434,2	51,9
11	NOUVEAU GRAND PARIS	7 513,0	3 047,0	1 412,0	1 453,0	1 601,0	310,8	310,8	0,0	333,9	52,2
12	OPERATIONS MULTIMODALES HORS NGP	731,2	230,2	257,1	0,0	243,9	11,1	11,1	0,0	57,3	2,8
13	OPE. OPTIMISATION DU RESEAU ROUTIER	494,4	159,2	208,5	0,0	126,7	20,8	20,8	0,0	45,5	3,1
V2 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION		788,5	394,0	394,5	0,0	0,0	56,1	55,6	0,0	95,0	5,4
V3 TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		323,2	157,5	165,7	0,0	0,0	13,9	13,9	0,0	22,4	3,2
31	ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	156,6	83,6	73,0	0,0	0,0	10,0	10,0	0,0	13,9	0,4
32	ECONOMIE CIRCULAIRE ET ECONOMIE DE RESSOURCES	52,6	30,6	22,0	0,0	0,0	2,7	2,7	0,0	3,0	0,0
33	RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE ET PRESERVATION DES RESSOURCES	69,8	36,7	33,1	0,0	0,0	1,2	1,2	0,0	4,6	2,0
34	RISQUES	29,1	1,5	27,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
	PROJETS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE (AGENDA 21)	0,9	0,0	0,9	0,0	0,0					
35	AIRPARIF	14,1	5,1	9,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,9
	EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0					
V4 NUMERIQUE		232,9	102,7	130,2	0,0	0,0	16,0	16,0	0,0	12,0	3,0
V5 INNOVATION, FILIERES D'AVENIR, USINE DU FUTUR		30,0	15,0	15,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,2	2,0	2,0
V6 VOLET TERRITORIAL		641,9	322,6	319,3	0,0	0,0	2,7	2,7	0,2	43,9	9,6
61	L'ARTICULATION ENTRE L'AMENAGEMENT ET L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN, AU CŒUR DE LA STRATEGIE D'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES	576,5	265,8	310,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	37,5	5,5
62	ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES PERI-URBAINS, RURAUX ET LES POLES DE CENTRALITE	65,4	56,8	8,6	0,0	0,0	2,7	2,7	0,2	6,4	4,1
63	RENOUVELLEMENT URBAIN DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	170,0	0,0	17,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
V7 VOLET PROSPECTIF DU CPER		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					
TOTAL CPER		10 755,1	4 428,2	2 902,3	1 453,0	1 971,6	431,6	431,1	0,5	609,5	75,1
TOTAL CPER (ETAT + REGION)		7 330,5	4 428,2	2 902,3							

CPIER		Rappels des engagements prévus au CPIER (en M€)					Part Région - Exécution prévisionnelle 2015 (en M€)			Part Région - Budget 2016 (en M€)	
		Total	Région	Etat	SGP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Mandats
S1 CPIER 2015-2020 PLAN SEINE		39,08	8,17	30,91	0,00	3,65	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0
S2 CPIER 2015-2020 VALLEE DE LA SEINE		672,50	51,32	219,11	0,00	402,07	4,7	4,7	0,0	8,2	1,4
TOTAL CPIER		711,58	59,49	250,02	0,00	405,72	4,7	4,7	0,0	9,1	1,4